

# Rapport de la cartographie des défis pastoraux et socio-environnementaux dans la région du bassin du Congo





Réseau Ecclésial de la forêt du Bassin du Congo  
REBAC

Rapport de la cartographie des  
défis pastoraux et socio-environnementaux  
dans la région du bassin du Congo

Editions du CEPAS  
Septembre 2019

---

Dépôt légal : JT 3.01607-57242

Mise en page : IMPACT Entreprises

Septembre 2019





## TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES .....	1
ACRONYMES ET ABREVIATIONS .....	2
REMERCIEMENTS .....	4
PRESENTATION .....	5
RESUME - SYNTHÈSE .....	7
LA RÉPUBLIQUE DU CONGO .....	7
LA RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN .....	11
LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE.....	15
LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO.....	18
I. LA RÉGION CONCERNÉE PAR L'ACTIVITÉ DE LA CARTOGRAPHIE DU BASSIN DU CONGO .....	23
FORÊTS DU BASSIN DU CONGO, UN TRÉSOR POUR L'HUMANITÉ.....	24
LES FORÊTS DU BASSIN DU CONGO JOUENT UN RÔLE IMPORTANT POUR LES ÉCONOMIES NATIONALES.....	25
LES FORÊTS DU BASSIN DU CONGO : UNE FORTE INFLUENCE SUR LE CLIMAT SE FAISANT SENTIR AU-DELÀ DE LA RÉGION.....	25
II. L'ÉGLISE CATHOLIQUE DE LA RÉGION DU BASSIN DU CONGO.....	26
LE RÉSEAU ECCLÉSIAL DU BASSIN DU CONGO (REBAC) .....	27
III. CARTOGRAPHIE DES ACTEURS ECCLESIAUX ET DES DEFIS ET OPPORTUNITÉS PASTORAUX ET ENVIRONNEMENTAUX DU BASSIN DU CONGO .....	29
CONTEXTE ET JUSTIFICATION.....	29
OBJECTIF DE LA CARTOGRAPHIE.....	29
RÉSULTATS ATTENDUS.....	30
APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE .....	30
SITUATION PAR PAYS.....	32
La République du Congo.....	32
La République du Cameroun.....	51
La République Centrafricaine (RCA) .....	90
La République Démocratique du Congo (RDC).....	101

## ACRONYMES ET ABREVIATIONS

---

ACEAC	: Association des conférences épiscopales de l'Afrique centrale
ACERAC	: Association des conférences épiscopales de la région de l'Afrique centrale
ADJ	: Aumônerie Diocésaine des Jeunes
AGR	: Activités Génératrices de Revenus
AGR	: Activités génératrices de revenus
AHCE	: Assemblée de la hiérarchie catholique of Egypte
AMECEA	: Association of member episcopal conferences in eastern africa
AP	: Aumônerie des prisons
APV/FLEGT	: Application des réglementations, gouvernance et échanges commerciaux entre le Congo et l'Union Européenne
CAA	: Chiffre d'Affaire Annuel
CAVT	: Centre d'Actions pour la Vie et la Terre
CBFF	: Congo Basin Forest Fund /Fonds Forestier pour le Bassin du Congo
CDCEF	: Coopérative pour le développement et la conservation des écosystèmes forestiers
CDJP	: Commission Diocésaine Justice et Paix
CDS	: Coordination Diocésaine de la Santé
CDV	: Commission Diocésaine des Vocations
CED	: Centre pour l'Environnement et le Développement
CEDO I	: Conférence épiscopale de Madagascar et de l'Océan indien
CEJP	: Commission Episcopale Justice et Paix
CERAD	: Cercle d'Actions et de Réflexion pour le Développement
CERNA	: Conférence épiscopale régionale du nord de l'Afrique
CEVB	: Communautés ecclésiales vivantes de base
CIB	: Congolaise Industrielle des Bois
CICOS	: Commission Internationale du Bassin Congo Oubangui Sangha
CIFOR	: Center of International Forest Recherche
CMA	: Coordination des Mouvements et des Associations
CPF	: Comité Paysans-Forêts
CPJP	: Comité Paroissial Justice et Paix
CRS	: Catholic Relief Service
DDE	: Direction Départementale de l'Environnement
DDL	: Délégation Diocésaine des Laïcs
FAO	: Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FFN	: Fonds Forestier National
FLEGT	: Forest Law Enforcement, Gouvernance and Trade
FMO	: Forces de Maintien de l'Ordre
GES	: Gaz à Effet de Serre
GIZ	: Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (Agence de Coopération Internationale Allemande pour le Développement)
IFO	: Industrie Forestière de Ouesso
IMBISA	: Inter-régional meeting of bishops of southern africa
JASCNET	: Réseau des centres sociaux Jésuites en Afrique
LS	: <i>Laudato si</i>
MINEPDED	: Ministère de l'Environnement des Forêts et du Développement Durable
MINFOF	: Ministère des Forêts et de la Faune

MST	: Maladies Sexuellement Transmissibles
NESDA	: Network for Environment and Sustainable Development in Africa
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
OSC	: Organisation de la Société Civile
PFNL	: Produits Forestiers Non ligneux
PGES	: Plan De Gestion Environnemental et Social
PIB	: Produit Intérieur Brut
PIR	: Plan d'Indemnisation et de Réinstallation
PRONAR	: Programme National d'Afforestation et Reboisement
PSFE	: Programme Sectoriel Forêt-Environnement
RDC	: République Démocratique du Congo
REBAC	: Réseau Ecclésial du Bassin du Congo
RECOWA-CERA0	: Association of the episcopal conferences of west africa
REDD	: Reducing Emissions from Deforestation and Forest Degradation
SAILD	: Service d'Appui aux Initiatives Locales de Développement
SECAM	: Symposium des conférences épiscopales d'Afrique et du Madagascar
SEDUC	: Secrétariat à l'Education Catholique
SEFCA	: Société d'Exploitation Forestière Centrafricaine
SFID	: Société Forestière Industrielle de Dimako
SIDA	: Syndrome Immunodéficiencie Active
SIFCO	: Société Forestière Industrielle du Congo
SNJP	: Service National Justice et Paix
SODIAM	: Société de Diamant
TRIDOM	: Tri National Dja-Odzala-Minkebé
UE	: Union Européenne
UFA	: Unité Forestière d'Aménagement
UNESCO	: Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UNHCR	: United Nations High Commissionner for Refugies
VC	: Vente de Coupe
VIH	: Virus Immunodéficiencie Humaine
WRI	: World Resources Institute
WWF	: World Wild Fund

## REMERCIEMENTS

---

*La mise en œuvre d'une première phase d'un projet de cartographie des acteurs, des défis et opportunités socio-environnementaux dans le bassin du Congo ainsi que la production du présent rapport, ont été rendu possible grâce à l'appui des partenaires opérationnels du Réseau Ecclésial du Bassin du Congo (REBAC). Il s'agit de Secours catholique Caritas France, Porticus, CAFOD et du Symposium des conférences épiscopales d'Afrique et du Madagascar (SECAM) à qui le secrétariat exécutif du Réseau adresse de sincères remerciements.*



*Le Secrétariat exécutif du REBAC qui a coordonné l'enquête résumée dans ce rapport exprime toute sa gratitude,*

*Aux nombreux informateurs à travers la région qui ont donné leur temps et ont bien voulu partager leurs points de vue avec ses équipes ;*

*A M. René Ngongo qui a bien voulu partager sa longue expérience de recherche dans la supervision générale de l'enquête ;*

*Aux points focaux-pays qui ont coordonné l'activité de terrain dans chaque pays du bassin : M. Bertrand Schoula pour le Cameroun, Abbé Frédéric Nakombo pour la République Centrafricaine, Abbé Félicien Mavoungou pour la République du Congo et M. Henri Muhiya pour la République Démocratique du Congo ;*

*A M. Patrick Mavinga et l'équipe informatique du CEPAS qui ont centralisé et traité l'information recueillie, et A tout le personnel de terrain qui a administré le questionnaire.*

## PRESENTATION

---

Le présent rapport de la cartographie des défis pastoraux, sociaux, environnementaux et écologiques de l'Eglise catholique dans la région du Bassin du Congo répond à la volonté de celle-ci de donner suite à l'appel du Pape dans l'encyclique « *laudato si* » de sauvegarder la forêt du Bassin du Congo (LS n° 38). Le Pape dans ce document encourage l'église à développer une pastorale de promotion de « l'écologie intégrale ».

*«Étant donné que tout est intimement lié, et que les problèmes actuels requièrent un regard qui tienne compte de tous les aspects de la crise mondiale, je propose à présent que nous nous arrêtions pour penser aux diverses composantes d'une écologie intégrale, qui a clairement des dimensions humaines et sociales»* (LS n° 137)

Pour être à la hauteur de cette priorité apostolique, l'Eglise d'Afrique se devait après la mise en place du réseau ecclésial du Bassin du Congo (REBAC), d'identifier dans l'Eglise et en dehors de celle-ci les structures qui sont déjà engagées sur ce terrain ou celles qui ont le potentiel de le faire. L'Objectif global de l'exercice de cette cartographie était donc de recueillir les informations sur les réalisations de l'Eglise en matière de gestion environnementale et particulièrement dans la mise en application de « *laudato si* » ainsi que celles des autres acteurs présent dans les différents diocèses. De récolter les informations sur la manière dont l'Église catholique répond aux défis pastoraux, sociaux, et environnementaux dans le bassin du Congo. Il s'agissait plus concrètement de saisir les défis et opportunités écologiques dans le bassin du Congo ; consolider les liens de collaboration entre les parties prenantes à la question environnementale dans le bassin du Congo et ; apporter des réponses pastorales concertées et coordonnées aux défis socio-environnementaux auxquels le peuple de Dieu est confronté dans cette région.

Un premier était donc un effort de récolte et de systématisation collective et communautaire des informations, afin de bâtir une base de données sur les opportunités écologiques du Bassin du Congo.

Identifier les défis pastoraux commun dans ce domaine, proposer à l'Eglise des orientations pour la mise en commun les efforts pastoraux des églises locales en matière de gestion durable de forêts du Bassin du Congo, faire l'inventaire des pistes de collaboration avec d'autres acteurs intéressés à ces questions et enfin proposer des approches pastorales possibles pour faire face aux défis socio-environnementaux auxquels le peuple de Dieu est confronté dans la région du Bassin du Congo.



Six pays, six conférences épiscopales, 93 diocèses étaient ciblés au début de notre recherche. Mais afin d'ajuster le travail aux moyens disponibles, cette cartographie considérée comme un projet pilote n'a concerné que 4 pays et 21 diocèses.

A la fin ce travail, je voudrais remercier les évêques qui se sont mobilisés pour accueillir les enquêteurs et faciliter leur travail. Nous remercions aussi les prêtres, religieux et religieuses ainsi que les autres agents pastoraux pour leur appui et leur collaboration. Nous remercions les autres acteurs présents sur le territoire et qui travaillent sur les mêmes thèmes que nous.

Nous remercions enfin les partenaires qui ont généreusement financé ce projet pilote. Qu'ils trouvent ici l'expression de notre gratitude. Enfin ce travail ne serait jamais arrivé à ce résultat sans un engagement soutenu des points focaux du REBAC dans les différents pays. Qu'ils trouvent ici l'expression de notre engagement collectif de répondre à la vision de contribuer à faire du Bassin du Congo une région émergente au sein duquel toute la population, peuples autochtones et communautés locales, générations présentes et futures ont accès à une vie de qualité supérieure grâce à une gestion responsable et durable des ressources énergétiques, halieutiques, biologiques, forestières et animales disponibles dans ce bassin.

**Rigobert Minani s.j**  
**Point focal du REBAC pour le SECAM.**

## RESUME - SYNTHÈSE.

---

Cette cartographie a été réalisée dans 4 pays du Bassin du Congo par les Consultants qui ont repris les opportunités, les défis environnementaux ainsi que les initiatives de l'église catholique en rapport avec la gestion des ressources forestières.

### LA RÉPUBLIQUE DU CONGO

#### 1. Opportunités environnementales

- 65% du territoire national est couvert par 22,5 millions d'hectares de forêts denses humides.
- Atouts physiques et climatiques pour la conservation de la diversité biologique par la mise en place de l'écotourisme ;
- Existence d'une vaste superficie de terres arables non encore valorisées au profit du secteur agro écologique ;
- Possibilité de mettre en place des cultures saisonnières sur toute l'année, garantissant l'alternance des cultures toute l'année.
- Firme agricole de Maloz : Congo Agriculture des Sud-Africains
- Bonnes infrastructures, Ecole et poste de santé.
- Eco Oil (agroalimentaire)
- CIB, IFO, SIFCO, CIBOULAM (Industrie forestière)
- Exploitations artisanales
- ELOGOA (Exploitation minière)
- MOKEKO (Exploitation de la pierre)
- MAOKO (Briqueterie)
- Souanké, Yagodou (Société d'exploitation minière)

#### 2. Défis environnementaux :

- Déforestation avec l'exploitation forestière illégale et surtout l'exploitation minière, notamment de l'or ;
- Inondations ;

- Pollution due aux activités des cimenteries et de certaines industries forestières ;
- Rejet des déchets toxiques dans les rivières ;
- La pauvreté ;
- L'intensification d'événements extrêmes dans les zones habitées par les hommes : températures élevées, pluies rares (longue période de saison sèche (ou d'arrêt de pluies), calendrier agricole perturbé, baisse des rendements agricoles, et inondations quand arrivent les pluies.
- Gestion des déchets de bois
- Les cimenteries utilisent entre autres matières premières, le charbon en provenance de l'Afrique du Sud. La pollution de l'environnement est un grave problème.
- Tous les déchets sont rejetés dans les rivières. En conséquence l'eau est très polluée et les impacts se font ressentir aussi sur la production agricole.
- DANGOTE emploie plus de « travailleurs venus d'ailleurs ». Ce qui expliquerait sans doute les conflits qui surviennent et qu'on mettrait sous le couvert de la frustration.
- Les bas salaires sont aussi un problème dans toutes ces entreprises.
- Les chinois refusent de recevoir les agents de la Direction départementale de l'environnement qui viennent pour des inspections.
- Une société d'exploitation minière basée à MFouati sur les cendres de la SOCOREM ne prend aucune disposition pour restaurer les zones creusées pour extraire le minerai. Les eaux de pluies stagnent partout et posent des problèmes aux populations
- Préparation des pesticides extrêmement dangereux ;
- Pollution des eaux ;
- Déforestation et dégradation des forêts
- Pollution de l'air due à la production du ciment
- Orpailleurs : déforestation avec perte de la biodiversité, destruction des hydro systèmes, destruction de la surface des forêts : 300 ha due à l'exploitation artisanale de l'or (Mayoko).
- déforestation due à l'agriculture (32 200 ha) ;
- déforestation due aux infrastructures : 14,6%, soit 5 500 ha en 2006 ;
- approvisionnement en bois énergie/charbon issus des forêts galeries riveraines et zones de contact avec le massif forestier du Mayombe : 400 ha/an, soit 4000 ha en 10 ans.
- **Les feux de brousse** : ils sont allumés par les populations locales et autochtones dans le cadre de leurs activités socioéconomiques (chasse, brûlis agricoles, pâturage) et socioculturelles (rites ancestraux, sécurité) en savane mais avec peu de dégâts dans les zones forestières.
- **Absence de contrôle** : Par manque de moyens de déplacement, les rares missions d'inspection que les agents de la DDE peuvent faire, ils le font sur une moto « Djakarta ». C'est dire en réalité qu'ils ne font pas ces missions.

- En termes de défis environnementaux, c'est au niveau des sociétés chinoises d'exploitation minière que se posent les problèmes. En effet, celles œuvrant dans l'exploitation de l'or ne prennent pas soin de reboucher les excavations. Toutes les boues sont rejetées dans les rivières, rendant ainsi l'eau impropre à la consommation et aux autres usages.
- Les sociétés minières qui s'installent ne font pas faire les études d'impact sur l'environnement. Ce qui est pourtant une exigence de la loi.
- Les plaintes des communautés ne trouvent écho nulle part. Les chinois « ne traitent qu'avec les plus hautes autorités du pays».
- Les sociétés d'exploitation forestière et minière en place emploient plus de la main d'œuvre étrangère que locale. En effet, les travailleurs d'origine étrangère (camerounais et congolais de la RDC) acceptent plus facilement les maigres salaires, ce que refusent les Congolais.

### **3. Initiatives de l'église**

- Coopérative pour le développement et la conservation des écosystèmes forestiers (CDCEF)
- Ecole technique et professionnelle (NKayi), objectif : aider les jeunes à recevoir une formation.
- Coopérative pour le développement et la conservation des écosystèmes forestiers (CDCEF) à Komono ;
- Coopérative de développement et la conservation des écosystèmes forestiers (CDCEF) à Ouesso, Tala Tala, Mokéko.
- Le Conseil Départemental a signé des cahiers de charges avec des Sociétés forestières qui construisent des écoles et des centres de santé (dispensaires).
- MPB a construit des forages pour fournir de l'eau potable aux populations.

### **4. En termes d'initiatives privées,**

Il y a quelques rares personnes qui plantent des arbres dans le cadre de la REDD+, avec la perspective un jour de vendre du carbone et gagner de l'argent. Il y a un monsieur qui a de grandes plantations de moringa.

### **5. Violation des droits humains par les entreprises (Compagnies forestières et SIFCO)**

- Salaires en dessous du SMIC,
- Accaparement des terres.
- Type : violences diverses,
- Victimes : travailleurs, populations riveraines, bantous et autochtones, population rurale.

- Observations : licenciement abusifs des agents, manque d'initiatives, manque de sensibilisation, impuissance de la population, non-paiement des salaires, exploitation de l'homme par l'homme.
- Les Sociétés SARSS et autres sociétés chinoises sont fermées à l'extérieur. Elles ne communiquent pas et retiennent l'information. De même, elles ne rendent même pas compte à l'Etat.
- Restriction de l'accès aux droits d'usage (PFNL)
- Menaces des sites sacrés.

## **6. Inventaire des initiatives planifiées ou en cours de mise en œuvre**

Plantation de palmiers à huile et cacaoyer et d'arbres utiles et locaux.

## **7. Opportunités D'actions**

- Bonnes infrastructures
- Niveau de scolarisation
- Existence de vastes étendues de terres arables non encore mises en valeur
- Saisir l'occasion de la REDD+ pour planter les arbres afin d'en tirer un jour des dividendes par la vente des crédits carbone.

## **8. Inventaire des initiatives planifiées ou en cours de mise en œuvre**

- « Fonds Bleu pour le Bassin du Congo »
- « Fonds Vert pour le Climat »
- Programmes nationaux : initiatives du Gouvernement
  - Processus APV/FLEGT= application des réglementations, gouvernance et échanges commerciaux entre le Congo et l'Union Européenne ;
  - Processus REDD+ = réduction des émissions de gaz à effet de serre dues à la déforestation et à la dégradation des forêts ;
  - Le PRONAR : Programme National d'Afforestation et Reboisement qui vise la création des plantations forestières en savane et restauration forestière avec des espèces locales et des vergers ;
  - Le SNR : production, conditionnement et cession de graines.



## **9. Programmes nationaux, régionaux et internationaux**

- Tridom (conservation, initiative sous régionale),
- REDD+ (Gestion durable des forêts)

## **10. Acteurs bailleurs et sources des appuis techniques**

(Acteurs étatiques, Autres dénominations religieuses, Société civile, ONG Internationale), ONG internationales : WWF, Well Grounded, Client Earth, Banque Mondiale et Union Européenne, WC, FAO, l'Union Européenne, l'Agence Française de Développement, l'Ambassade de France, l'Ambassade des Etats Unis et le United States Forest Service, Banque mondiale

## **LA RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN**

### **1. Défis des groupes autochtones**

Du fait de l'envergure des activités anthropiques développées dans les forêts présentes dans les paroisses abritant les groupes autochtones présentés ci-dessus (exploitations forestières et minières, mise en place des parcs nationaux et des réserves, etc.), les peuples autochtones ont été déplacés de leurs terres sans être consultés. Alors, l'accès aux moyens d'existence (chasse, cueillette, etc. pour les Baka et pâturage pour les Bororo) est devenu le défi principal auquel ils font face. Ce défi constitue 70,80% des contraintes auxquelles est confronté le groupe contre

### **2. Initiatives du Gouvernement**

Le Cameroun a ratifié plusieurs instruments juridiques internationaux qui mettent en exergue les droits des peuples autochtones. Alors, qu'il s'agisse des projets REDD+, des projets de conservation, des concessions ou des ventes de coupe, leurs promoteurs et/ou les investisseurs doivent se conformer aux obligations pertinentes qui s'appliquent au Cameroun.

Le Projet pilote REDD+ Ngoyla Mintom (Diocèses de Doumé Abong-Mbang et de Sangmélina) financé par le WWF et l'UE visant à conserver la biodiversité et à maintenir le stock carbone dans le massif forestier de Ngoyla Mintom ;

Projet GEF-MINFOF, financé par Global Environment Facility et le Gouvernement du Cameroun, visant à améliorer la gestion et la conservation des zones « noyaux » dans le massif

forestier de Ngoyla-Mintom et améliorer l'accès aux AGR par les communautés locales (parmi lesquelles les pygmées Baka) ;

Le Projet d'appui pour le développement des compétences pour la croissance et l'emploi des peuples autochtones du Cameroun.

### 3. Défis environnementaux

- La déforestation massive, La dégradation des forêts, La dégradation et la pollution des sols
- L'avancée du désert dans la partie Nord du pays.
- De la pratique de l'agriculture itinérante sur brûlis pour la mise en place de cultures vivrières, mais également le développement d'activités agricoles à grande échelle (palmeraie, caoutchouc, cacao, etc.) ou l'exploitation;
- La dégradation de la forêt : perte en biodiversité (floristique et faunistique) par les prélèvements sélectifs du bois, par la collecte de bois de chauffe et par le braconnage ;
- Le chamboulement des saisons et de la pluviométrie ;
- L'intensification des phénomènes climatiques extrêmes comme les forts orages et les vents forts, entraînant des pertes de récoltes.
- La déforestation est le défi environnemental majeur que l'on rencontre dans 46,40% des Paroisses des Diocèses. Elle se traduit par la diminution du couvert forestier, qui est une réalité. Elle est due aux actions couplées de l'agriculture traditionnelle et de l'exploitation forestière industrielle auxquelles se sont récemment greffées la mise en place les opérations minières, des ouvrages énergétiques (barrages hydroélectriques) et quelques agro-industries.
- Le recul du couvert végétal induit l'érosion des sols du fait de leur exposition aux aléas du climat. L'érosion est une réalité dans 21,40% des Paroisses, c'est le second défi environnemental des Diocèses forestiers.
- La faible alphabétisation et la pauvreté qui sont décriées dans respectivement 10,70% et 7,10% des Paroisses constituent les troisième et quatrième défis environnementaux.
- Les inondations des parcelles de cultures et les lieux d'habitation (effets de la mise en eau des barrages), la pauvreté et
- L'accaparement des terres (lieux d'activités et d'habitation des populations locales) sont des défis environnementaux en ce sens qu'ils poussent les ménages à faire une pression de plus en plus prononcée sur la forêt de laquelle ils tirent leurs moyens d'existence.

### 4. Réponses ecclésiales

- Travaux de plaidoyer
- Actions de reboisement

## **5. Opportunités environnementales dans les Diocèses**

La présence des ressources naturelles, la qualité des infrastructures, le niveau de scolarisation, les emplois et la présence de projets environnementaux.

## **6. Projets industriels dans les Diocèses, défis et réponses**

Ils sont forestiers (62,80%), de conservation (11,40%), miniers (8,60%), énergétiques (8,60%), agricoles (5,70%) et de transformation (2,90%).

- Ces projets induisent de nombreux défis auxquels doivent faire face les communautés riveraines au quotidien. On a:
- La déforestation massive (45,50%) ;
- Les déplacements involontaires des populations (9,10%) ;
- L'accaparement des terres (9,10%) ;
- La compromission de l'exercice des activités quotidiennes des populations (9,10%) ;
- La pollution des rivières usitées par les communautés locales (9,10%) ;
- La violation de la législation en matière d'exploitation forestière (9,10%) ;
- L'exploitation de la main d'œuvre locale (9,10%).

## **7. Exploitation forestière illégale**

Coupes à blanc, écrémage (coupe des arbres les plus précieux), utilisation de techniques d'abattage et de débardage inappropriées, non-respect des obligations de reboisement. L'ouverture de pistes facilite la pénétration des forêts denses par les exploitants illégaux, qui procèdent au pillage des ressources, parfois avec la complicité de représentants des communautés locales qui les aident à localiser les essences les plus recherchées.

La biodiversité animale devient rare du fait de la destruction de son habitat et des bruits générés par les engins utilisés. L'autre conséquence de cette exploitation est le phénomène de déplacés involontaires.

## **8. Projets de conservation et défis**

### **Projets énergétiques et projets miniers**

L'exploitation semi-mécanisée de l'or par des entreprises chinoises .Les défis induits par ses projets sont l'érosion des terres avec pour corollaire une avancée de la sécheresse qui s'impose avec acuité au fil des années.

### **Projets d'agriculture**

Une plantation de caoutchouc localisée à Sangmélina. Elle a été mise en place après une déforestation massive et l'expropriation des riverains.

### **Projets de transformation et défis**

On trouve un projet de transformation dans le Diocèse de Sangmélina. Il est source de pollution des cours d'eau de surface qui l'entourent.

### **Réponses des acteurs non-ecclésiastiques**

Surtout dans le secteur forestier. Leurs actions visent à juguler certains défis environnementaux recensés. Ces acteurs sont le trio WWF/Etat du Cameroun/Projet Tridom et le MINFOF. Ils opèrent exclusivement dans le Diocèse de Doumé Abong Mbang.

## **9. Réponses des acteurs ecclésiastiques**

Ces réponses sont apportées essentiellement par les CDJP et par le CRS.

### **Projets artisanaux dans les Diocèses, défis et réponses**

On trouve aussi dans les Diocèses des projets artisanaux. Ceux-ci se rapportent aux forêts (73,30%), à la mine (20,00%) et à l'agriculture (6,70%). Ils génèrent autant d'effets nocifs que les projets industriels. Et l'intensité de la nocivité de leurs effets est d'autant plus importante que ce type de projets se développe très souvent en marge de la loi. Les conséquences sont désastreuses autant pour les riverains que pour le pays tout entier.

## **Violations des droits humains par les entreprises opérant dans les Diocèses et initiatives de l'Eglise**

Un ensemble des droits humains sont violés par les entreprises dans la conduite de leurs activités dans le Diocèse. Il s'agit du droit à la propriété (33,30%), du droit à un environnement sain (25,90%), du droit à l'alimentation (18,50%), du droit à l'intégrité physique (7,40%), du droit culturel (7,40%) et du droit à un travail décent (7,40%).

## **LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE**

### **1. Etat des lieux**

- Les écarts de températures, d'humidité et de précipitations y sont assez importants, aussi bien en terme de quantité qu'en terme de durée.
- Les pierres précieuses extraites en République centrafricaine (RCA) ne rapportent quasiment rien à l'Etat, encore moins aux artisans miniers.
- Pour cause, des méthodes d'extraction encore artisanales, alors qu'une bonne partie des sites d'extraction seraient aujourd'hui sous contrôle des rebelles.
- Des systèmes d'exploitation intégrant très peu ou pas du tout l'agriculture et l'élevage
- Des pratiques paysannes qui demandent à être améliorées ;
- Les pesanteurs socio-culturelles constituent un véritable blocage au progrès ;
- Un environnement économique peu propice au développement agricole.

### **2. Acteurs impliqués**

**Acteur étatique : Ministère des Affaires sociales**

ONG Internationales : Plan International Alima, FairMed, JRS

Société Civile : OCDH, LCDH AFJC, OFCA

Bailleurs : Union Européenne UNHCR

Bailleur privé : Bureau d'Achat de diamant

### **3. Les défis environnementaux**

Il y a sept (07) défis sociaux et environnementaux qui méritent une attention spéciale.

- a) **Occupation anarchique de l'espace vital.** Les responsables en sont les personnes déplacées à l'intérieur du pays. Les victimes sont les propriétaires des terrains qui réclament les



parcelles des terres occupées. La Mairie procède à la réglementation en vue de mettre un terme au litige entre les propriétaires des terrains et les occupants illégaux.

- b) **Feux de brousse et exploitations agricoles.** Les responsables sont les agriculteurs et les enfants qui ont tendance à s'amuser avec le feu. Les victimes sont les communautés locales, et en particulier, les groupes autochtones peuhls et pygmées qui vivent dans la forêt, éloignés des autres habitants. Pour tenter de freiner le phénomène dangereux, des campagnes de sensibilisation ont été faites à l'intention des villageois qui éprouvent de la peine à cesser de brûler la forêt.
- c) **Accaparement des terres.** Les responsables des Bureaux d'achat de diamant et or sont à l'origine de cet acte. Les victimes sont les propriétaires des terrains. Grâce aux campagnes de sensibilisation sur le code minier par le Ministère des Mines sur les zones des stations radio, des terres ont commencé à être restituées aux propriétaires.
- d) **Déforestation.** La communauté locale détruit la forêt faute de l'ignorance et de la pauvreté. Bien qu'elle en soit elle-même victime, la communauté a été sensibilisée sur l'importance de la sauvegarde de la forêt.
- e) **Chasse anarchique des animaux.** Les responsables sont les chasseurs villageois qui tuent les animaux pour le commerce de viandes sur le marché. La population locale est sérieusement confrontée à un manque de nourriture. Les animaux ont presque disparu.
- f) **Abattages sauvages des bois et feux de brousse.** Les pygmées AKA abattent des bois à la recherche d'une souris ou du miel. La communauté locale, en particulier, les agriculteurs en sont souvent victimes avec des étendues des champs brûlés. La communauté est sensibilisée pour interdire les feux de brousse.
- g) **Exploitations artisanales.** Les artisans miniers recherchent du diamant et l'or dans la forêt. Ils abattent des bois pour construire un village provisoire. Ils déracinent les arbres et y laissent des trous et des fosses. La sensibilisation est un outil pour aider les principaux responsables de ces exploitations à protéger la forêt,

#### 4. Les industries minières, pétrolières, forestières et agricoles

##### a) Industrie minière

SODIAM (Société de Diamant) est une industrie minière. Son domaine de travail porte sur l'exploitation minière. Le défi à relever est la destruction de la forêt. Les communautés affectées sont les habitants des lieux où les chantiers de diamant et or sont implantés. L'Eglise a fait des dénonciations. Les acteurs étatiques vivant en complicité avec les responsables de la société ne prennent pas de mesures nécessaires pour régler les exploitations en fonction du Code minier.

Il y a des Bureaux d'achat de diamant et or qui naissent comme des champignons au nom des Collecteurs des diamants dont la plupart sont des musulmans.

## **b) Industries forestières**

IFB est une société forestière spécialisée dans le domaine de la commercialisation des bois. Elle détruit la forêt au su et au vu de la population locale qui ne profite de rien dans l'exploitation. Une quantité énorme de bois est constamment brûlée. L'entrée est strictement interdite à toute personne étrangère. Le personnel se plaint de la grille salariale minable qui ne répond pas à leur besoin. La population vit au seuil de la pauvreté et de la misère.

SCAD est une société centrafricaine d'exploitation des bois qui n'est pas fonctionnelle en ce moment compte tenu de certaines difficultés rencontrées à propos de paiement des taxes d'abattage à l'Etat. La Société a été visitée. Des bois autrefois coupés sont entrain de pourrir dans le parc.

SEFCA (Société d'Exploitation Forestière Centrafricaine) créée en 1988 avec deux Sites de production et de transformation industrielle : MBAERE dans la Sous-préfecture de Carnot, Préfecture de la Mambéré-Kadéi ; MAMBELE dans la Sous-préfecture de Bambio, Préfecture de la Sangha-Mbaéré.

## **5. Violation des droits humains par les entreprises**

### **Les types de violations diverses**

- Assassinat
- Justice populaire
- Exploitations humaines
- Arrestations arbitraires
- Accaparement des terres

### **Les responsables**

- Brigade des mines
- Population locale
- Entreprises minières et forestières (SODIAM et IFB)

## **Les principales victimes**

- Les personnes âgées
- Les vieilles femmes (surtout les veuves)
- Artisans miniers
- Minorités ethniques : Peuhl et les pygmées

## **Les sources de financements**

Organisation communautaire, CRS, OPM, Subsidés italiens, Coopie, Caritas américaine (CRS)

Banque Mondiale, Bienfaiteurs extérieurs, Unicef, Fair Med, OMS, JRS, Etat Suisse, Croix Rouge France

# **LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO**

## **1. Grands Défis environnementaux**

- Abondance des ressources naturelles face à la pauvreté de la population
- Enclavement
- Ignorance de la population
- Taux élevé d'analphabétisme
- Inondations, Erosions
- Pollution
- Déforestation
- Gestion des déchets (sachets, plastiques, déchets miniers, ménagers...)
- Accès à la terre
- Accès à l'eau potable et à une nourriture suffisante
- Accès aux soins de santé
- Déplacements des populations (Uvira, Bukavu, Kisangani, Lolo, Boma, Luebo, Mbuji-Mayi...)
- La présence des groupes armés source de braconnage et danger permanente sur la faune

## 2. Quelques défis par diocèses ciblés

### Diocèse de Kilwa-Kasenga

Déforestation (exploitation bois rouge, charbon), Erosion (trous de l'exploitation des sables), Inondations, Diminution des poissons dans le lac Moero, Feu de brousse, Faible alphabétisation, Pollution de l'air

### Diocèse d'Uvira

Erosion, inondation, débordement des eaux, Sécheresse, Dégradation du sol à cause des briqueteries, Déforestation massive, Réchauffement climatique, Faible alphabétisation, éboulements, Insalubrité, Pollution des eaux, Vents violents, Plusieurs réfugiés et déplacés, Présence de groupes armés

Canalisation (Moins rassurante), Reboisement, Pépinière pour le reboisement, Sensibilisation pour le reboisement, Sensibilisation: éducation environnementale, Sensibilisation et encadrement de la population

### Observatoire des Ressources Naturelles, Bureau Diocésain pour la Protection de l'Environnement

### Diocèse d'Inongo

- Les Fonds issus du paiement de la redevance de superficie des concessions forestières, bien que pris en compte par le budget du gouvernement provincial ne contribue presque pas au développement des communautés locales riveraines aux dites concessions ;
- Exploitation forestière artisanale illégale
- Exploitation illicite due au non- respect des normes d'exploitation (diamètre d'exploitabilité, coupe sur les pentes, coupe près des cours d'eau,...) ;
- Augmentation du taux de déforestation malgré le paiement par les concessionnaires de la taxe de reboisement gérée par le Fonds Forestier National(FFN) ; Malgré l'existence de deux grands projets REDD+, la population du diocèse d'Inongo demeure pauvre (soins de santé, frais scolaires, habitat,...)
- Le braconnage ;
- Les vents violents et vagues qui causent beaucoup d'accidents et font enregistrer fréquemment beaucoup de perte en vies humaines sur le lac Mai-Ndombe,

- La menace des écosystèmes aquatiques par les mauvaises pratiques utilisées pour la pêche tel que l'utilisation de la moustiquaire imprégnée d'insecticide ainsi que les filets avec les mailles non autorisés afin d'attraper les fretins communément appelés ndakala

### **Diocèse de Bukavu**

- Erosion
- Inondation
- Pollution de l'environnement et du lac Kivu

### **Diocèse de Lubumbashi**

Canalisation des eaux, Drainage, Creusage des caniveaux, Forge des bornes fontaines, Sensibilisation de la population, Ramassage des sachets et arrosage, Création d'un centre de rattrapage, Assainissement, Délimitation avec des sacs de sable, Sensibilisation de la population sur la gestion des déchets, Création d'autres activités lucratives et encouragement de la population pour la culture maraichère, Construction d'écoles à court terme, Interdiction effective de coupe d'arbres, Appui aux écoles existantes, Promotion du reboisement, Lettre adressée aux autorités, Demande de délocalisation d'un marché, Alphabétisation, Construction des ponts et électrification, Enseignement pour tous + Prix abordables, Construction des écoles.

### **Diocèse de Luebo**

Erosions, ravins causés par la construction anarchique, manque de canalisation, déforestation, exploitation anarchique du diamant. Plusieurs zones d'exploitation artisanale de diamant sans amélioration de la situation de la population ni développement des infrastructures de la contrée, Plusieurs tueries à cause du Phénomène Kamwuina Nsapu, Plusieurs refoulés d'Angola.

**Mise sur pied d'un Observatoire des ressources naturelles, Création d'une Ligue pour la Défense des Ressources Naturelles du Kasai regroupant plusieurs catégories sociales.**

### **Diocèse de Lolo**

Erosions, inondations, faible alphabétisation, déforestation massive, perturbation des saisons culturelles, insectes-rongeurs, maladies humaines (épidémies), épidémies des animaux (épizooties), Grands espaces de terre pris par des entreprises du réseau Ferronia



Canalisation d'eau, sensibilisation sur l'utilisation de l'andrine, soins de santé, délocalisation d'habitats et des champs, sensibilisation sur l'élevage de stabilisation, actions de petite envergure pour l'atténuation des effets du changement climatique.

#### **Diocèse de Mbandaka-Bikoro**

Exploitation forestière qui déboise autour des villes, Une partie du diocèse (Bikoro) a été secouée dernièrement par l'épidémie à virus Ebola, Une pauvreté criante de la population

**La création de la Commission diocésaine pour les ressources naturelles** crée de nouvelles opportunités de s'occuper des questions environnementales à travers des cadres de concertation et des comités locaux de surveillance.

#### **Diocèse de Mbuji-Mayi**

Potabilité de l'eau, Distance à parcourir pour accéder à l'eau potable, Ravinement et érosions, Déficit énergétique, Déforestation pour survivre, Exploitation artisanale de diamant incontrôlée, Exode rural des jeunes allant dans plusieurs provinces (Katanga, Kinshasa...), Pollution des eaux de la rivière Lubilanji, Pas de Contrat de travail dûment signé, Salaires irréguliers, Accaparement des terres, Destruction des produits champêtre.

### **3. Initiatives régionales et Partenaires opérant dans le Bassin du Congo**

#### **Commission des Forêts d'Afrique Centrale**

Une dimension régionale pour la conservation, la gestion durable et concertée des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale

**PFBC** (Partenariat pour les forêts du Bassin du Congo).

« Le PFBC est l'espace officiel de dialogue pour harmoniser les politiques forestières puis les transformer en règlement par la Commission des forêts d'Afrique centrale (Comifac) ».

**Congo Basin Forest Fund (CBFF)** /Fonds Forestier pour le Bassin du Congo

**CICOS** (Commission Internationale du Bassin Congo Oubangui Sangha)

**Fonds de financement de l'économie bleue dans le bassin du Congo : Fonds bleu**

L'économie bleue concerne toutes les étendues d'eau, y compris les lacs, les cours d'eau et les nappes souterraines, sans oublier les mers et les côtes. Les principales branches de l'activité économique de l'Afrique basée sur les ressources marines et aquatiques sont aujourd'hui la pêche, l'aquaculture, le tourisme, les transports, le secteur portuaire, le secteur minier et le secteur de l'énergie ».

**Fonds de partenariat pour la réduction des émissions de carbone forestier (Banque mondiale).**

**Union Européenne, Banque Mondiale, Banque Africaine de Développement, CAFI, FAO, UN-REDD, PNUD, PNUE (UN-REDD), CIRAD/CIFOR.**

Les agences de Coopération : GIZ, JICA, AFD, DFID, USAID, KOICA, US-Forest.

ONG Internationales de conservation: Greenpeace, WCS, WWF, UICN, AWF, FPP, RRI, World Resources Institute (WRI), OSFAC, Network for Environment and Sustainable Development in Africa (NESDA), FERN. **Tropenbos-International**  
Rainforest Foundation UK.

# I. LA RÉGION CONCERNÉE PAR L'ACTIVITÉ DE LA CARTOGRAPHIE DU BASSIN DU CONGO

---

La région du bassin du Congo est un enjeu écologique de premier ordre. Cette région s'étend sur une vaste région de l'Afrique centrale<sup>1</sup>. La cartographie dont il est question dans ce rapport avait ciblé dans sa phase initiale six pays : le Cameroun, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, et la République du Congo, la Guinée équatoriale, le Gabon.

Le bassin du Congo comprend environ 70 pourcent de la couverture forestière de l'Afrique : sur les 530 millions d'hectares du bassin, 300 millions sont couverts par la forêt.



Les forêts tropicales de cette région constituent des réservoirs exceptionnels de carbone et de biodiversité. Depuis quelques décennies elles sont au cœur des enjeux internationaux sur le changement climatique. Ce bassin est le second plus grand écosystème forestier tropical après l'Amazonie. Et comparé à celui-ci il est relativement mieux conservé et joue un rôle important dans la régulation du système climatique continental.

Ces forêts d'Afrique centrale offrent des moyens de subsistance à plus de 60 millions de personnes qui y vivent ou résident à proximité. Elles remplissent également des fonctions sociales

---

<sup>1</sup> L'Angola, le Burundi, le Cameroun, la République Centrafricaine, le Congo, République démocratique du Congo (RDC), le Gabon, la Guinée équatoriale, l'Ouganda, le Rwanda, le Tchad, la Tanzanie, la Zambie (*Pays signataire du fond bleu*).

et culturelles essentielles aux populations locales et autochtones et contribuent par ailleurs et plus indirectement à alimenter plus de 40 millions de personnes qui vivent dans les centres urbains proches de ces domaines forestiers.

Parmi les données de base sur le Bassin du Congo nous pouvons citer : une biodiversité très élevée ; environ 50% des espèces animales du continent africain; habitat des espèces animales endémiques et emblématiques (éléphants, gorilles, chimpanzés, bongos...) ; plus de 10000 espèces végétales dont 3000 sont endémiques ; important puits de carbone ; multitudes d'autres services environnementaux ; présence de nombreux minerais ; plus de 100 millions d'habitants habitent les pays du Bassin du Congo ; environ 70% de la population dépendent des ressources forestières pour leur survie ou génération des revenus ; infrastructures de développement socio- économique insuffisantes ou très dégradées ; proportion élevée de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté.

Les forêts constituent également une forme de sécurité sociale importante dans des pays où la pauvreté et la malnutrition sont fréquentes. Ces forêts rendent de précieux services écologiques aux niveaux local, régional et mondial. Aux niveaux local et régional, ceux-ci comprennent le maintien du cycle hydrologique et le contrôle des crues dans une région de forte pluviosité. On peut également citer la régulation et le refroidissement climatiques à l'échelle régionale grâce à l'évapotranspiration ainsi que l'atténuation de la variabilité climatique.

## FORÊTS DU BASSIN DU CONGO, UN TRÉSOR POUR L'HUMANITÉ

Avec une couverture d'environ 200 millions d'hectares, les forêts du bassin du Congo constituent un trésor pour l'humanité. Cette région contient la deuxième forêt tropicale humide du monde après celle du bassin de l'Amazonie et fournissent également un large éventail d'avantages, également appelés « services d'écosystémiques », à plus de 60 millions de personnes qui tirent leur subsistance de ces forêts et à la communauté globale. Ces avantages comprennent: Des *services d'approvisionnement* comme la fourniture d'une grande variété de produits comme le bois de construction d'habitats, les produits de la faune sauvage et d'autres Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL), comme les feuilles de *marantacées* servant à emballer les aliments à cuire et les feuilles de palmiers utilisées comme matériau de couverture de toit, le bois de chauffage et le charbon utilisés comme combustible pour cuisiner, les plantes médicinales ...

Des *services de régulation* qui contrôlent les processus naturels tels que le climat (y compris la température et les pluies), les débits et la qualité des eaux. Le rôle que pourraient jouer les forêts tropicales dans la régulation du cycle du carbone à l'échelle planétaire et donc leur participation à

la lutte contre le changement climatique (en stockant le carbone dans les arbres et les sols des forêts) a attiré l'attention du monde entier au cours des dernières années.

Des *services culturels*, notamment en contribuant à la formation des identités culturelles, religieuses et spirituelles des populations vivant dans les forêts. Elles abritent également un certain nombre de communautés autochtones importantes qui vivent dans la forêt.

Ces différents services sont étroitement liés à la biodiversité de la région. Les forêts du bassin du Congo sont un important réservoir pour la biodiversité mondiale car elles abritent des animaux rares comme les gorilles de plaines, les éléphants des forêts et les okapis.

## **LES FORÊTS DU BASSIN DU CONGO JOUENT UN RÔLE IMPORTANT POUR LES ÉCONOMIES NATIONALES.**

Les exportations de bois contribuent au PIB de tous les pays de la région. Les produits du bois de la région sont principalement exportés vers l'Europe, bien que la Chine en importe des quantités de plus en plus importantes du Gabon, de la République du Congo, de la République Démocratique du Congo et de la Guinée équatoriale.

## **LES FORÊTS DU BASSIN DU CONGO : UNE FORTE INFLUENCE SUR LE CLIMAT SE FAISANT SENTIR AU-DELÀ DE LA RÉGION**

Les forêts du bassin du Congo influencent les pluies au Sahara, en Éthiopie et dans d'autres parties du continent. En Afrique centrale, une grande portion du transfert d'humidité vers l'atmosphère, via l'évapotranspiration, contribue à la formation des systèmes nuageux. Les pluies associées à ces systèmes de convection dépendent non seulement du flux de la mousson mais aussi du recyclage de l'humidité par la forêt.

## II. L'ÉGLISE CATHOLIQUE DE LA RÉGION DU BASSIN DU CONGO.

---

En règle générale l'Église catholique en Afrique est structurée. Elle a à la base les communautés ecclésiales vivantes (CEVB) dirigée par un animateur ou une animatrice. Celles-ci s'organisent au sein des paroisses. Les paroisses sont en règle général dirigées par un curé. Chaque paroisse a en son sein un certain nombre de structures. Les paroisses mis en ensemble forment un diocèse. Les diocèses d'un pays mis ensemble forment la conférence épiscopale nationale. Les conférences épiscopales nationales ont aussi des structures de concertation au niveau des différentes régions. Et enfin au niveau de toute l'Afrique, l'Église catholique africaine a une structure continentale de concertation. Il s'agit du Symposium des conférences épiscopales d'Afrique et du Madagascar (SECAM).



Le SECAM a été créée en 1969. Elle est composée de 8 régions ecclésiales d'Afrique à savoir :

- L'association des conférences épiscopales de l'Afrique centrale (ACEAC)
- L'association des conférences épiscopales de la région de l'Afrique centrale (ACERAC)
- Association of the episcopal conferences of west africa (RECOWA-CERAO)
- L'assemblée de la hiérarchie catholique of Egypte (AHCE)
- Association of member episcopal conferences in eastern africa (AMECEA)
- L'inter-régional meeting of bishops of southern africa (IMBISA)
- La conférence épiscopale de Madagascar et de l'Océan indien (CEDOI)
- La conférence épiscopale régionale du nord de l'Afrique (CERNA).

Chaque région comprend les conférences épiscopales des pays membres.

Le projet de cartographie du Bassin du Congo s'exécute au sein de deux régions à savoir l'ACERAC et le l'ACEAC, mais ne s'étend pas encore sur tous les pays de ces régions. En effet l'ACERAC comprend : Le Congo, le Cameroun, le Gabon, la guinée équatoriale, la république Centrafricaine, le Tchad. L'ACEAC comprend le Burundi, la République démocratique du Congo et le Rwanda. Le réseau ecclésial du Bassin du Congo (REBAC) a dans sa première phase l'ambition de couvrir 110 diocèses et d'être au service d'une population évaluée à 130 millions.

## LE RÉSEAU ECCLÉSIAL DU BASSIN DU CONGO (REBAC)

Le changement climatique est mondial et appelle une réaction collective et unie de tous les pays pour faire face à ses impacts, mais aussi pour dessiner un nouveau mode de développement qui permette d'éviter un bouleversement climatique dangereux. Le changement climatique, la destruction des écosystèmes, la raréfaction des ressources sont des défis qui menacent directement la survie de l'humanité. **La forêt joue un rôle primordial de régulateur climatique**, de protecteur éco systémique et de pourvoyeur de ressources. **Sa préservation est indispensable pour sauver l'humanité.** C'est pour participer à la sauvegarde de cet écosystème que trois structures d'apostolat au niveau de l'Afrique, à savoir le réseau des centres sociaux Jésuites en Afrique (JASCNET), le secrétariat du SECAM chargé de justice et paix et Caritas Africa, ont convoqué une réunion en octobre 2015 à Kinshasa pour créer le REBAC. L'objectif de cette rencontre était de « *de réfléchir, à la lumière de l'Encyclique « Laudato Si' » du Pape François, sur la contribution de l'Eglise catholique en Afrique à la sauvegarde du bassin du Congo* »<sup>2</sup>. Cette initiative est la concrétisation d'une des résolutions des commissions justice et paix d'Afrique. « *Following the example of the pan-Amazonia Church network (Repam), Africa justice and peace commissions are committed to create an African church Network regrouping in particular the neighboring countries of Equatorial forest for transparent and responsible management for this common legacy which is meant to entire humanity* »<sup>3</sup>. La création du REBAC a été aussi validée par une décision du comité permanent du SECAM<sup>4</sup> : « *secam will fully embrace the developement of appropriate policies and planned activities by the regional and Episcopal conferences neighbouring the congo basin...* »<sup>5</sup> et plus tard confirmée par la plénière de cette organisation catholique continentale.

---

<sup>2</sup> Communiqué de presse de la rencontre de Kinshasa.

<sup>3</sup> Symposium des conférences Episcopales d'Afrique et Madagascar (SECAM), 2015 of SECAM justice and peace commission. Justice and peace at the service of reconciliation and integral development of Africa, Dobra, Windhoek, on 15<sup>th</sup> March, 2015.

<sup>4</sup> SECAM, Secam position paper on the creation of an african ecclesial network for the protection of Congo basin forest, February 2016.

<sup>5</sup> Idem.

## Vision et mission du REBAC

Avant de commencer ses activités les délégués des Eglises des pays du bassin du Congo ont défini la vision et la mission de cette organisation.

### Vision.

« *Un Bassin du Congo émergeant au sein duquel tous<sup>6</sup>ont accès à une vie de qualité supérieure grâce à une gestion responsable et durable des ressources énergétiques, halieutiques, biologiques, forestières et animales disponibles* ».

### Mission.

« *Amener chaque habitant du Bassin du Congo, particulièrement les jeunes à s'approprier la problématique des changements climatiques et de l'environnement, tout comme de la vision du REBAC. Réfléchir, à la lumière de la Doctrine sociale de l'Église, en particulier de l'Encyclique « Laudato Si' », sur la contribution de l'Église catholique, spécialement celle d'Afrique, à la sauvegarde et à la restauration du Bassin du Congo. Définir des actions concrètes à entreprendre pour atteindre la vision du REBAC. Agir sur les pouvoirs publics et les institutions internationales pour qu'ils s'engagent à concevoir et à mettre en œuvre des politiques compatibles avec la préservation et la conservation des écosystèmes du Bassin du Congo dans le contexte de lutte contre les changements climatiques. Encourager la création et le renforcement des organisations de la société civile et des communautés locales pour qu'elles s'engagent en faveur de la préservation et la conservation des écosystèmes du Bassin du Congo* »<sup>7</sup>.

La rencontre de Brazzaville a aussi identifié 4 axes stratégiques du Rebac :

« *La récolte des données, la communication et le plaidoyer, la formation et le renforcement des capacités, la mise en œuvre des alternatives aux différents problèmes climatiques* »<sup>8</sup>. Chaque axe est assorti d'une liste d'actions à mener localement, régionalement et internationalement.

---

<sup>6</sup> Nord-Sud, peuples autochtones et communautés locales, générations présentes et futures.

<sup>7</sup> Lire rapport d'activité de brazzaville. ([www.rebaccongossin.org](http://www.rebaccongossin.org)).

<sup>8</sup> Ibidem.



### III. CARTOGRAPHIE DES ACTEURS ECCLESIAUX ET DES DEFIS ET OPPORTUNITÉS PASTORAUX ET ENVIRONNEMENTAUX DU BASSIN DU CONGO

---

#### CONTEXTE ET JUSTIFICATION.

Les ressources naturelles dont dispose la région du bassin du Congo sont colossales. Comment utiliser l'environnement (nos ressources et notre maison) pour améliorer notre existence (vaincre la faim et la pauvreté) et développer notre milieu sans créer un déséquilibre dans ce beau don reçu de Dieu en conformité aux recommandations de sa Sainteté le Pape contenu dans le Laudato SI ?

Les forêts du bassin du Congo se trouvent au cœur des questions de développement durable, aussi bien pour leurs enjeux écologiques (conservation de la biodiversité végétale et animale, régulation des ressources en eau, stockage du carbone, ...), sociaux (amélioration des conditions de vie des populations qui en dépendent, valorisation des connaissances traditionnelles, maintien de l'existence de ces écosystèmes pour les générations futures, ...) qu'économiques (production et exploitation des ressources ligneuses, source de revenus pour les populations locales, ...).

Aujourd'hui ce riche patrimoine fait face à une déforestation et une dégradation qui détruisent le cadre de vie de centaines de millions de personnes et met en danger des milliers d'espèces végétales et animales. La déforestation est aussi responsable de 20% des émissions mondiales de gaz à effet de serre.

Cette cartographie est donc une étude pour savoir exactement ce qui se fait dans le domaine forestier pour envisager le type d'action et de plaidoyer à mener dans chaque diocèse et dans chaque pays.

#### OBJECTIF DE LA CARTOGRAPHIE

##### *Objectif global*

Recueillir les informations sur les réalisations de l'Eglise en matière de gestion environnementale et particulièrement dans la *mise en application de « laudato si »* ainsi qu'à titre indicatif, celles des autres acteurs.

Récolter les informations sur la manière dont l'Église catholique répond aux défis sociaux, environnementaux dans le bassin du Congo par une *démarche scientifique de systématisation collective et communautaire des informations*. (Fiches).

### *Objectifs spécifiques*

- Saisir les défis et opportunités écologiques dans le bassin du Congo ;
- Consolider les liens de collaboration entre les parties prenantes à la question environnementale dans le bassin du Congo et ;
- Apporter des réponses pastorales concertées et coordonnées aux défis socio-environnementaux auxquels le peuple de Dieu est confronté dans cette région.

## RÉSULTATS ATTENDUS

- Une base de données sur les opportunités écologiques du Bassin du Congo a été constituée ;
- Des orientations sur la mutualisation des efforts pastoraux des églises locales en matière de gestion durable de forêts du Bassin du Congo ont été analysées et documentées ;
- L'inventaire des pistes de collaboration entre les parties prenantes à la question environnementale du Bassin du Congo a été dressé ;
- Les réponses pastorales possibles pour faire face aux défis socio-environnementaux auxquels le peuple de Dieu est confronté dans la région du Bassin du Congo ont été analysées et documentées.

## APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

### Démarche

La recherche sera conduite sur fond de l'approche dite « descriptive ». Celle-ci est une méthode qui consiste à collecter les informations sur base documentaire et des interviews (face-à-face avec les informateurs-clés) ou en administrant un questionnaire à un échantillon de Diocèses. Les tableaux seront présentés au format de la base des données qui sera construite et pourra être interrogée en ligne par toutes les parties prenantes aux questions socio-environnementales<sup>9</sup>.

---

<sup>9</sup> Les détails sur la méthodologie seront fournis par le Consultant lors de la formation des enquêteurs.

### Echantillon de la phase pilote.

L'échantillon a été constitué sur base des critères ci-après :

- Représentation régionale
- Implication de l'Evêque
- Accessibilité géographique
- Niveau du défi environnemental (eau, foncier, migration, mines, hydrocarbures)

Pays	Diocèses	Nombre de diocèse ciblés
République Démocratique du Congo	47	12
Cameroun	18	5
Gabon	5	1
République du Congo	9	2
République Centrafricaine	9	2
Guinée Equatoriale	5	1
	<b>93</b>	<b>23</b>

### La mise en œuvre du projet est passée par 4 Phases.

Phase I: Préparation.

Phase II: Atelier de formation des formateurs d'enquêteurs.

Phase III: Travail de terrain : collecte et analyse des données

Phase IV: Finalisation du rapport et dissémination

Certains pays du Bassin du Congo dont le Gabon et la guinée équatoriale qui n'étaient pas présents au deux premières phases n'ont plus été considérés dans les phases successives.

## SITUATION PAR PAYS

### La République du Congo.



Située au cœur du bassin du Congo, la République du Congo possède une vaste superficie forestière évaluée à 22 334 000 ha (FAO, 2015), soit 65,4% de la superficie des terres émergées auxquelles s'ajoutent approximativement 59 000 ha de forêts plantées. Bien que les taux de changement de couvert forestier restent faibles avec un taux de déboisement annuel brut de 0,07%, les émissions des GES émis du secteur de la déforestation et de la dégradation des forêts constituent la principale source des émissions nationales avec, en 2015, 19,2 Mt Co<sub>2</sub>/an en 2015.

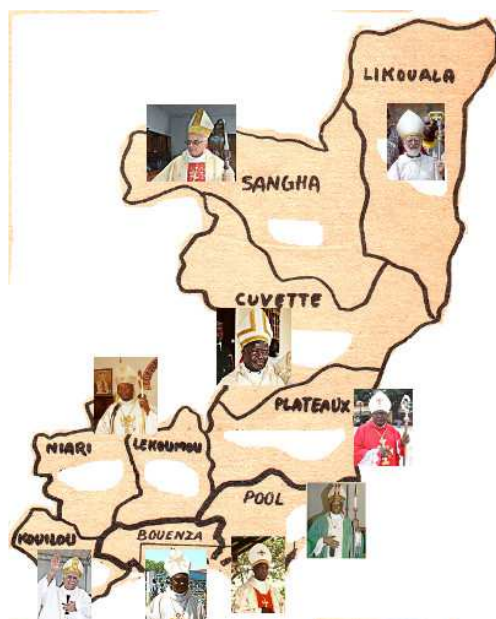
Aujourd'hui, les principaux facteurs de la déforestation et de la dégradation forestière sont l'agriculture itinérante sur brûlis peu performante, l'exploitation forestière et le prélèvement du bois énergie. Avec le développement du secteur agro-industriel et minier, si celui-ci n'est pas réalisé de manière durable, les émissions atteindront 35,5Mt/an.

Consciente de ses responsabilités en tant que partie à la Convention des Nations Unies sur les Changements Climatiques, la République du Congo s'est engagée depuis 2008 dans le processus de réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts. Cela passe par la conservation, gestion durable des forêts et le renforcement des stocks du carbone forestier (REDD+) afin de contribuer à la lutte contre les changements climatiques, préserver ses écosystèmes forestiers, lutter contre la pauvreté et asseoir les bases d'une économie verte et du développement durable du pays.

Au regard de ce qui précède, on peut se poser une série de questions, entre autres, sur l'état et la gestion des ressources naturelles en général et la gestion forestière en particulier ; de même sur l'état de l'environnement en rapport aux modes et méthodes d'exploitation de ces ressources.

## Enquête sur les défis sociaux et environnementaux.

### 1. Les diocèses du Congo.



### 2. Méthodologie de l'enquête.

#### - L'outil de l'enquête

Il s'agit d'un questionnaire destiné à recueillir les informations d'ordre divers : (1) identification des informateurs de l'enquête (nom et prénom, formation, niveau d'études notamment), l'identification des diocèses (nom de l'Evêque, nombre de prêtres, de religieuses et de laïcs), (2) structure du diocèse (nom de la structure, du responsable, adresse de la structure...), (3) mouvements pastoraux du diocèse, (4) structures ou mouvements chargés des questions sociales ou environnementales, (5) paroisse (informations générales, les prêtres, les catéchistes, les religieuses, les congrégations), (6) structures en charge de l'écologie, (7) œuvres de développement, de santé, de l'enseignement, (8) groupes autochtones et/ou vulnérables, (9) autres acteurs présents sur le territoire du diocèse, (10) acteurs bailleurs et sources des appuis techniques, (11) défis environnementaux, (12) opportunités environnementales, (13) industries minières, pétrolières, forestières et agricoles, les exploitations artisanales, (14) violations des droits humains par les entreprises, (15) initiatives de l'église, autres initiatives privées, programmes nationaux, régionaux et internationaux, (16) agenda des événements récurrents et (17) bibliographie.

## - Observations sur le questionnaire

Présenté aux enquêteurs, ce questionnaire élaboré sous les soins du REBAC lors de sa réunion de Brazzaville, est apparu aux yeux de ceux-ci, tant à Dolisie qu'à Ouesso, « trop long, lourd et inadapté ». « Il a présenté quelques faiblesses notamment dans sa présentation. En effet, tel que formulé, il se présente comme si l'on avait plus voulu identifier les diocèses, les acteurs et leurs activités. Les questions devant permettre une meilleure connaissance des problèmes écologiques en général, des forêts et du changement climatique en particulier, n'ont à proprement pas été posées. On ne dénombre aucune question à caractère ouvert et/ou fermé qui aurait pu faire l'objet de développement des points traités ».

En rapport avec cette observation, le superviseur-pays de l'enquête avait proposé une espèce « d'adaptation locale du questionnaire » sans en rien changer du contenu initial. Il n'a pas été question de formuler de nouvelles questions par rapport à la version originale mais plutôt, les traduire dans un langage qui pouvait susciter, on ne peut plus, des réponses. Cette formulation, en fait ce développement, avait été jugé ici et là « plus pédagogique et digeste ».

## - L'échantillonnage

Les enquêteurs ayant été « recrutés » parmi des acteurs de l'église et pour un questionnaire tout à fait orienté, l'échantillon privilégié et à priori le mieux indiqué, était celui de l'église. C'est ainsi que les questionnaires ont été plus remplis par des prêtres et des religieuses. Toutefois, quelques rares autres personnes, de par leurs activités professionnelles y ont également collaboré.

## 3. Des missions de Terrain

Elles ont eu lieu, du 4 au 9 novembre 2018, dans les diocèses de Dolisie et NKayi et, du 14 au 19 novembre 2018 dans le diocèse de Ouesso. Dans la partie sud, Dolisie a servi de « base-vie ». C'est de là que les descentes sur le diocèse de NKayi et ses paroisses partaient. Ici et là, la démarche, en trois étapes, a été la même à savoir :

- (1) L'accueil et les entretiens préliminaires
- (2) La formation des enquêteurs
- (3) L'administration du questionnaire

L'équipe de la mission de la Commission Episcopale Justice et Paix de Brazzaville était composée de : Abbé Félicien MAVOUNGOU (Coordonnateur de la CEJP), Estani IKIA (Chargé de

Programme), Délicia TCHISSAMBO (stagiaire), Pierre OYO (consultant), Guy-Serge TANDA (Chauffeur-logisticien).

*Etape 1 : diocèses de Dolisie et Nkayi*



*Une vue de la formation à Dolisie*

Lundi, 5 novembre 2018, formation à Dolisie sur la Cartographie avec les enquêteurs. Après que la formation ait eu lieu, les enquêteurs se sont déployés sur le terrain.

Mardi 6 novembre, l'équipe composée de l'Abbé Félicien MAVOUNGOU, Estani IKIA et Guy-Serge TANDA s'est rendue à Nkayi.

A Madingou, chef-lieu du Département, l'équipe a eu des entretiens avec la Direction départementale de l'environnement qui a fait état de la forte pollution due aux industries chinoises, notamment les cimenteries et du non-respect des cahiers de charges par celles-ci. L'équipe de Justice et Paix a obtenu des vidéos et des images des personnes atteintes de maladies qui seraient les effets de la pollution des industries locales.

Le mercredi 7 novembre, la mission s'est scindée en trois équipes dans les axes suivants :

- Komono : Abbé Félicien MAVOUNGOU, Délicia TCHISSAMBO, Sita PEMBE et Guy-Serge TANDA ;
- Sibiti : Pierre OYO pour Sibiti ;
- Mila-Mila : Sosthène KAMINA
- Dolisie : Abbé Pépin

- Madingou : IKIA Estani

Le 8 novembre 2018, l'entretien avec mademoiselle Bouanga Patricia, autochtone, agent de santé se ramène en ces quelques lignes :

- « Nous souffrons du fait des changements climatiques. Il pleut de moins en moins. En octobre il pleuvait déjà. Mais, maintenant on passe des mois sans pluies. On a du mal à trouver de quoi manger. Du fait de l'abattage des arbres porteurs de chenilles, nous autres autochtones n'en trouvons plus. Les plantations donnent mal ».  
« Cette situation de pluies irrégulières quand bien même c'est la saison, a des conséquences sur nous : nous nous nourrissons de plus en plus de produits congelés, nous qui sommes habitués à consommer « bio ». Nous qui habitons Sibiti, sommes obligés d'aller à l'hôpital parce que nous trouvons de moins en moins les plantes et arbres qui nous fournissent les médicaments. C'est la raison pour laquelle nous tombons de plus en plus malades parce que nos anticorps ont faibli ».
- « Les artisans autochtones en milieu urbain ici à Sibiti sont en train de perdre leur savoir-faire parce qu'ils achètent du déjà tout fait en plastique ou alors fait par d'autres artisans ».
- « Oui, je connais des personnes qui mettent en œuvre des projets REDD+. Pour ce qui est des changements climatiques, il ne faut couper les arbres mais au contraire, en planter de plus en plus ».

### **Entretiens avec les autorités locales et administratives**

La date du 6 novembre programmée pour rendre une visite de courtoisie au Préfet du Niari et rencontrer les responsables de l'Environnement et des Eaux et Forêts a coïncidé avec la Journée nationale de l'arbre. Aussi donc, toutes les autorités étaient sur le terrain pour le « planting » d'un arbre.

### **Entretien avec un retraité et gérant d'un cabinet de sous-traitance**

Ce retraité qui avait travaillé pour le compte de la Société Asia devenu gérant dans un cabinet de sous-traitance a parlé de FORSPAK, société chinoise de cimenterie. Comme la plupart des sociétés gérées par des chinois, FORSPAK a des problèmes de respect de l'environnement et des droits des travailleurs. En effet, l'usine pose de graves problèmes de pollution et les carrières, une fois l'exploitation achevée, sont délaissées sans aucune moindre mesure de réhabilitation ou un plan de restauration.



Les employés de la société FORSPAK, ne sont pas protégés et sont exposés à plusieurs maladies provoquées par le contact avec le ciment, plus particulièrement les manutentionnaires. Il n'y a ni infirmerie, ni aucune visite médicale pour ceux-ci.

*Etape 2 : diocèse de Ouesso*



*Cathédrale de Ouesso*

Situé à environ 900 km de Brazzaville en pleine forêt équatoriale (comme on aime bien le dire), Ouesso est le chef lieu du Département de la Sangha. De par sa situation géographique, cette région est par excellence celle qui abrite une grande activité d'exploitation forestière. Ainsi, l'Evêque de Ouesso, Monseigneur Monot a fait une brève présentation des industries d'exploitation forestière (4) parmi lesquelles :

- La Congolaise Industrielle des Bois (CIB), première compagnie d'exploitation forestière, située à Pokola.
- L'Industrie Forestière de Ouesso (IFO), deuxième compagnie d'exploitation forestière, située à Ngombé.
- La Société Forestière Industrielle du Congo (SIFCO) : Société Libanaise, située à Tala-Tala dans le district de Ngouala.
- La CEFID, Société chinoise, située à Cabos dans le district de Souanké.

A côté de celles-ci on y trouve aussi plusieurs petites sociétés artisanales. Dans le domaine minier, une société chinoise s'est installée dans le district de Souanké. Dans le cadre de l'agro-industrie, la Société Eco-oil qui a repris les palmeraies de la Sanghapalm s'est installée pour produire de l'huile de palme.



*Palmeraie ayant appartenu à Sanghapalm, aujourd'hui rachetée par Eco Oil*

Les sociétés visitées CIB et IFO qui se trouvent à la périphérie de Ouesso sont deux modèles au Congo. Elles sont les seules à avoir des concessions aménagées et certifiées FSC. CIB est divisée en plusieurs services. Quelques explications ont été également données sur l'unité de cogénération c'est-à-dire, la transformation de déchets de bois pour la production de l'énergie électrique.



*Unité de cogénération de la CIB*

Par son certificat FSC, CIB donne des garanties sur la légalité de l'exploitation, l'absence de lien à la déforestation, la gestion durable et la conservation de la biodiversité. Le système de certification FSC est le seul suffisamment exigeant face aux enjeux des marchés des produits forestiers, de plus en plus mondialisés et intégrés.

Pour son personnel, la CIB a pris de mettre en place des conditions d'un hébergement on ne peut plus décent ; de même que l'implantation d'une clinique médicale bien équipée avec trois (3) médecins. L'eau potable est distribuée. Chaque travailleur doit toutefois s'acquitter de sa facture d'électricité.

IFO est une filiale du Groupe DANZER. Installée à la périphérie de la ville de Ouesso à Ngombé, IFO emploie un millier de personnes et fourni des grumes, des débités et des produits semi-finis à plus de 400 clients dans plus de 55 pays. Plus de 16 000 personnes réparties dans 80 villages habitent dans la concession de IFO.

La concession d'IFO est aménagée et certifiée (FSC). Dans celle-ci, IFO n'exploite qu'une dizaine d'espèces. La Société ne fait pas de reboisement. Celui-ci se fait naturellement et de manière efficace, a dit le Directeur Général de l'entreprise. L'éclaircissement de la forêt permet aux jeunes plants de repousser. IFO collabore avec le WCS, une ONG de conservation américaine. Trente éco-gardes surveillent le site et mènent la lutte contre le braconnage.

#### **4. Résultats des enquêtes**

##### **A. Le problème des non-réponses**

Dans un nombre important de questionnaires remplis on trouve beaucoup de cases vides auxquelles on peut attribuer les significations ci-après :

- (1) Ignorance réelle du thème de la question par le sujet interrogé. C'est justement un des objectifs de l'enquête que de mesurer si les individus du groupe représentant l'univers de l'enquête, savent ou non, peuvent définir ou non, comprennent ou non quelque chose au sujet traité.
- (2) Refus de s'engager dans une réponse ferme ou dans des réponses prévues et ceci peut avoir un sens. Dans certains cas, on peut y voir une attitude d'opposition.
- (3) Fuite de la réponse, car la question a éveillé inquiétude ou méfiance.
- (4) Incompréhension de la question et refuge dans la non-réponse.

##### **B. Remarques préliminaires à l'analyse des résultats globaux du questionnaire**

Tous les aspects relatifs à l'identification (nom, prénoms, adresses, n° de téléphone, E-mail) ne sont pas transcrits comme tels dans ce texte. Il en est de même pour les listes de prêtres, religieuses. On ira par conséquent les trouver dans des tableaux en annexes. Par conséquent, ne sont traitées dans le texte sous la forme descriptive que des informations dont un tel caractère s'impose.

En ce qui concerne le cas du nombre important des vides dans les réponses au questionnaire, il y a lieu de faire remarquer un paradoxe. En effet, quand on se réfère aux informations obtenues ici et là au cours des visites d'entreprises, des discussions avec aussi bien quelques autorités locales et autres, sans compter les notes de lecture de tel ou tel rapport ou article, on est frappé par ces vides dans les fiches alors que les informations existent.

Pour éviter toute contradiction entre les informations introduites dans la tablette, les mêmes informations/résultats des enquêteurs sont retranscrites dans le présent rapport et par la suite, quelques informations disponibles obtenues ici et là sur les mêmes rubriques sont fournies. Ceci, aurait au moins l'avantage, de mieux informer les lecteurs.

Enfin, compte tenu de la nature des informations recherchées dans le cadre de cette cartographie et surtout de leur qualité, nous nous sommes abstenus dans travailler dans la perspective d'un traitement statistique de l'information et encore moins d'une étude comparative.

## **C. Réponses aux questions posées**

### **1°) Diocèse de Dolisie (01)**

#### **▪ Données des diocèses**

- Nb de paroisses enquêtées : 2
- Nb total des paroisses : 4 (Paroisse St Jean Paul II (Dolisie), Notre Dame de Fatima (Dolisie), Cathédrale St Paul (Dolisie), Divine Miséricorde (Louvakou)).
- Evêque : Mgr MANAMIKA BAFOUAKOUAHU Bienvenu
- Structure du diocèse : Chancellerie,
- Mouvements pastoraux du diocèse : Schola populaire, Chorale Sainte Cécile, Caritas.
- Structures ou mouvements chargés des questions sociales ou environnementales : Justice et Paix, Caritas diocésaine de Dolisie, ADD/ALISE (l'objet n'est pas précisé)

#### **▪ Données sur les paroisses et agents pastoraux**

- Prêtres diocésains : Abbé Diokouandi Lézin Pépin, Abbé Missamou Sévérin, Bitémo Cédric, Damba (3)
- Prêtres religieux : Norbert Likibi, Nahouakoutouma Gilbert, Kizimou Ignace (St Esprit) (3)
- Catéchistes : Mavoungou Mountou, Sœur Antoinette Loulendo, Sœur Irène Makaya.

- Religieuses : Sœur Makaya Irène, Sœur Nganga Nina Rachelle, Lydie Malonga, Assounga Marie Agnès,
  - Congrégation : non signalé
  - Structures chargées de l'écologie par paroisse : Pas de structure en charge des questions de l'écologie
  - Œuvres de développement par paroisse : Caritas Saint Paul, Poulailler/élevage de poules pondeuses et porcs
  - Œuvre de santé par paroisse : Aucune
  - Œuvre de l'enseignement par paroisse : Non signalé
  - Groupes autochtones ou vulnérables : Non signalé
  - Autres acteurs présents sur le territoire du diocèse : Non signalé
  - Acteurs bailleurs et sources d'appuis techniques : Non signalé
- **Défis et opportunités**
- Défis environnementaux : (1) Déforestation massive ; (2) Observation : Ras-le-bol des populations et pétition adressée au Sous-préfet ; (3) Réponse de l'église : aucune
  - Opportunités environnementales : Non (0)
  - Industries minières, pétrolières, forestières et agricoles : Non (0)
  - Exploitations artisanales : Non (0)
  - Violation des droits humains par les entreprises : (Non)
- **Inventaire des initiatives planifiées ou en cours de mise en œuvre**
- Initiatives de l'église : Coopérative pour le développement et la conservation des écosystèmes forestiers (CDCEF) ;  
Petites réparations  
Sources de financement : quêtes paroissiales  
Objectifs : mieux être culturel  
Impact : discipline sécuritaire

## 2°) Diocèse de nkayi (02)

- **Données des diocèses**
- Evêque : MIZONZO Daniel
  - Structure du diocèse : non signalé

- Mouvements pastoraux du diocèse : Légion de Marie ; Caritas paroissial ; Confrérie Saint Michel ; Caritas diocésaine
  - Structures ou mouvements chargés des questions sociales ou environnementales : Complexe scolaire Saint Louis
- **Données sur les paroisses et agents pastoraux**
- Identification de la paroisse : non signalé
  - Informations générales : non signalé
  - Prêtres diocésains : Abbé Louifouila Batia Serge Eric, Pandzou Niafouna Pierre, Mouanga Gwladly, Nahouakoutouma Gilbert. (4)
  - Prêtres religieux : Likibi Norbert et Tanguy Martial (Deux prêtres sont impliqués dans l'écologie).
  - Catéchistes : Quatre dont un est impliqué dans l'écologie
  - Religieuses : non signalé
  - Congrégations : masculines : spiritains ; féminines : Divine providence, Ribeauvillé, Sœurs franciscaines missionnaires du sacré cœur,
  - Structures chargées de l'écologie par paroisse : Aucune
  - Œuvres de développement par paroisse : Centre de Formation des jeunes filles désœuvrées
  - Œuvre de santé par paroisse : Centre médical ; Centre de santé ; Poste de santé
  - Œuvre de l'enseignement par paroisse : Education (école catholique ; Ecole/lycée ; Ecole Christ-Roi)
  - Groupes autochtones ou vulnérables : 0 (paradoxe)
  - Autres acteurs présents sur le territoire du diocèse : (0)
  - Acteurs bailleurs et sources des appuis techniques : non signalé
- **Défis et opportunités**
- Défis environnementaux : Déforestation massive
  - Réponse de l'église : 0
  - Opportunités environnementales : non signalé
  - Industries minières, pétrolières, forestières et agricoles : non signalé
  - Exploitations artisanales : non signalé
  - Violation des droits humains par les entreprises : non signalé

▪ **Inventaire des initiatives planifiées ou en cours de mise en œuvre**

- Ecole technique et professionnelle (NKayi), objectif : aider les jeunes à recevoir une formation.  
Impact : beaucoup de jeunes travaillent après leur formation.
- Coopérative pour le développement et la conservation des écosystèmes forestiers (CDCEF) à Komono ;  
Discipline sécuritaire.
- Petites réparations (Komono). Objectif : mieux être culturel.  
Sources de financement : quêtes paroissiales.  
Collaboration avec l'église : 0 Pas de collaboration.

**3°) Diocèse de Ouesso (03)**

▪ **Données des diocèses**

- Identification du diocèse : Ouesso
- Structure du diocèse : Evêque, Yves-Marie Monot
- Mouvements pastoraux du diocèse : Caritas, Légion de Marie, Renouveau Charismatique, Saint Esprit, Saint Michel Archange
- Structures ou mouvements chargés des questions sociales ou environnementales : Caritas diocésaine, Justice et Paix

▪ **Données sur les paroisses et agents pastoraux**

- Nb paroisses urbaines : 2 (Cathédrale et Saint-Pierre Clavert)
- Nb de paroisses rurales: 3 Saint Michel de Pokola, Immaculée de Sembé
- Identification de la paroisse
- Informations générales
- Prêtres diocésains : Abbé Patrick Benjamin, Thiéry Dorel Okoulo, Abbé Guy Ekessely, Léandre Ngouabi
- Prêtres religieux : Damiano Laston Gabriel,
- Catéchistes : 4
- Religieuses (Voir données de la tablette)
- Congrégations : Masculines : Spiritains ; Féminines : Divine Providence de Ribeuville, Sœurs Franciscaines du Sacré Cœur, Sœurs Franciscaines missionnaires, Sœurs Franciscaines de Marie, Amies du Cardinal Emile Biayenda.

- Structures chargées de l'écologie par paroisse : Justice et Paix et Caritas
  - Œuvres de développement par paroisse : Boutique de vente des intrants (Ouesso à Caritas) et élevage de poules pondeuses ;  
Objectif : contribuer à l'autofinancement (imprécis)
  - Œuvre de santé par paroisse : Centre de santé, laboratoire/ dépôt de médicament à Pokola. Responsable, Abbé Dorel
  - Œuvre de l'enseignement par paroisse : Une école à Ngombé, une à Ouesso.
  - Groupes autochtones ou vulnérables : Filles et Mères et Autochtones (deux groupes qui se trouvent au village Péké)
    - Moyens d'existence : Cueillette et chasse pour le groupe autochtone et vente des produits de la forêt pour le groupe Filles et Mères.
    - Défis des groupes : amélioration des conditions de vie, pauvreté et stigmatisation, abandon, logement, expropriation des terres.
    - Actions de l'église : prise en charge, accompagnement, appui et encadrement.
- **Autres acteurs présents sur le territoire du diocèse**
- Société civile (AVPFLN), PCPA, Conseil départemental  
Leur implication : gestion des séries de développement
- **Acteurs bailleurs et sources des appuis techniques**
- Gouvernement, WCS
- **Défis et opportunités**
- Défis environnementaux
    - Type : Déforestation massive, alphabétisation des peuples autochtones, inondations, déforestation autochtone, scieurs de bois.
    - Victimes : Communauté riveraine bantoue et autochtones population du village Péké, population du village Maboko, populations riveraines.
    - Réponse de l'église : Aucune pour la plupart des cas et sensibilisation dans quelques rares villages.
    - Réponse des autres : Education environnementale, gestion des déchets de bois, dénonciation, douanes congolaises.



- Opportunités environnementales
  - Type : Bonnes infrastructures, niveau de scolarisation, remise à niveau.
  - Bénéficiaires : Populations autochtones et bantoues, enseignement, élèves, enfants et femmes.
  - Capitalisation : Ecole et poste de santé.
  
- **Industries minières, pétrolières, forestières et agricoles**
  - Eco Oil (agroalimentaire)
  - CIB, IFO, SIFCO, CIBOULAM (Industrie forestière)
  
- **Exploitations artisanales**
  - ELOGOA (Exploitation minière)
  - MOKEKO (Exploitation de la pierre)
  - MAOKO (Briqueterie)
  - Souanké, Yagodou (Société d'exploitation minière)
  
- **Violation des droits humains par les entreprises**
  - Type : violences diverses, salaires en dessous du SMIC, accaparement des terres.
  - Victimes : travailleurs, populations riveraines, bantous et autochtones, population rurale.
  - Réponses : Plaidoyer et sensibilisation. manque d'initiative, manque de sensibilisation  
Observations : licenciement abusifs des agents, manque d'initiatives, manque de sensibilisation, impuissance de la population, non-paiement des salaires, exploitation de l'homme par l'homme.
  - Responsables à l'origine de ces violations : Compagnies forestières et SIFCO
  
- **Inventaire des initiatives planifiées ou en cours de mise en œuvre**
  - Planting de palmiers, planting d'arbres (cacaoyer) et autres espèces, petites réparations (non précisées).
  - Initiatives de l'église

- Coopérative de développement et la conservation des écosystèmes forestiers (CDCEF) à Ouesso, Tala Tala, Mokéko.

- Autres initiatives privées : Aucune n'a été énumérée
- Programmes nationaux, régionaux et internationaux : Tridom (conservation, initiative sous régionale), REDD+ (Gestion durable des forêts)

## **D. Données d'entretiens sur les problèmes de l'environnement et des forêts dans les zones d'étude**

### **1°) Notes d'entretien avec le Directeur départemental intérimaire de l'environnement de la Lékoumou**

- Les problèmes spécifiques de l'environnement dans le Département sont posés par les Sociétés forestières qui dévastent les forêts. Le reboisement se fait mais pas à un rythme comme on le souhaiterait.
- A Mapati, à environ 15 km d'ici, se trouve la grande scierie de SICOFR qui pollue horriblement. Mais qui oserait l'interdire ? CIPAM a aussi une scierie et les deux Sociétés emploient pas mal de personnes.
- On trouve deux sociétés minières qui exploitent l'or vers Zanaga. Il s'agit de la Congolaise des mines et des services.
- Le Ministre a signé les arrêtés, mais les Sociétés ne se sont jamais présentées à la Direction départementale de l'Environnement. Superficie de recherche et d'exploitation 57,5 km<sup>2</sup> sur une durée de cinq ans.  
L'article 4 de l'arrêté dit : « Une étude d'impact sur l'environnement doit être présentée avant d'entrer en production de ce site alluvionnaire ».
- L'environnement urbain est vraiment bien pollué avec des poubelles dans la rue. Mais cela relève de la Mairie.
- Le Conseil Départemental a signé des cahiers de charges avec des Sociétés forestières qui construisent des écoles et des centres de santé (dispensaires). MPB a construit des forages pour fournir de l'eau potable aux populations.
- En termes d'initiatives privées, il y a quelques rares personnes qui plantent des arbres dans le cadre de la REDD+, avec la perspective un jour de vendre du carbone et gagner de l'argent. Il y a un monsieur qui a de grandes plantations de moringa.
- Il n'y a pas de mesures prises pour l'adaptation. Chacun essaie de se débrouiller à sa manière. Pas de projets financés dans le domaine de l'environnement. On continue à brûler la sciure de bois et les déchets de planche, ce qui fait de la pollution.
- Les changements climatiques sont une nouvelle problématique au niveau de l'église.

- Les Sociétés SARSS et autres sociétés chinoises sont fermées à l'extérieur. Elles ne communiquent pas et retiennent l'information. De même, elles ne rendent même pas compte à l'Etat.
- Il y a lieu de certifier toutes les concessions forestières de la zone pour en finir avec le désordre qui a lieu actuellement.

## 2°) Notes d'entretien avec le Directeur départemental de l'environnement de la Bouenza

Les entreprises industrielles installées sur le territoire du diocèse de Nkayi sont :

- DANGOTE (Cimenterie à Mfila dans le district de Mouyondzi)
- SONOCO (Cimenterie gérée par un Groupe chinois à Loutété)
- SOREMI, société minière à Mfouati (Ex-SOCOREM)
- Saris-Congo (sucrierie à NKayi)

Les défis dans la zone sont :

- Les cimenteries utilisent entre autres matières premières, le charbon en provenance de l'Afrique du Sud. La pollution de l'environnement ici est un grave problème.
- Tous les déchets sont rejetés dans les rivières. En conséquence l'eau est très polluée et les impacts se font ressentir aussi sur la production agricole.
- DANGOTE emploie plus de « travailleurs venus d'ailleurs ». Ce qui expliquerait sans doute les conflits qui surviennent et qu'on mettrait sous le couvert de la frustration.
- Les bas salaires sont aussi un problème dans toutes ces entreprises.
- Les chinois refusent de recevoir les agents de la Direction départementale de l'environnement qui viennent pour des inspections.
- A NKayi, c'est la Saris-Congo qui est montrée du doigt pour les mauvais traitements infligés aux travailleurs qui sont dénoncés. La pollution est un grave problème notamment avec le rejet des effluents dans la rivière Louadi. Les odeurs sont très fortes et les travailleurs qui procèdent au curage ne sont pas dotés d'un équipement approprié (chaussures de chantier, gants, cache nez...). Un autre temps fort de la pollution c'est quand, pour la récolte de la canne à sucre, des étendues de champs de canne sont brûlées. L'entreprise ne dispose pas de centre de santé approprié.
- A l'usine de broyage du calcaire ce sont les mêmes problèmes de pollution qui se posent.
- La SOREMI, une société d'exploitation minière basée à MFouati sur les cendres de la SOCOREM ne prend aucune disposition pour restaurer les zones creusées pour extraire le minerai. Les eaux de pluies stagnent partout et posent des problèmes aux populations.

### 3°) Notes d'entretien avec le Directeur départemental de l'environnement de la Sangha

- En dehors de la CIB et de IFO, la Direction départementale de l'environnement manque d'information sur les nouvelles sociétés aussi bien forestières que minières qui s'installent. C'est par les communautés qu'elle est informée de ces implantations. Par la suite, la DDE se transporte sur le terrain pour de plus amples informations administratives. Toutefois, quand il s'agit des sociétés chinoises, les portes sont fermées avec un refus de recevoir catégorique.
- Par manque de moyens de déplacement, les rares missions d'inspection que les agents de la DDE peuvent faire, ils le font sur une moto « Djakarta ». C'est dire en réalité qu'ils ne font pas ces missions.
- Au niveau de la CIB, les déchets des produits chimiques utilisés pour le traitement du bois sont acheminés en direction de Pointe-Noire pour y être éliminer, car ne disposant pas sur place des installations appropriées.
- En termes de défis environnementaux, c'est au niveau des sociétés chinoises d'exploitation minière que se posent les problèmes. En effet, celles œuvrant dans l'exploitation de l'or ne prennent pas soin de reboucher les excavations. Toutes les boues sont rejetées dans les rivières, rendant ainsi l'eau impropre à la consommation mais aux autres usages.
- Les plaintes des communautés ne trouvent écho nulle part. Les chinois « ne traitent qu'avec les plus hautes autorités du pays».
- Les sociétés d'exploitation forestière et minière en place emploient plus de la main d'œuvre étrangère que locale. En effet, les travailleurs d'origine étrangère (camerounais et congolais de la RDC) acceptent plus facilement les maigres salaires, ce que refusent les Congolais.
- Les sociétés minières qui s'installent ne font pas faire les études d'impact sur l'environnement. Ce qui est pourtant une exigence de la loi.

### 4°) Eléments de réponse d'un technicien de l'observation indépendante des forêts

- Autres acteurs présents sur le territoire (Acteurs étatiques, Autres dénominations religieuses, Société civile, ONG Internationale)
  - Comité Départemental REDD+ : Organe multi-acteurs
  - Société Civile : Point Focal de la Plateforme pour la gestion durable des forêts (PGDF).
- Acteurs bailleurs et sources des appuis techniques (Acteurs étatiques, Autres dénominations religieuses, Société civile, ONG Internationale)

- ONG internationales : WWF, Well Grounded, Client Earth, Banque Mondiale et Union Européenne
- Défis et opportunités
  - Défis environnementaux
    - La disparition de la forêt.
    - L'intensification d'événements extrêmes dans les zones habitées par les hommes : températures élevées, pluies rares (longue période de saison sèche (ou d'arrêt de pluies), calendrier agricole perturbé, baisse des rendements agricoles, et inondations quand arrivent les pluies.
  - Opportunités environnementales
    - Mettre en œuvre les activités visant à atténuer les émissions des gaz à effet de serre (GES) en obéissant aux normes et principes de conservation et de gestion durable des écosystèmes et d'implication effective des CLPA selon une approche basée sur les droits.
      - 65% du territoire national est couvert par 22,5 millions d'hectares de forêts denses humides.
      - Atouts physiques et climatiques pour la conservation de la diversité biologique par la mise en place de l'écotourisme ;
      - Existence d'une vaste superficie de terres arables non encore valorisées au profit du secteur agro écologique ;
      - Possibilité de mettre en place des cultures saisonnières sur toute l'année, garantissant l'alternance des cultures toute l'année.
  - Problèmes environnementaux
    - Préparation pesticides extrêmement dangereux ;
    - Pollution des eaux ;
    - Pollution de l'air due à la production du ciment
    - Industries minières : 17894 km<sup>2</sup> dans l'espace forestier du Massif du Chaillu Congo Minings

- Orpailleurs : déforestation avec perte de la biodiversité, destruction des hydro systèmes, destruction de la surface des forêts : 300 ha due à l'exploitation artisanale de l'or (Mayoko).
  - Activités agricoles :
  - Déforestation due à l'agriculture (32 200 ha) ;
  - Déforestation due aux infrastructures : 14,6%, soit 5 500 ha en 2006 ;
  - Approvisionnement en bois énergie/charbon issus des forêts galeries riveraines et zones de contact avec le massif forestier du Mayombe : 400 ha/an, soit 4000 ha en 10 ans.
  - Les feux de brousse : ils sont allumés par les populations locales et autochtones dans le cadre de leurs activités socioéconomiques (chasse, brûlis agricoles, pâturage) et socioculturelles (rites ancestraux, sécurité) en savane mais avec peu de dégâts dans les zones forestières.
- Violation des droits humains par les entreprises
- Restriction de l'accès aux droits d'usage (PFNL)
  - Menaces des sites sacrés.

## **Conclusions et recommandations**

Des réponses aux questions posées lors de cette cartographie, il ressort que les changements climatiques paraissent être une nouvelle problématique au niveau de l'église. S'il est vrai que de rares personnes, sans doute, de par leurs activités professionnelles ou associatives, sont au faite des questions de l'environnement, il va falloir désormais, par des biais divers, commencer et intensifier la sensibilisation du peuple de Dieu sur ce qui relève de la responsabilité de chacun et de tous. A cet effet, l'encyclique du Souverain Pontife, le Pape François devrait servir de base.

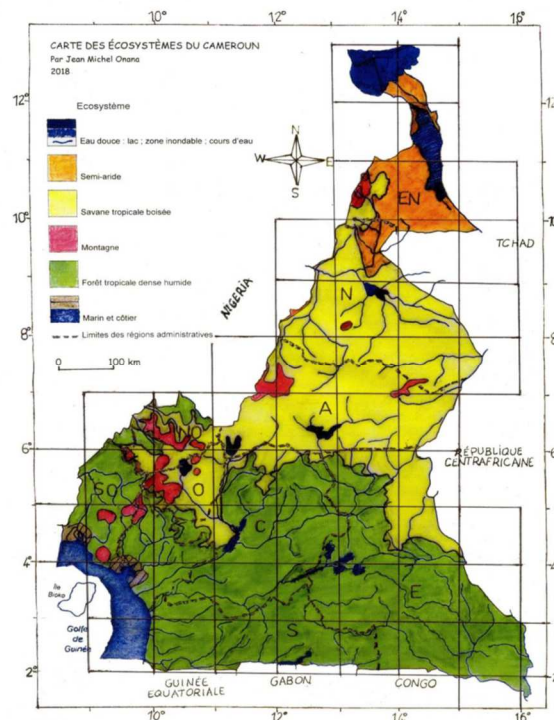
Dans la perspective d'une étude complémentaire, un effort d'orientation des questions dans le sens des collaborations multiformes devrait être fait pour bien appréhender comment les structures de l'Eglise catholique interagissent avec les autres églises, les structures de l'Etat et les autres partenaires.

Enfin, le changement climatique fait l'objet de grandes conférences, réunions et tant de rencontres au niveau mondial. Pour le commun des congolais, le « bas peuple » dirait-on, n'eût été la presse et la télévision, sa sensibilité ne serait sans doute pas vraiment ébranlée. Aussi, une fois encore, on pourrait recommander à la Commission d'envisager, dans cette même lancée d'entreprendre une

véritable étude de la perception du changement climatique par le peuple chrétien du Congo pour mieux orienter les projets de sensibilisation.

## La République du Cameroun.

### I. Présentation du Cameroun et de l'importance de ses forêts



Carte : Ecosystèmes du Cameroun

Le Cameroun est un pays d'Afrique Centrale peuplé d'environ 25 millions d'habitants (enquête ECAM 2005) qui s'étend sur une superficie de 47,565 millions ha. Troisième massif forestier après celui de la RDC et du Gabon, il porte 22 millions ha de forêts (46,25% de sa superficie) dont 16,9 millions denses. Son domaine forestier est constitué de celui dit « permanent<sup>10</sup> » et de celui dit « non permanent<sup>11</sup> ».

Le Cameroun a un écosystème à six (06) grandes composantes. Ceux-ci sont : Une zone semi-aride ; Une zone de savane tropicale boisée ; Une zone de montagnes ; une zone de forêt tropicale dense humide ; Une zone marine et côtière, et une zone d'eau douce.

<sup>10</sup> Terres définitivement affectées à la forêt et/ou à l'habitat faune

<sup>11</sup> Terres susceptibles d'être affectées à d'autres utilisations que celles forestières

Les écosystèmes ci-dessus présentés sont riches en biodiversité. En Afrique, cette dernière se situe au 4<sup>ème</sup> rang pour la flore et au 5<sup>ème</sup> rang pour la faune. En majorité, les écosystèmes africains sont représentés au Cameroun et des études indiquent qu'ils renferment une biodiversité abondante et caractérisée par un degré élevé d'endémisme, une large diversité et une fréquence assez remarquable de nouvelles découvertes.

L'écosystème de forêt tropicale dense humide représente 45,60% des écosystèmes précités. Il joue un rôle important car il favorise le développement d'activités économiques d'envergure sources de nombreuses retombées économiques et sociales. Dès 2015, les sous-secteurs bois industriel, bois artisanal, bois énergie, PFNL, chasses sportive et villageoise, etc. ont fortement contribué à la création d'emplois et à la production de la croissance (750,1 milliards FCFA de Chiffre d'Affaire annuel). Le secteur forêt/faune représente 6 % du PIB (hors pétrole) et emploie 114 176 personnes dans le secteur formel et 582 700 personnes dans celui informel.

*Tableau 1. Contribution secteur forêt/faune au PIB*

Sous-secteurs	CAA (milliards FCFA)	Emplois directs formels/nombre de praticiens informels
Bois œuvre industriel	370,5	22 971 emplois
Bois œuvre artisanal	65,2	44 500 praticiens
Bois énergie	188,3	90 000 emplois
PFNL	76,3	32 700 praticiens
Chasse sportive	7,8	820 emplois
Chasse villageoise	36,8	460 000 praticiens
Tourisme	5,1	385 emplois
<b>Total</b>	<b>750,1</b>	<b>114 176 emplois et 582 700 praticiens</b>

Cette importance du secteur pourrait être renforcée par le développement de la transformation du bois et par la mise en place du mécanisme REDD + qui viendrait rémunérer les efforts de réduction de la déforestation et de renforcement de stock de carbone forestier et ainsi aviver le dynamisme des concessions forestières. Il faut dire que bien que le Cameroun ne soit pas un grand émetteur de GES, il subit de plein fouet les effets des changements climatiques. L'une des raisons de cette situation est que le pays est agricole et le système de production végétale qui y est en vigueur est tributaire du climat. En plus de nombreuses localités qui ont subi des inondations ces dernières années malgré les rapports indiquant une chute de la pluviométrie ces 10 dernières années, l'abondance ou la rareté des pluies qui surviennent de manière inattendue induisent une chute de la production agricole avec comme corollaire l'augmentation du chômage, de la délinquance, de l'exode rurale, des MST et du VIH/SIDA. La vulnérabilité des forêts du Cameroun aux changements climatiques est établie et, les populations sont conscientes du phénomène malgré le fait qu'elles aient une capacité d'adaptation encore limitée.



Face à l'urgence de la situation, le Gouvernement a pris un certain nombre de mesures dont les plus importantes sont : La mise en place d'un observatoire des changements climatiques ; L'animation des débats sur la question en collaboration avec les OSC ; Le lancement de l'opération Sahel-Vert; La mise sur pied d'un groupe thématique de parlementaires et réseau d'actions des parlementaires sur la question des changements climatiques ; La création de deux (02) Ministères spécialisés sur les questions de protection de l'environnement (MINEPDED et MINFOF), la signature de l'Accord de Paris, etc.

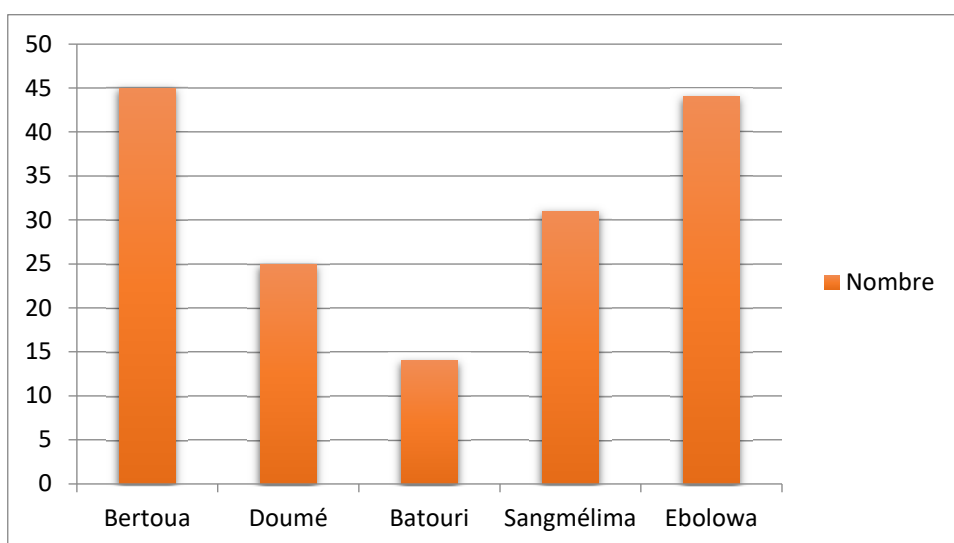
## II. Présentation des Diocèses cibles de l'étude

Les enquêtes qui ont permis d'élaborer le présent Rapport ont été menées au sein des 159 Paroisses que comptent les Diocèses de Bertoua, Doumé Abong-Mbang, Batouri, Ebolowa et Sangmélina. Ces diocèses sont localisés dans les régions forestières du Cameroun que sont l'Est et le Sud.

*Tableau 2. Nombre de Paroisses par Diocèse enquêtée*

Diocèses	Localisation	Nbre Paroisses	Fréquence
Bertoua	Région de l'Est-Cameroun	45	28,30%
Doumé		25	15,70%
Batouri		14	8,80%
Sangmélina	Région du Sud-Cameroun	31	19,50%
Ebolowa		44	27,70%
<b>Total</b>		<b>159</b>	<b>100,00%</b>

*Graphique 1 : Nombre de Paroisses par Diocèse enquêtée*



## II.1. Personnel des Diocèses

Le personnel des Diocèses est composé de Prêtres, de religieux et des Laïcs engagés. Ils accompagnent tous, chacun à sa manière, l'action de l'Eglise Catholique qui est au Cameroun en général et dans les Diocèses concernées en particulier.

Les 159 Paroisses que comptent les cinq (05) Diocèses enquêtées comptent 325 Prêtres, 141 religieux<sup>12</sup> et 2 266 laïcs<sup>13</sup> engagés. Le Diocèse de Bertoua est celui qui possède le plus grand nombre de personnel (30,80%) suivi d'Ebolowa (26,60%). Le Diocèse de Batouri est le moins loti (10,70%).

*Tableau 3 : Nombre de Prêtres, religieux et laïcs des Diocèses*

Diocèse	Nbre Prêtres	Nbre Religieux	Nbre Laïcs	Total
Bertoua	99	13	585	697
Doumé	58	45	225	328
Batouri	38	8	196	242
Sangmélina	54	33	310	397
Ebolowa	76	42	484	602
<b>Total</b>	<b>325</b>	<b>141</b>	<b>1 800</b>	<b>2 266</b>

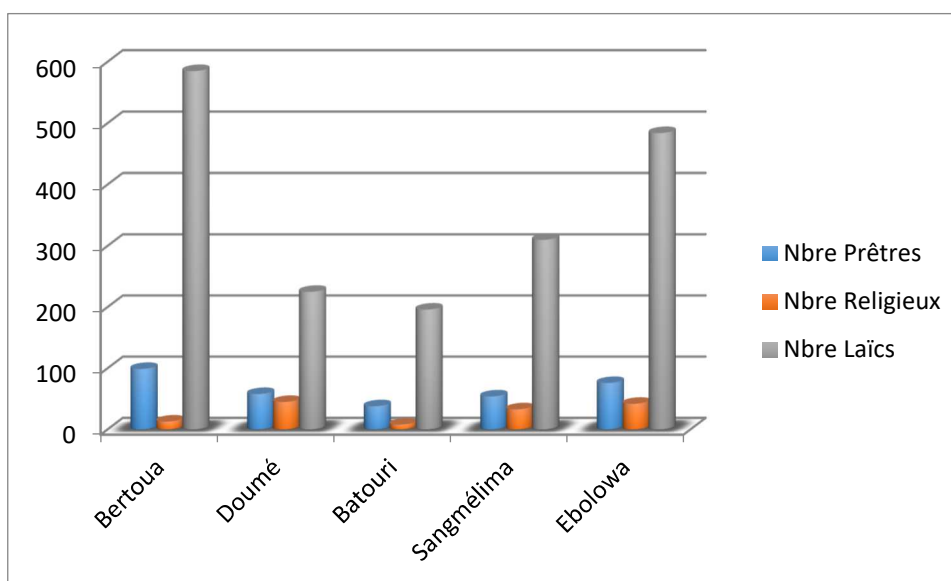
Si le nombre de religieux est très faible dans les Diocèses de Bertoua et de Batouri par rapport au nombre de Prêtres, dans les Diocèses de Doumé Abong-Mbang, de Sangmélina et d'Ebolowa ces nombres sont presque identiques. De manière générale, les laïcs engagés constituent le personnel ecclésial le plus représentatif avec une proportion de 70,40%.

De manière globale, dans les cinq (05) Diocèses enquêtées, le personnel est composé de 14,30% de Prêtres (dont 8 impliqués dans des actions écologiques), 6,20% de religieux et 79,50% de laïcs engagés répartis sur 159 Paroisses.

<sup>12</sup> Les « Religieux » sont des personnes consacrées appartenant aux différentes Congrégations religieuses présentes dans le Diocèse.

<sup>13</sup> C'est le niveau d'engagement dans la vie de l'Eglise qui fait qu'un chrétien Catholique soit appelé « laïc engagé ». Ceux pris en compte dans la présente étude sont soit des agents pastoraux, soit des Présidents d'associations chrétiennes, soit des conseillers.

Graphique 2 : Nombre de Prêtres, religieux et laïcs engagés des Diocèses



## II.2. Structures et œuvres des Diocèses

Les cinq (05) Diocèses ont des structures, chacune autonome par rapport aux autres, et placées sous l'autorité de l'Evêque des céans. Ce sont: le SEDUC<sup>14</sup> (Secrétariat à l'Education Catholique), la CDJP<sup>15</sup> (Commission Diocésaine Justice et Paix), la CDS<sup>16</sup> (Coordination Diocésaine de la Santé), la CODAS-CARITAS<sup>17</sup> (Coordination des Actions Sociales et Caritatives) et la CMA<sup>18</sup> (Coordination des Mouvement et des Associations) ou la DDL<sup>19</sup> (Délégation Diocésaine des Laïcs), la CDV<sup>20</sup>(Coordination Diocésaine des Vocations), l'ADJ<sup>21</sup> (Aumônerie Diocésaine des Jeunes) et l'AP<sup>22</sup> (Aumônerie des Prisons).

Ces structures s'occupent des questions sociales, de religion, d'éducation, de santé et du développement. On y trouve également des structures qui mettent en œuvre des actions qui permettent de les classer dans la catégorie « environnementale ». Afin de catégoriser les structures ci-dessus présentées, une analyse circonspecte des œuvres implémentées par chacune d'elles a été faite.

<sup>14</sup> SEDUC : Secrétariat à l'Education Catholique assure l'administration des œuvres éducatives dans le Diocèse.

<sup>15</sup> CDJP : Structure qui promeut et protège les droits humains dans le Diocèse.

<sup>16</sup> CDS : Coordination Diocésaine de la Santé assure l'administration des œuvres sanitaires dans le Diocèse

<sup>17</sup> CODAS-CARITAS : Coordination Diocésaine d'Actions Sociales et Caritatives assure l'administration des œuvres caritatives portées par les Diocèses.

<sup>18</sup> CMA : Coordination des Mouvements et des Associations assure la coordination des associations des Laïcs dans le Diocèse

<sup>19</sup> DDL : Délégation Diocésaine des Laïcs, elle a les mêmes attributions que la CMA. Donc ce n'est que la dénomination qui diffère d'un Diocèse à l'autre.

<sup>20</sup> CDV : Commission Diocésaine des Vocations suscite les vocations dans la jeunesse et accompagne les aspirants dans leur cheminement spirituel et vocationnel.

<sup>21</sup> ADJ : Aumônerie Diocésaine des Jeunes accompagne les jeunes scolarisés et non-scolarisés dans la connaissance du divin.

<sup>22</sup> AP : Aumônerie des Prisons écoute, assiste et évangélise les détenus et le personnel carcéral des Diocèses pour les emmener à la conversion

## a) Structures et œuvres non-environnementales des Diocèses

Sept (07) des huit (08) structures ci-dessus présentées ont été répertoriées comme structures non-environnementales. Il s'agit du SEDUC, de la CDS, de la CODAS-CARITAS, de la CMA/DDDL, de la CDV, de l'ADJ et de l'AP. Elles œuvrent dans les domaines sociaux, de la religion, de la santé et du développement.

### 1) *Structure et œuvres religieuses*

Les structures religieuses ici sont la CMA/DDDL, la CDV, l'ADJ et l'AP. Leurs œuvres se rapportent respectivement aux mouvements et associations paroissiaux et diocésains, à la spiritualité, à la vocation de la jeunesse chrétienne et à la conversion des détenus et des agents des services carcéraux.

### 2) *Structure et œuvres sanitaires*

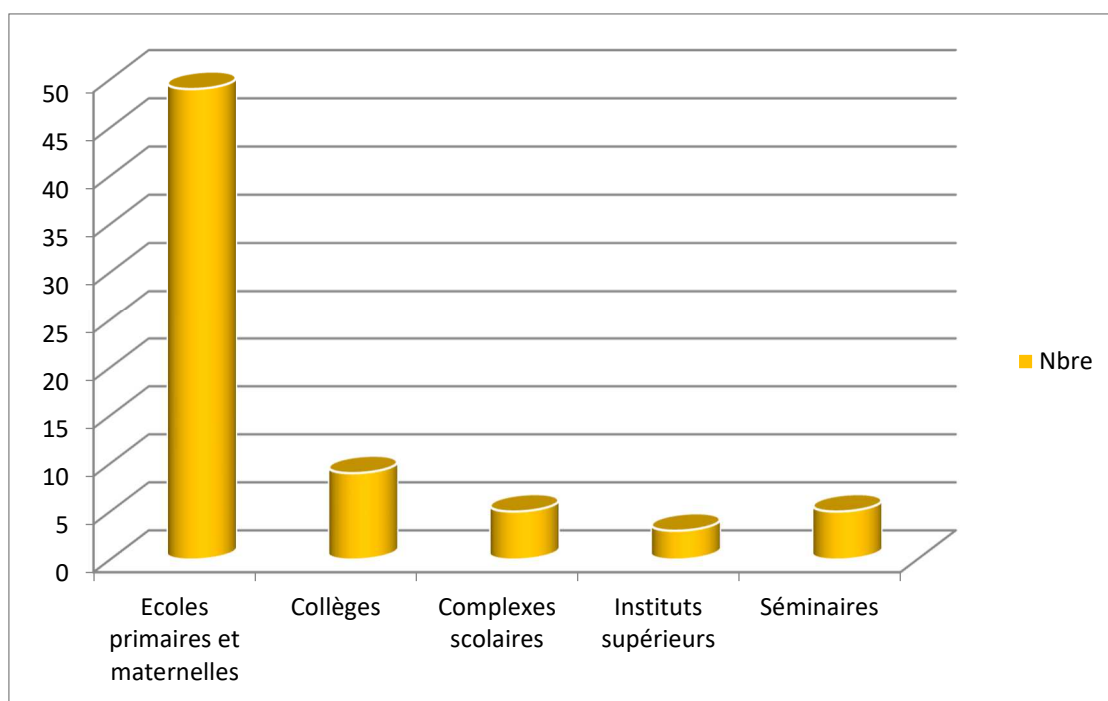
42 œuvres sanitaires ont été recensées dans les Diocèses. Elles sont placées sous l'autorité de la CDS et travaillent au quotidien à 2,40% à la prise en charge des lépreux, à 2,40% à l'insertion des handicapés et à 95,20% à l'amélioration de la couverture sanitaire dans les Diocèses par le biais de Centres de santé, d'hôpitaux, les instituts sanitaires spécialisés, etc.

### 3) *Structure et œuvres éducatives*

Elles sont formées d'institutions chargées de l'éducation des jeunes. Elles sont sous l'autorité du SEDUC et opèrent à travers les formations scolaires et professionnelles telles que les écoles maternelles, les écoles primaires, Les collèges et les instituts supérieurs. Elles représentent 23,70% des structures que l'on trouve dans les Diocèses cibles de l'enquête.

L'existence d'un grand nombre d'écoles primaires et maternelles dans les Diocèses s'explique par la proportion de jeunes dans la population camerounaise. Ces œuvres représentent 69,00% des œuvres éducatives existantes dans les Diocèses

Graphique 3 : Œuvres éducatives dans les Diocèses



#### 4) Structure et œuvres sociales

Les œuvres sociales étant diverses et variées, plusieurs structures diocésaines les coordonnent. Il s'agit:

- De la CMA ou DDL qui coordonne tous les mouvements et associations diocésaines avec pour finalité d'inculquer à ses membres une certaine manière de vivre autant dans la Société que dans l'Eglise ;
- Du CODAS-CARITAS<sup>23</sup> qui œuvre dans le domaine caritatif (aide et apport en produits de première nécessité aux démunis et personnes vulnérables notamment les réfugiés de guerre, les orphelins, etc.). Ici c'est la dimension CARITAS de cette structure.
- De la CDJP qui œuvre souvent tout à la fois sur les thématiques se rapportant aux prisons, à la famille, à la jeunesse, à la politique, etc.

#### 5) Structure et œuvres de développement

Dans les Diocèses, la CODAS-CARITAS s'occupe des œuvres de développement dans sa dimension CODAS. Elle développe donc des actions qui vont généralement dans le sens de la conception, de la mise en œuvre et du suivi des projets générateurs de revenus visant

<sup>23</sup> Dans certains Diocèses, la CODAS et la CARITAS sont deux (02) structures autonomes.

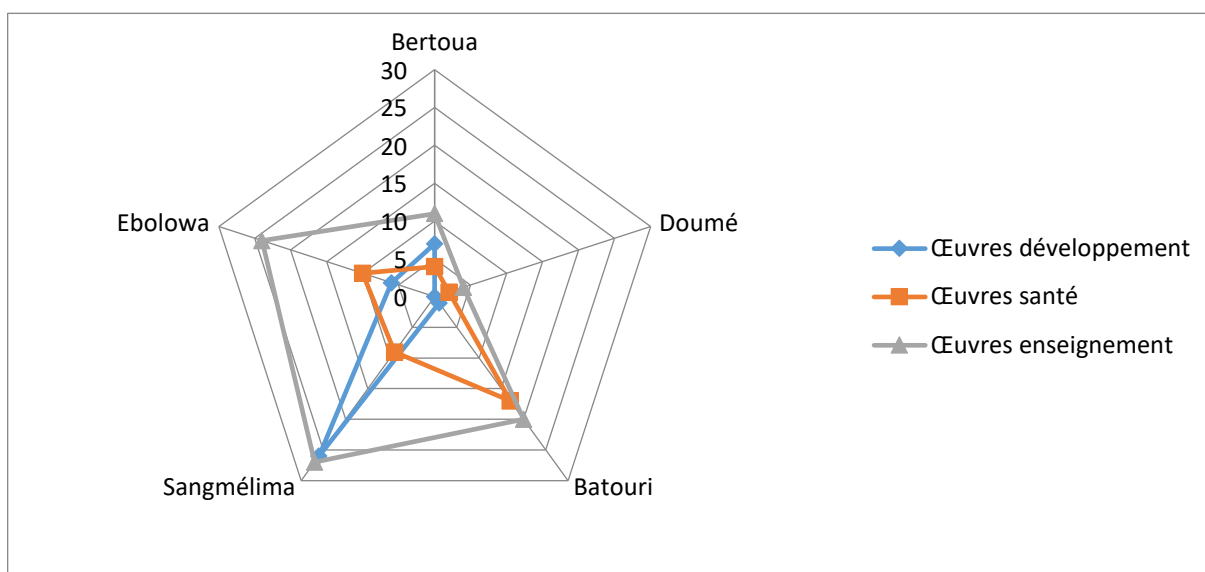
l'autonomisation des Diocèses et des Paroisses. Il est conseillé aux Paroisses d'initier et de mettre en œuvre des projets de développement avec l'appui de la CODAS-CARITAS. Des particularités se dégagent dans les Diocèses en fonction des orientations des Evêques territorialement compétents eu égard aux réalités locales :

- A Sangmélina, les œuvres de développement sont plus importantes en termes de nombre ; le GIZ fait de l'accompagnement technique desdites œuvres. Elles occupent la première place des œuvres diocésaines composées à 96,00% de plantations (huile de palme, cacao, etc.) et à 4,00% de fermes ;
- A Bertoua, les œuvres de développement arrivent à la seconde place en termes de nombre. Elles sont moins importantes que les œuvres de l'enseignement mais plus importantes que celles de la santé. Elles sont composées à 57,00% de plantations agricoles (banane-plantain, manioc, etc.), à 14,00% d'infrastructures locatives et à 29,00% d'organismes de levée de fonds;
- A Ebolowa, ces œuvres sont moins importantes en termes de nombre que celles de l'enseignement et de la santé. Seules cinq (05) Paroisses y exploitent les fermes et des plantations de cacao;
- A Batouri par contre, les œuvres de développement sont marginales. Elles représentent les 26,00% des œuvres diocésaines et visent exclusivement l'autonomisation des jeunes par le biais de formation agricole et de mise en place de projets y afférents.

*Tableau 4 : Œuvres dans les Diocèses*

Diocèse	Nbre œuvres développement	Nbre œuvres santé	Nbre œuvres enseignement	Total	Fréquence
Bertoua	7	4	11	22	13,20%
Doumé	0	2	4	6	3,60%
Batouri	1	17	20	38	22,80%
Sangmélina	26	9	27	62	37,10%
Ebolowa	6	10	24	40	24,00%
<b>Total</b>	<b>40</b>	<b>42</b>	<b>85</b>	<b>167</b>	<b>100,00%</b>

Graphique 4 : Œuvres dans les Diocèses



## b) Structure environnementale des Diocèses

Afin de catégoriser une structure dans le registre de structure « environnementale », il fallait qu'elle mène des actions visant directement ou indirectement la préservation de l'environnement.

Sur cette base, la seule structure existante au niveau des Diocèses cibles qui puissent être classée dans cette catégorie est la CDJP. En effet, en plus des actions qu'elle mène dans les domaines politiques<sup>24</sup>, sociales<sup>25</sup>, elle conduit simultanément, en collaboration avec certaines CPJP, des travaux de plaidoyer et de lobbying pour améliorer les pratiques en vigueur dans les secteurs forestier et minier qui ont une incidence indéniable sur la réduction du couvert forestier avec comme corollaire l'accroissement du phénomène des changements climatiques au double niveau local et global.

Les CDJP des cinq (05) Diocèses sont engagées dans une démarche qui vise l'accroissement de la révocabilité des concessionnaires forestiers et miniers et les investissements qu'ils font dans le cadre de leurs responsabilités légale et sociétales.

Dans le premier cas, elles demandent le respect des dispositions des cahiers de charges par les compagnies forestières et minières. Elles demandent donc :

<sup>24</sup> Sous la houlette du SNJP, les CDJP sont observateurs réguliers du processus électoral au Cameroun.

<sup>25</sup> Les CDJP jouent très souvent le rôle de médiateurs dans les conflits familiaux, conduisent des travaux de plaidoyer pour le respect des droits des personnes incarcérées et pour leur insertion dans la société à leur sortie de prison, sont actives dans l'éducation à la citoyenneté, etc.

- Dans le domaine des forêts, d'améliorer la qualité des Plans d'aménagement<sup>26</sup> forestier et celle des Plans de gestion<sup>27</sup> environnemental et social, de respecter leurs prescriptions, d'améliorer la qualité de suivi de la mise en œuvre de ces Plans par les Administrations compétentes. Elles demandent également que les concessionnaires investissent dans le développement local dans le but de contribuer à réduire la pauvreté dans les bassins d'exploitation. La pauvreté autour des massifs forestiers est facteur de pression anthropique sur ses ressources (bois, PFNL et terres);
- Dans le domaine des mines, le respect des obligations contractuelles et sociales des compagnies. Ces obligations comprennent la restauration des sites par des travaux de boisement et de reboisement, l'appui aux initiatives de développement des communautés, etc.

Quelques activités menées par les CDJP méritent qu'on s'y attarde. On a :

- La CDJP Sangmélina qui mène des travaux de plaidoyer et de lobbying pour la prise en compte des droits socio-environnementaux des populations affectées par les activités forestières industrielles et artisanales par le biais des campagnes de sensibilisation des victimes. Il existe également dans le même Diocèse le groupe dénommé « Eglise et Développement », travaillant sous le couvert de la CDJP, qui met en œuvre un Projet recherchant une augmentation des revenus par une amélioration des techniques culturelles. Lesdites techniques pourraient contribuer à limiter les effets négatifs de la pratique agricole traditionnelle d'abattis-brûlis avec une plus grande sédentarisation des agriculteurs sur les mêmes parcelles. En le faisant, le Projet contribue à la réduction de l'émission des GES, corollaire de la déforestation<sup>28</sup> très souvent nécessaire pour l'installation des plantations et des champs des communautés locale ;
- Dans les Diocèses de Bertoua, de Doumé Abong-Mbang et de Batouri, avec l'appui du SNJP, les CDJP sont en train de conduire une enquête sur l'impact des projets forestiers industriels et miniers semi-mécanisés et artisanaux en vue de faire du plaidoyer pour emmener les compagnies et les pouvoirs publics à prendre des mesures devant contribuer à réduire la vulnérabilité<sup>29</sup> des groupes et communautés affectés.

En dehors du CODAS-CARITAS du Diocèse d'Ebolowa qui initie des travaux de reboisement autour de tout projet de développement lié à l'agriculture qu'il mène, en général, la CDJP est la seule organisation qui, à l'échelle d'un Diocèse, travaille pour la préservation de l'environnement

<sup>26</sup> Ces plans visent une gestion durable des ressources forestières par une amélioration de la connaissance de celles disponibles (en terme de types d'essences, de tailles, d'historique de l'exploitation...) afin de mieux planifier leur exploitation, dans le respect de leur reconstitution.

<sup>27</sup> Ces plans, conçus après les évaluations environnementales qui cherchent à déterminer la sensibilité de l'environnement, les dangers des actions à mener et les attentes et préoccupations des populations locales, visent une insertion harmonieuse des projets dans leurs milieux d'accueil à travers des mesures d'évitement, d'atténuation ou de compensation des impacts induits.

<sup>28</sup> La déforestation entraîne le processus de développement de l'érosion des sols, elle contribue activement à la diminution de la biodiversité et à l'émission des GES.

<sup>29</sup> Toute situation qui accroît la vulnérabilité des populations vivant des ressources forestières est un facteur supplémentaire de pression sur les forêts (déforestation, exploitation non rationnelle des ressources ligneuses et non ligneuses, etc.)



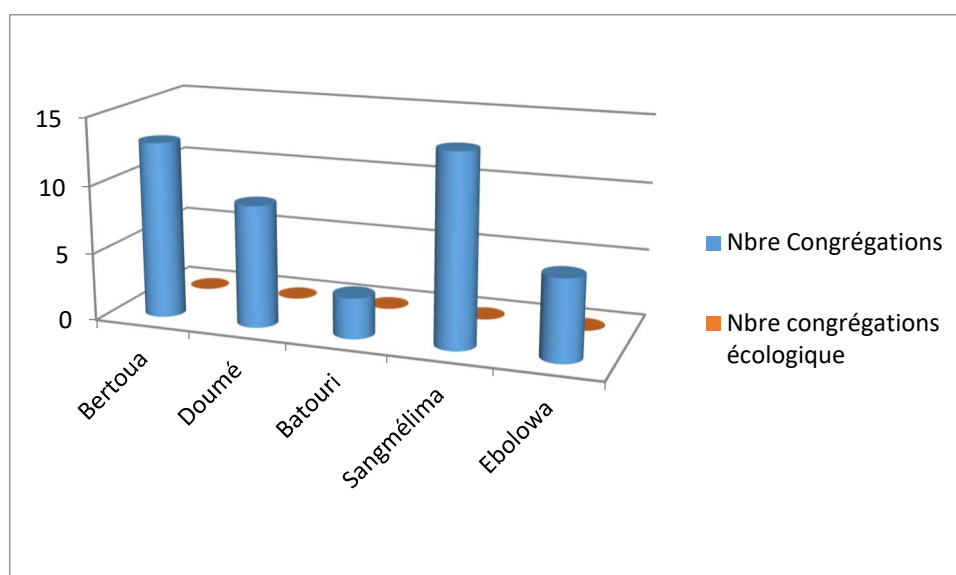
bien qu'il soit difficile de dire si sa stratégie d'actions s'inspire des orientations du « Laudato Si' » compte tenu du fait que cette vision n'est pas évoquée comme élément contextuel de sa stratégie.

### II.3. Mouvements pastoraux

65 mouvements pastoraux ont été recensés dans les cinq (05) Diocèses. Ils ont pour rôle d'accompagner les responsables ecclésiaux diocésains dans les actions d'évangélisation et de promotion de l'apostolat des laïcs.

La spécificité de chacun de ces mouvements pastoraux réside dans la spiritualité et charisme qu'il entend promouvoir. On a par exemple le Rosaire, les Dames Apostoliques, etc. qui sont des mouvements dans lequel les membres s'identifient à la Vierge Marie.

*Graphique 5 : Répartition des Congrégations dans les Diocèses*



### II.4. Congrégations dans les Diocèses

Sur les 45 Congrégations<sup>30</sup> recensées au sein des Diocèses cibles de l'étude, aucune n'est impliquée dans des actions écologiques.

<sup>30</sup> Instituts religieux qui suivent un charisme et une spiritualité donnée au sein de l'Eglise et qui participent à l'évangélisation des habitants des Diocèses à travers des actions sociales (éducation, santé, formation, accompagnement des jeunes, etc.) et caritatives (soutien aux groupes sociaux défavorisés, etc.).

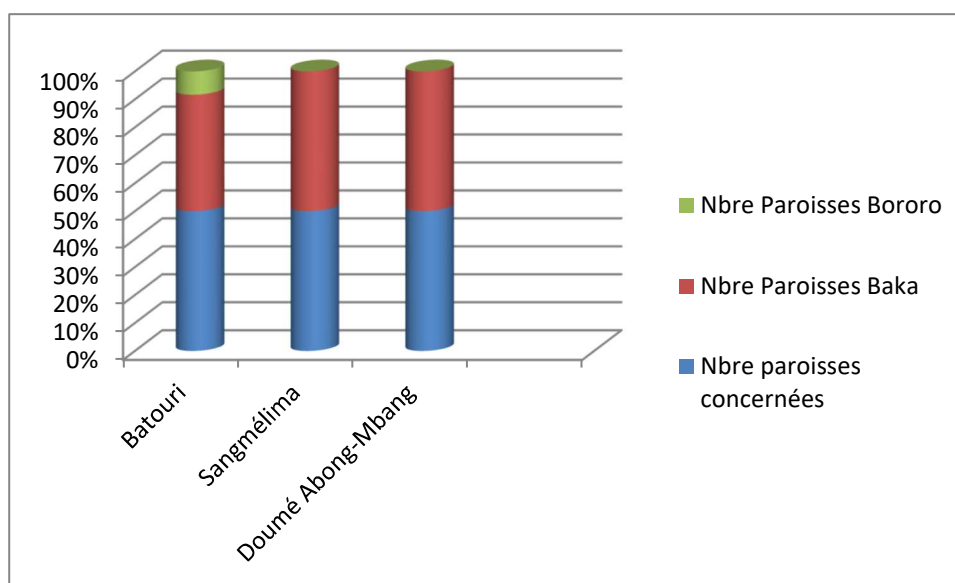
### III. Groupes autochtones présents dans les Diocèses

Deux (02) grands groupes autochtones vivent dans 24 paroisses de trois (03) Diocèses cibles de l'étude. Il s'agit des Baka<sup>31</sup> (que l'on retrouve à Doumé Abong-Mbang, Batouri et Sangmélina) et des Bororo (que l'on retrouve à Batouri).

Tableau 5 : Nombre de paroisses avec groupes autochtones par Diocèse

Diocèses	Nbre Paroisses Baka	Nbre Paroisses Bororo	Nbre paroisses concernées
Batouri	5	1	6
Sangmélina	6	0	6
Doumé Abong-Mbang	12	0	12
<b>Total</b>	<b>23</b>	<b>1</b>	<b>24</b>

Graphique 6 : Nombre de paroisses avec groupes autochtones par Diocèse



#### III.1. Défis des groupes autochtones

Du fait de l'envergure des activités anthropiques développées dans les forêts présentes dans les paroisses abritant les groupes autochtones présentés ci-dessus (exploitations forestières et minières, mise en place des parcs nationaux et des réserves, etc.), les peuples autochtones ont été déplacés de leurs terres sans être consultés. Alors, l'accès aux moyens d'existence (chasse, cueillette, etc. pour

<sup>31</sup> Parmi les peuples autochtones chasseurs-cueilleurs du Cameroun, les Baka sont le plus grand des groupes avec environ 40 000 individus une zone d'environ 75 000 km<sup>2</sup> au Sud du pays.

les Baka et pâturage pour les Bororo) est devenu le défi principal auquel ils font face. Ce défi constitue 70,80% des contraintes auxquelles est confronté le groupe contre 12,50% pour l'accès au logement, 12,50% à l'accès à la formation et 4,20% pour l'accès à la santé.

*Tableau 6 : Défis groupes autochtones*

Défis des groupes	Nbre paroisse/groupe	Fréquence
Accès formation	3	12,50%
Accès logement	3	12,50%
Accès moyens de subsistance	17	70,80%
Accès santé	1	4,20%
<b>Total</b>	<b>24</b>	<b>100,00%</b>

En effet, un grand nombre de pygmées Baka, bien que pouvant encore prélever les produits forestiers pour les vendre aux Bantous, ont été exclus de leurs ressources forestières traditionnelles et vivent dans un état de marginalisation au bord de la route.

Conscient de la souffrance induite par les défis de ces communautés autochtones, l'Eglise Catholique a pris un certain nombre d'initiatives à travers des œuvres Diocésaines.

### III.2. Initiatives de l'Eglise

Les initiatives prises par les Diocèses vont de la scolarité gratuite accordée à la progéniture des ménages des groupes autochtones vulnérables (19,00% des cas), à l'accompagnement pour leur socialisation et leur insertion sociale (11,90%) en passant par la gratuité des formations en agriculture, en artisanat et en petits métiers (14,30%) et à la facilité d'accès au logement (14,30%).

Des indicateurs attestent de l'efficacité de certaines de ces initiatives. En effet, depuis qu'elles sont mises en œuvre, on constate que :

1. Les jeunes Baka et Bororos sont de plus en plus nombreux à aller à l'école et le nombre de diplômés en leurs seins est en nette progression ;
2. Les campements permanents aménagés pour les Baka sont de plus en plus usités ce qui contraste avec leur habitude qui est plutôt celle de nomades;
3. Les ménages souffrent de moins en moins de pandémies, d'épidémies et d'autres maladies chroniques ;
4. De nombreuses familles Baka se sont converties au christianisme.

Mais dans 23,80% des cas, l'Eglise n'a pu rien faire du fait de la modicité des moyens financiers qu'elle possède. Des diocèses comme celui de Sangmélima ont un bailleur de fonds espagnol qui

soutient les Paroisses dans leurs actions sociales en faveur des pygmées Baka mais pour les autres Diocèses abritant ces peuples, ce n'est pas le cas.

*Tableau 7 : Initiatives de l'Eglise*

Initiatives église	Nombre	Fréquence
Facilitation à l'accès à la santé (soins gratuits)	7	16,70%
Facilitation à l'accès à l'éducation (scolarité gratuite)	8	19,00%
Facilitation accès à la formation professionnelle (agriculture, artisanat et petits métiers)	6	14,30%
Facilitation accès au logement	6	14,30%
Facilitation socialisation et insertion	5	11,90%
Aucune action	10	23,80%
<b>Total</b>	<b>42</b>	<b>100,00%</b>

### III.3. Initiatives des acteurs non-ecclésiaux

Les initiatives les plus pertinentes recensées en faveur des peuples autochtones vivant dans les Diocèses cibles sont celles du Gouvernement, appuyées par des partenaires techniques et financiers, et celles des ONG internationales.

#### a) Initiatives du Gouvernement

Le Cameroun a ratifié plusieurs instruments<sup>32</sup> juridiques internationaux qui mettent en exergue les droits des peuples autochtones. Alors, qu'il s'agisse des projets REDD+, des projets de conservation, des concessions ou des ventes de coupe, leurs promoteurs et/ou les investisseurs doivent se conformer aux obligations pertinentes qui s'appliquent au Cameroun. En effet, la constitution du Cameroun place les lois internationales au-dessus de celles nationales même lorsque ces dernières consacrent des droits différents ou supplémentaires à celles internes en vigueur.

C'est dans ce sens qu'ont été lancés, les projets suivants avec comme cibles privilégiés et comme acteurs d'implémentation les Baka :

- Le Projet pilote REDD+ Ngoyla Mintom (Diocèses de Doumé Abong-Mbang et de Sangmélima) financé par le WWF et l'UE visant à conserver la biodiversité et à maintenir le stock carbone dans le massif forestier de Ngoyla Mintom ;
- Le Projet GEF-MINFOF, financé par Global Environment Facility et le Gouvernement du Cameroun, visant à améliorer la gestion et la conservation des zones « noyaux » dans le massif

<sup>32</sup> Les principaux instruments internationaux ratifiés par le Cameroun sur les peuples autochtones sont : La Convention n°169 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) sur les peuples indigènes et tribaux ; La convention n°111 de l'OIT sur la discrimination dans l'emploi et la profession et la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples

- forestier de Ngoyla-Mintom et améliorer l'accès aux AGR par les communautés locales (parmi lesquelles les pygmées Baka) ;
- Le Projet d'appui pour le développement des compétences pour la croissance et l'emploi des peuples autochtones du Cameroun,

#### b) Initiatives des acteurs non-étatiques

Conscientes de la contribution significative des peuples autochtones au maintien des écosystèmes de la terre et persuadées qu'un partenariat avec les pygmées Baka est essentiel à la réalisation des objectifs de conservation des initiatives sont mises en œuvre par les ONG internationales. Il s'agit par exemple :

- Du projet « droits, résilience et avenir durable pour les populations Baka, leurs enfants et les forêts du Cameroun », de juillet 2017 à juin 2019, qui vise à renforcer la participation des Baka aux processus décisionnels susceptibles d'affecter leur avenir et à accroître la sensibilisation et l'acceptation de ces personnes historiquement marginalisées. Ce projet est financé par WWF et Plan International Cameroon dans le Diocèse de Doumé ;
- Du Projet d' « Education inclusive des enfants Baka » de 3 à 14 ans lancé par l'ONG Plan International Cameroon sur financement de l'UNICEF. Environ 5 000 enfants du groupe autochtones bénéficiaires dans le Diocèse de Doumé Abong-Mbang

De façon générale, les initiatives des acteurs présentées ci-dessus ont induit beaucoup de résultats isolés. Mais dans l'ensemble, les succès engrangés ont peu d'impact sur la situation que l'on voudrait voir être changée

## IV. Défis environnementaux dans les Diocèses et réponses

Les Diocèses font face aux nombreux défis, des réponses sont apportées autant par les acteurs ecclésiastiques que non-ecclésiastiques.

### IV.1. Défis environnementaux

Les Diocèses cibles de l'étude sont forestiers. La plupart des activités humaines qui y sont développées se font au détriment de la forêt.

Par conséquent, la déforestation est le défi environnemental majeur que l'on rencontre dans 46,40% des Paroisses des Diocèses. Elle se traduit par la diminution du couvert forestier, qui est une réalité. Elle est due aux actions couplées de l'agriculture traditionnelle et de l'exploitation

forestière industrielle auxquelles se sont récemment greffées la mise en place les opérations minières, des ouvrages énergétiques (barrages<sup>33</sup> hydroélectriques) et quelques agro-industries.

Le recul du couvert végétal induit l'érosion des sols du fait de leur exposition aux aléas du climat. L'érosion est une réalité dans 21,40% des Paroisses, c'est le second défi environnemental des Diocèses forestiers. Dans la partie Nord du pays, le défi majeur est la progression du désert contre lequel une initiative appelée « *La révolution verte : un habitant, un arbre* » est mise en œuvre ; Chaque habitant, en commençant par les élèves, est appelé à planter un arbre pour faire reculer la désertification.

La faible alphabétisation et la pauvreté qui sont décriées dans respectivement 10,70% et 7,10% des Paroisses constituent les troisième et quatrième défis environnementaux.

La faible alphabétisation des populations des Diocèses est un défi environnemental en ce sens qu'elle rend difficile l'internalisation de la notion de préservation de l'environnement, donc l'adoption des bonnes pratiques environnementales par les personnes concernées.

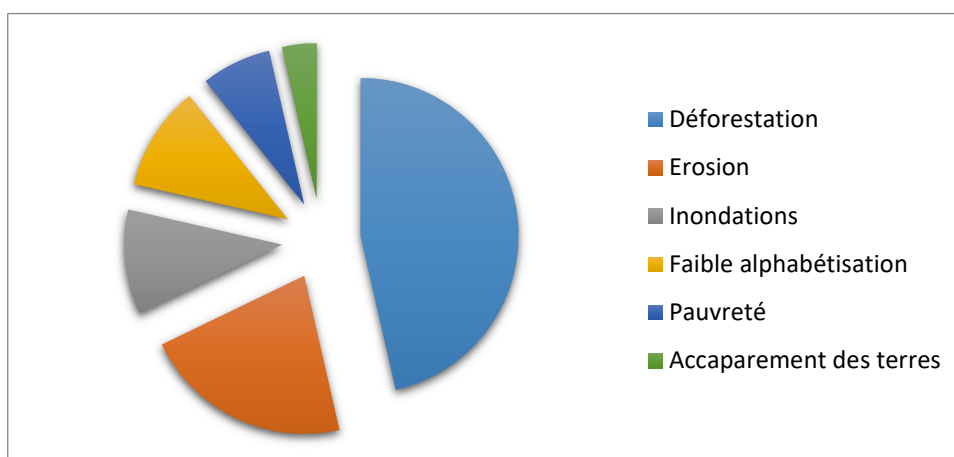
Les inondations des parcelles de cultures et les lieux d'habitation (effets de la mise en eau des barrages), la pauvreté et l'accaparement des terres (lieux d'activités et d'habitation des populations locales) sont des défis environnementaux en ce sens qu'ils poussent les ménages à faire une pression de plus en plus prononcée sur la forêt de laquelle ils tirent leurs moyens d'existence. Lesdits ménages doivent alors pratiquer la déforestation pour installer leurs champs, pour prélever les arbres nécessaires pour se bâtir leurs logis et le bois de chauffe, etc.

*Tableau 8 : Défis environnementaux dans les Diocèses*

Défis environnementaux	Nbre paroisses	Fréquence
Déforestation	13	46,40%
Erosion	6	21,40%
Inondations	3	10,70%
Faible alphabétisation	3	10,70%
Pauvreté	2	7,10%
Accaparement des terres	1	3,60%
<b>Total</b>	<b>28</b>	<b>100,00%</b>

<sup>33</sup> Les barrages de Lom Pangar (Diocèse de Bertoua), de Memve'ele (Diocèse d'Ebolowa) et de Mekin (Diocèse de Sangmélima) ont provoqué une déforestation de 1 710 km<sup>2</sup>

Graphique 6 : Défis environnementaux des Diocèses



#### IV.2. Réponses ecclésiales

Les principales victimes des défis environnementaux précités sont les populations vivant dans ou aux environs des forêts. Des travaux de plaidoyer sont en cours, de même que les actions de reboisement mais, dans la plupart des cas (40,00%), rien n'est fait pour juguler ces défis environnementaux.

##### a) Travaux de plaidoyer

L'argumentaire utilisé dans les travaux de plaidoyer mis en œuvre par les acteurs ecclésiaux dans les Diocèses s'inspirent exclusivement des dispositions des plans et programmes construits pour une insertion harmonieuse des projets industriels dans leur milieu d'accueil. Il s'agit ici des projets forestiers dont l'impact sur la déforestation n'est plus à démontrer. Par le truchement des campagnes de sensibilisation et d'information, des enquêtes sur les violations de droits humains dans la conduite des travaux forestiers et enfin les actes de dénonciation auprès des détenteurs d'enjeux, ces acteurs de l'Eglise entendent emmener les compagnies en cause à prendre les mesures de réparation ou de compensation adéquates aux manquements et non-conformités relevés et les autorités administratives à jouer son rôle de contrôle de la légalité de toutes les activités industrielles développées.

A cause de la corruption qui favorise les complicités entre les responsables des compagnies et les agents administratifs chargés du contrôle des exploitations forestières, le succès de ces actions de plaidoyer tardent à venir.

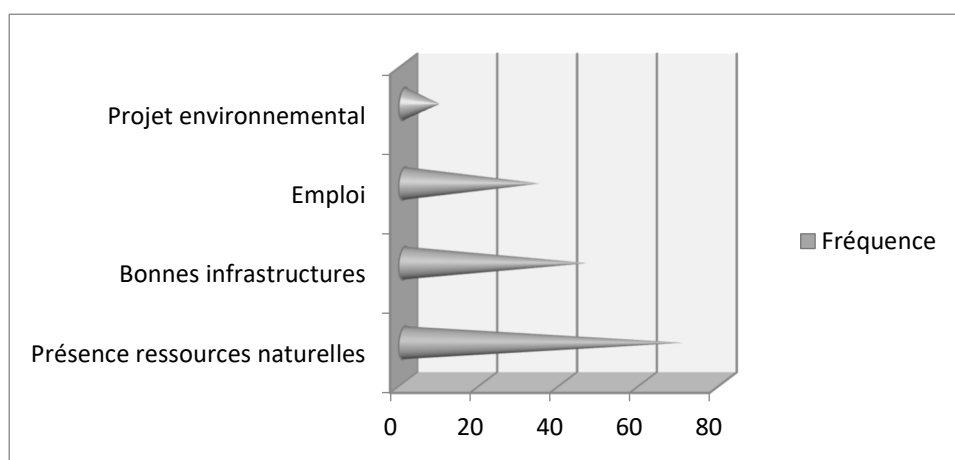
## b) Actions de reboisement

Le Diocèse de Sangmélina est le seul à s'être lancé dans cette action susceptible de préservation de l'écosystème. En effet, dans toutes les Paroisses où il a initié des actions de développement agricoles, des travaux de reboisement sont mis en œuvre. Cette initiative, débutée en 2015, a permis de planter environ 1 200 arbres sur 5 ha. L'essence principale plantée est le Moabi. C'est une volonté politique édictée par l'Evêque des céans pour compenser la forêt abattue pour la mise en place des plantations de cacao et de palmiers à huile.

## V. Opportunités environnementales dans les Diocèses

Si il y a une opportunité environnementale qui est commune à tous les Diocèses cibles de l'étude c'est bien la présence des ressources naturelles. Néanmoins, dans certaines paroisses on peut noter la qualité des infrastructures le niveau de scolarisation, les emplois et la présence de projets environnementaux.

*Graphique 7 : Opportunités environnementales dans les Diocèses*



### V.1. Présence des ressources naturelles

Les ressources naturelles des forêts sont abondantes dans 44,00% des Paroisses de la zone d'étude. Elles constituent l'atout<sup>34</sup> environnemental majeur des Diocèses cibles.

<sup>34</sup> Cette opportunité environnementale aurait pu être meilleure si la mode de gouvernance en vigueur dans le secteur forestier avait donné la possibilité aux massifs forestiers de délivrer tous les services écologiques, économiques et sociaux qu'on lui connaissait.



## V.2. Qualité des infrastructures

Bien que représentant une menace pour le massif forestier car pouvant accélérer son exploitation et sa dégradation, la bonne qualité des infrastructures est une opportunité pour certains Diocèses (28,90% des Paroisses concernées).

Les bonnes infrastructures routières désenclavent les bassins d'exploitation des forêts. Elles facilitent alors les actions de contrôle de l'Administration compétente. Elle permet aussi de contrôler avec efficacité la quantité de produits forestiers exploités dans les massifs forestiers grâce aux stations de pesage<sup>35</sup> (mobiles et fixes), les check-points, etc.

## V.3. Emploi

L'emploi, qui représente 21,40% des Paroisses, est une opportunité environnementale en ce sens qu'il éloigne le travailleur des actions pouvant mettre à mal les forêts des Diocèses. Les emplois ici sont ceux créés par les industries forestières et minières.

## V.4. Projets environnementaux

Ces projets sont des opportunités parce qu'ils permettent à leurs groupe-cibles d'internaliser les bonnes pratiques en matière de gestion des ressources forestières, de vulgariser lesdites pratiques, etc. Ils sont également une opportunité parce qu'ils contribuent à l'augmentation de la couverture forestière avec tous les bienfaits que son abondance a sur la régulation du climat ou sur la lutte contre les changements climatiques.

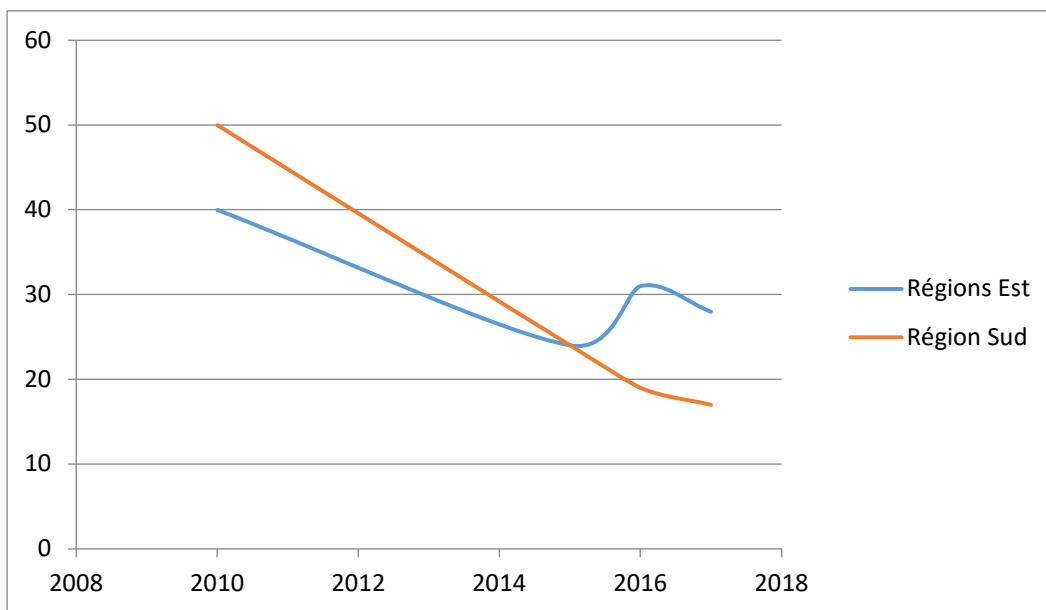
De façon globale, de toutes les opportunités présentées ci-dessus, la plus importante est la présence des ressources naturelles ; c'est un don de la nature. Les autres opportunités qui auraient dû être induites par le mode rigoureux de gouvernance des ressources naturelles sont plutôt marginales. En effet, la partie prenante qui tire pleinement profit de cette opportunité est l'Etat central, qui est le seul qui définit, planifie et suit l'exploitation des ressources naturelles des forêts assises sur les Diocèses.

Le Projet environnemental qui pourrait avoir une portée globale est mise en œuvre par le Gouvernement. C'est un projet de reboisement qui couvre l'ensemble des cinq (05) Diocèses cibles.

---

<sup>35</sup> Les postes de pesage fixes peuvent permettre d'avoir un réel contrôle sur la qualité et la quantité de bois effectivement exploités dans un massif forestier.

Il est mis en place depuis une dizaine d'années dans les Régions de l'Est et du Sud et d'importantes subventions<sup>36</sup> qui y sont consacrées ont même atteint les 90 millions FCFA par an en 2010.



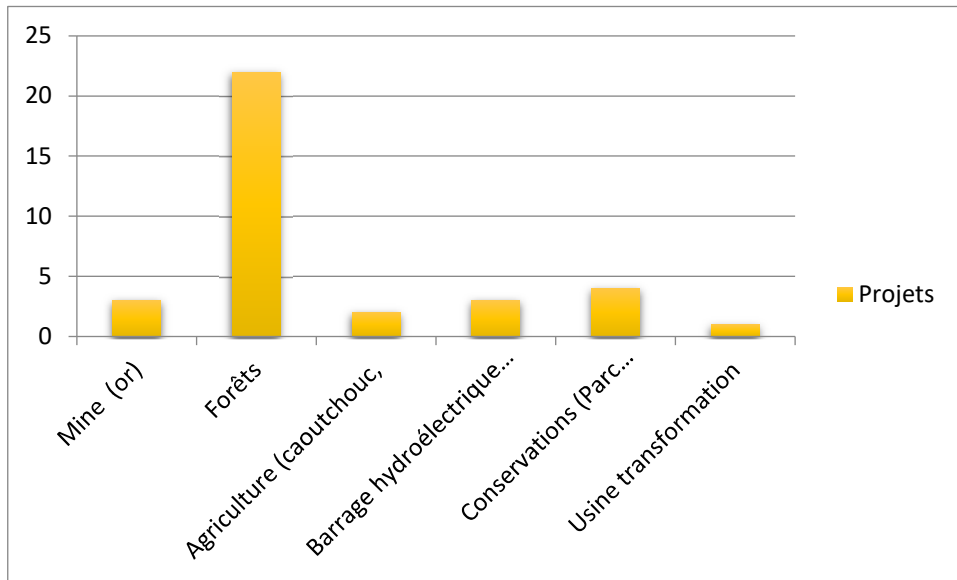
*Graphique 8 : Subventions consacrées au reboisement dans les Régions de l'Est et du Sud  
(en millions de FCFA)*

## VI. Projets industriels dans les Diocèses, défis et réponses

Des projets industriels existent dans les Diocèses. Ils sont forestiers (62,80%), de conservation (11,40%), miniers (8,60%), énergétiques (8,60%), agricoles (5,70%) et de transformation (2,90%). Ils induisent des défis environnementaux importants souvent difficiles à surmonter par les seules communautés qui doivent souvent compter, pour le faire, sur le soutien des acteurs ecclésiastiques et non-ecclésiastiques.

<sup>36</sup> La baisse des montants alloués au reboisement dans ces deux (02) Régions comme dans d'autres au Cameroun s'explique par l'arrêt de l'appui du BIP au délégation du MINFOF pour la mise en œuvre de cette activité à cause des tensions de trésorerie nationale.

Graphique 9 : Projets industriels développés dans les Diocèses



## VI.1. Projets industriels et défis

### a) Projets forestiers et défis

#### 1) Forêts de production et défis

Les projets dont il est ici question sont ceux se rapportant à l'exploitation industrielle de bois. Cette exploitation se fait dans les UFA<sup>37</sup> et les VC<sup>38</sup> mais aussi dans les forêts communautaires et communales.

Les Projets liés aux UFA et aux VC sont conduits par des compagnies en majorité étrangères qui développent leurs activités souvent sans trop d'égard pour les communautés qui dépendent des massifs forestiers exploités.

<sup>37</sup> L'UFA est le modèle d'aménagement forestier le plus connu. La durée d'aménagement est de 15 ans, renouvelable une fois. D'une superficie maximale de 200 000 hectares, elles sont découpées de manière classique en Assiettes Annuelles de Coupe de superficie ou de volume égaux. Un plan d'aménagement est exigé par le Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF), qui va définir comment la forêt doit être gérée pour optimiser l'exploitation de ses ressources et contribuer à leur pérennité. Il requiert également la participation de la population locale, par exemple à travers la reconnaissance des droits d'usage, mais cette participation est généralement factice.

<sup>38</sup> Une VC (Vente de Coupe) dans une forêt du domaine national est une autorisation d'exploite, sur une superficie ne pouvant dépasser 2 500 ha, un volume précis de bois vendu sur pied.

Ces projets induisent de nombreux défis auxquels doivent faire face les communautés riveraines au quotidien. On a :

- La déforestation massive (45,50%) ;
- Les déplacements involontaires des populations (9,10%) ;
- L'accaparement des terres (9,10%) ;
- La compromission de l'exercice des activités quotidiennes des populations (9,10%) ;
- La pollution des rivières usitées par les communautés locales (9,10%) ;
- La violation de la législation en matière d'exploitation forestière (9,10%) ;
- L'exploitation de la main d'œuvre locale (9,10%).

Ces concessions données par l'État pour l'exploitation industrielle du bois, censées garantir une gestion durable de la forêt, sont le théâtre de pratiques qui altèrent fortement le couvert forestier : coupes à blanc, écrémage (coupe des arbres les plus précieux), utilisation de techniques d'abattage et de débardage inappropriées, non-respect des obligations de reboisement. L'ouverture de pistes facilite la pénétration des forêts denses par les exploitants illégaux, qui procèdent au pillage des ressources, parfois avec la complicité de représentants des communautés locales qui les aident à localiser les essences les plus recherchées.

La biodiversité animale devient rare du fait de la destruction de son habitat et des bruits générés par les engins utilisés. D'autres conséquence de cette exploitation est le phénomène de déplacés involontaires. Les ménages qui se sont vus dépossédés de leurs terres et ceux dont les membres n'arrivent plus à exercer leurs activités quotidiennes sont obligés de se replier dans les forêts pour tirer leurs moyens de subsistance et/ou pour se loger.

## 2) *Forêts communales<sup>39</sup> et défis*

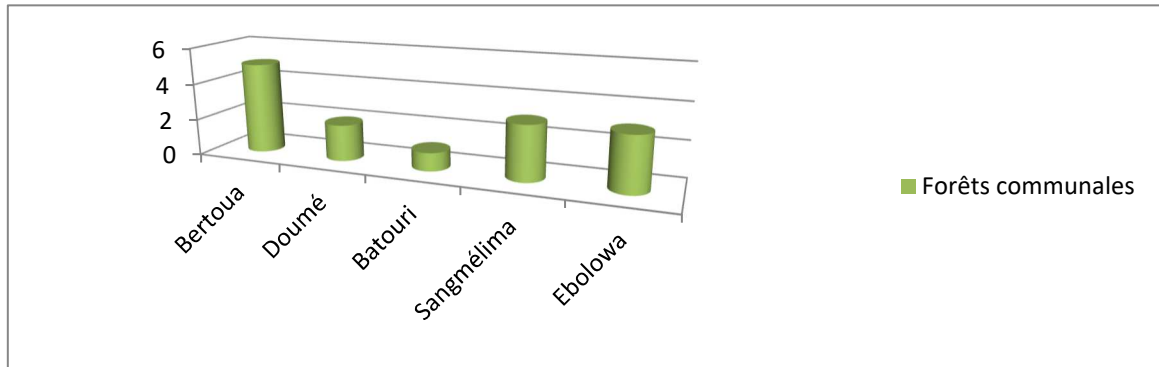
Si l'exploitation des UFA et des VC est l'apanage de grandes compagnies forestières ayant souvent pignon sur rue, celles des forêts communales sont gérées directement par les élus municipaux locaux. Ils le font par le truchement des Comités mis en place par l'exécutif de commune dans laquelle se situe la portion de forêt à exploiter).

Dans les Diocèses enquêtés, les 14 forêts communales (représentant les 54,00% des forêts communales existantes au Cameroun) ont été recensées. Elles se répartissent ainsi qu'il apparaît dans le graphique ci-dessous.

---

<sup>39</sup> Les **forêts communales** sont des forêts classées dans le domaine privé des communes et gérées suivant des plans d'aménagement approuvés par l'Administration. Il en existe 26 au Cameroun couvrant une superficie de 721 912 ha ;

Graphique 10 : Forêts communales existantes dans les Diocèses



Ces forêts dont les spécificités ont été présentées ci-dessus induisent également des défis dont les plus importants sont :

- La gestion des revenus de la vente des produits exploités : C'est le mode de partage des revenus tirés de l'exploitation des ressources de ces forêts qui pose problème. L'objectif qui sous-tend la mise en place de ce type d'exploitation est la recherche de l'amélioration des conditions de vie des populations riveraines. Pour l'opérationnaliser, un mécanisme de partage de revenus est élaboré avec une définition claire des clés de répartition des revenus entre les différentes parties (populations et communes) et la manière de les leur rétrocéder. Seulement, dans la pratique, les fonds générés ne sont pas orientés vers leurs destinataires finaux qui sont les communautés via les œuvres de développement, les œuvres socio-collectives et autres. L'opacité qu'entretiennent les membres des Comités mis en place pour la gestion des revenus tirés de ces forêts ne permet pas de déterminer avec objectivité l'utilisation des fonds générés ;
- La déforestation massive et la dégradation des forêts : A l'échelle des superficies dédiées à cette exploitation, les effets négatifs dues aux mauvaises pratiques développées sont souvent plus graves que dans les exploitations industrielles. En effet, les prescriptions des plans d'aménagement y sont très souvent foulées au pied et cela induit les conséquences qui se font sentir. Le phénomène et ses conséquences sont les mêmes que ceux décrits dans les exploitations industrielles.

#### b) Projets de conservation et défis

Des projets de conservation existent dans les Diocèses. Il s'agit du Parc National de Deng Deng, du Parc National de Bek et de la Réserve faune de Ngoïla. Tous ces projets sont localisés dans la Région de l'Est-Cameroun et plus précisément dans le Diocèse de Bertoua pour le premier et dans celui de Doumé Abong-Mbang pour les deux (02) seconds.

Ces projets qui visent la préservation de la biodiversité sont sources de défis dont les plus importants sont l'entrave à l'exercice des activités quotidiennes des populations (agriculture, chasse, pêche, collecte des PFNL, etc.), à la jouissance des droits culturels (présence de tombes et de sites sacrés au sein des réserves, etc.).

L'entrave à l'exercice des activités des riverains les emmène à se rabattre sur les forêts du domaine national non permanent (espaces forestiers non classés) pour mener leurs activités de subsistance.

#### c) Projets énergétiques et défis

On recense trois (03) projets énergétiques dans les Diocèses. Ce sont les Projets de barrage de Lom Pangar (Diocèse de Bertoua), de Mekin (Diocèse de Sangmélina) et de Memve'ele (Diocèse d'Ebolowa).

Les défis induits par ces projets sont la déforestation massive (l'installation de ses ouvrages hydroélectriques a été faite au détriment d'environ 1 710 km<sup>2</sup> de forêt dense), l'accaparement des terres, les impacts sociaux et environnementaux (poussières, bruits, insécurité, afflux des populations, pollution, maladies, accidents etc.).

#### d) Projets miniers et défis

Les projets miniers se localisent exclusivement dans le Diocèse de Batouri et portent sur l'exploitation semi-mécanisée de l'or par des entreprises chinoises. Deux (02) Paroisses du Diocèse sont concernées. Les défis induits par ses projets sont l'érosion des terres avec pour corollaire une avancée de la sécheresse qui s'impose avec acuité au fil des années.

#### e) Projets d'agriculture et défis

Le seul projet agroindustriel recensé dans les Diocèses et qui est source de défi pour les communautés qui le jouxte est une plantation de caoutchouc localisée à Sangmélina. Elle a été mise en place après une déforestation massive et l'expropriation des riverains. Bien que de dimensions encore relativement limitées, le phénomène des accaparements fonciers à grande échelle pour la mise en place de grandes plantations de cultures destinées au marché agroalimentaire ou d'agro-carburants, constitue une menace grandissante pour la préservation des forêts. Leurs effets dévastateurs sur les forêts primaires ou secondaires sont sans pareil.

#### f) Projets de transformation et défis

On trouve un projet de transformation dans le Diocèse de Sangmélina. Il est source de pollution des cours d'eau de surface qui l'entourent.

### VI.2. Réponses des acteurs

Deux (02) types d'acteurs apportent des réponses aux défis induits par les activités industrielles mises en œuvre dans les Diocèses. Il s'agit des acteurs ecclésiastiques et des acteurs non-ecclésiastiques.

#### a) Réponses des acteurs ecclésiastiques

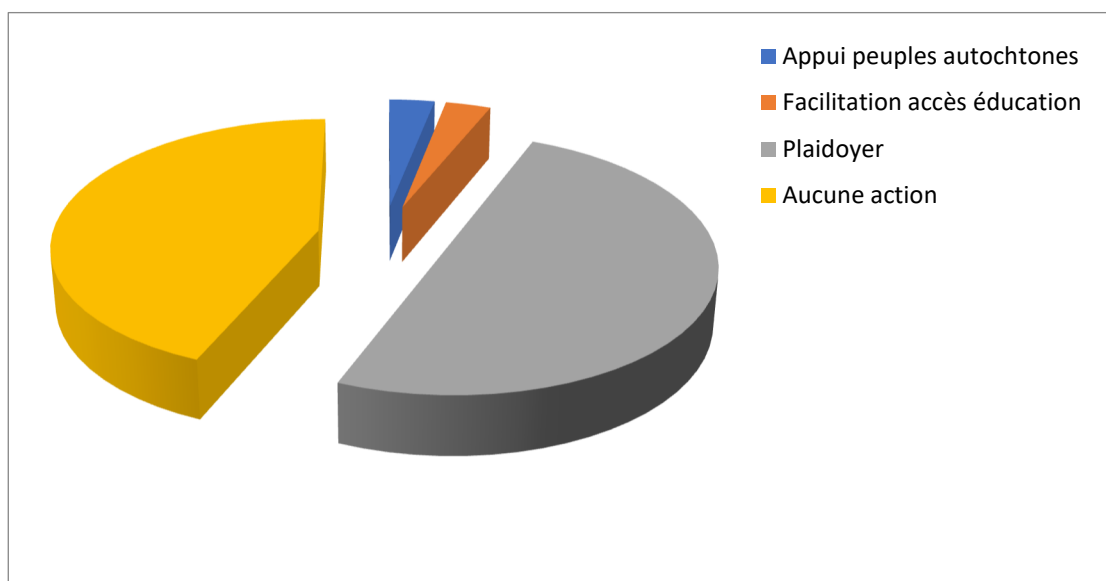
Ces réponses sont apportées essentiellement par les CDJP et par le CRS.

Le premier apporte des appuis aux peuples autochtones et facilite l'accès à l'éducation à leurs progénitures. Mais une grande majorité de réponses (dans 50% des cas) se rapportent au plaidoyer et au lobbying sur la base des enquêtes faisant ressortir tous les manquements et les non-conformités des industriels dans l'exécution de leurs cahiers de charges.

Le second a mis en œuvre, dans le Diocèse de Batouri, un projet de formation aux petits métiers, à l'agriculture et à l'élevage d'environ 100 chefs de ménages affectés dans les activités développées par la société forestière SFID.

Toutes ces réponses ont des impacts difficiles à mesurer et en plus, elles demeurent insuffisantes car n'étant pas apportées à toutes les communautés victimes d'exploitations industrielles. En effet, dans 43,80% des cas de conséquences induites par les défis environnementaux dans les Diocèses, aucune action n'est menée par les acteurs ecclésiastiques. Ces derniers justifient cet état de chose par la modicité des moyens financiers qu'ils peuvent mobiliser pour inverser les situations vécues par les riverains.

*Graphique 11 : Réponses des acteurs ecclésiiaux aux défis environnementaux*



#### b) Réponses des acteurs non-ecclésiiaux

C'est surtout vers le secteur forestier que les travaux de ces acteurs sont orientés. Leurs actions visent à juguler certains défis environnementaux recensés. Ces acteurs sont le trio WWF/Etat du Cameroun/Projet Tridom et le MINFOF. Ils opèrent exclusivement dans le Diocèse de Doumé Abong Mbang.

Le trio d'acteurs met en œuvre des actions pour juguler les effets des défis induits par la restriction d'accès des communautés riveraines aux parcs et des réserves mis en place. Sachant que ces portions de forêts désormais classées étaient des espaces dans lesquels ces communautés menaient leurs activités, prélevaient la protéine animale nécessaire à leur équilibre alimentaire, etc., le trio d'acteurs favorise, au sein des communautés impactées, l'émergence des activités alternatives à l'agriculture itinérantes sur brûlis et à la viande de brousse via des formations des riverains dans les techniques d'élevage et d'agriculture sédentaire. Il finance ensuite la mise en place des fermes et des champs par l'octroi de micro-crédits, d'intrants et outils agricoles, etc.

Quant au MINFOF, il agit en favorisant la mise sur pied de plateformes de concertation et de dialogue entre les compagnies forestières et les CPF (représentant les communautés riveraines). Le cadre ainsi défini permet aux diverses parties prenantes de débattre de l'exercice du droit d'usage reconnu aux populations locales par la loi, des attentes et préoccupations des diverses parties. Le résultat le plus important de cette action est l'amélioration des rapports entre les compagnies et les populations.

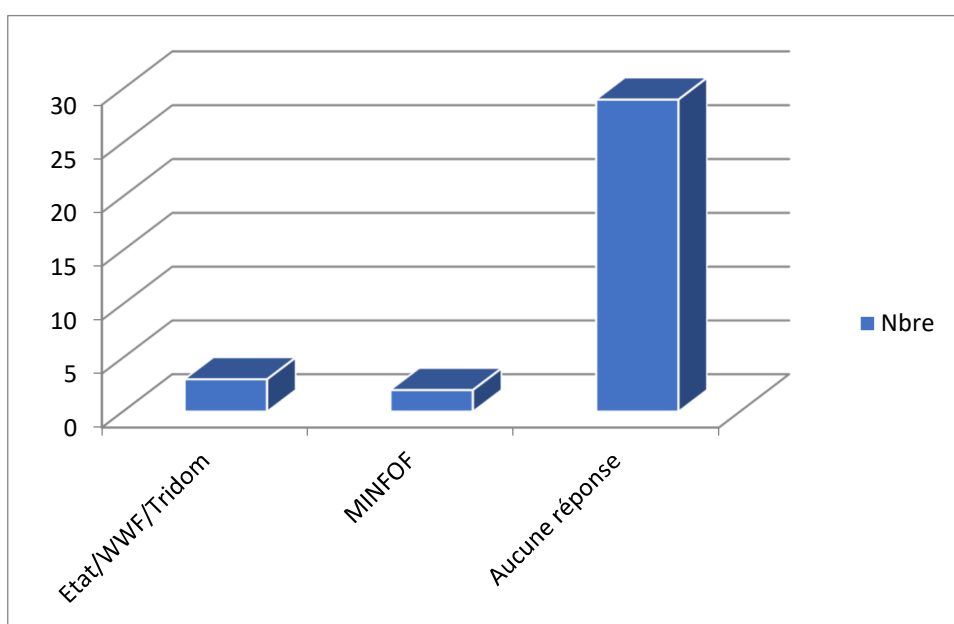


Mais, même muni de moyens plus conséquents que l’Eglise, les deux (02) acteurs ci-dessus présentés n’apportent aucune réponse perceptible par les communautés dans 85,80% des défis identifiés.

Dans le même Diocèse, l’ONG SAÏLD met en œuvre un projet biennal depuis 2017 qui vise à accompagner les CPF et les Comités Riverains de Lomié (08 Paroisses) dans le suivi de l’aménagement des forêts et la gestion des revenus forestiers. Eu égard à ses objectifs, s’il est bien conduit, ce Projet pourrait inverser les mauvaises pratiques relevées dans les UFA localisées dans le Diocèse qui entraînent la plupart des défis énoncés plus haut. Ce projet, financé par le PSFE et le C2D, entend :

- Faciliter la collaboration entre CPF et les CR dans le suivi des activités de l’aménagement des forêts et la gestion des revenus forestiers ;
- Renforcer les capacités des membres des CPF et des CR en aménagement forestier et en montage des projets communautaires ;
- Accompagner les CR dans l’élaboration des projets communautaires et le suivi de leur mise en œuvre.

*Graphique 12 : Réponses des acteurs non-ecclésiastiques aux défis*



## VII. Projets artisanaux dans les Diocèses, défis et réponses

On trouve aussi dans les Diocèses des projets artisanaux. Ceux-ci se rapportent aux forêts (73,30%), à la mine (20,00%) et à l’agriculture (6,70%). Ils génèrent autant d’effets nocifs que les projets industriels. Et l’intensité de la nocivité de leurs effets est d’autant plus importante que ce type de

projets se développe très souvent en marge de la loi. Les conséquences sont désastreuses autant pour les riverains que pour le pays tout entier. A titre d'exemple, dans le secteur forestier, le Cameroun perd chaque année un peu plus de 100 milliards de francs CFA du fait de l'exploitation illégale et frauduleuse des forêts.

Au nombre des projets artisanaux forestiers, on peut classer les forêts communautaires<sup>40</sup>. 101 forêts communautaires ont été recensées dans 45 Paroisses des Diocèses cibles. Les principaux défis qu'elles induisent sont celles relevées dans la gestion des forêts communales.

D'une manière générale, les défis auxquels font face les populations du fait de la présence des projets artisanaux (forestiers, miniers et agricoles) dans leur espace vital sont les suivants :

- La déforestation massive : Les ressources naturelles (bois, minerais, sols, etc.) sont prélevées ou exploitées après l'abattage des arbres et l'élimination du couvert végétal. La disparition de la biodiversité végétale entraîne la disparition ou du moins la rareté de la biodiversité faunique ;
- La dégradation des forêts : Les essences ligneuses et non ligneuses sont exploitées sans discernement. Les voies d'accès ouvertes pour se faire sont une porte d'entrée pour d'autres activités anthropiques telles que la chasse, le prélèvement des PFNL et du bois de chauffe, facteurs de dégradation des forêts concernées ;
- La dégradation des sols : L'enlèvement du couvert végétal sur certains espaces (par les exploitants forestiers et miniers), en absence de restauration post-exploitation expose les sols aux aléas du climat (précipitations, vent et chaleur). Ces sols s'érodent ou se dégradent alors rapidement ;
- La pollution des sols et du sous-sol par les hydrocarbures (exploitations forestières et minières), par les produits chimiques dans l'exploitation minière, etc.

Aucune action structurée et construite sur la durée conduite par les acteurs ecclésiaux contre l'exploitation artisanale des ressources naturelles dans les massifs forestiers des Diocèses n'a été identifiée.

En réalité, ces acteurs ecclésiaux ne sont pas les seuls à développer une aphonie dans cette situation. Ceux non-ecclésiaux ne brillent pas par leur implication dans des actions visant à mettre fin à ce

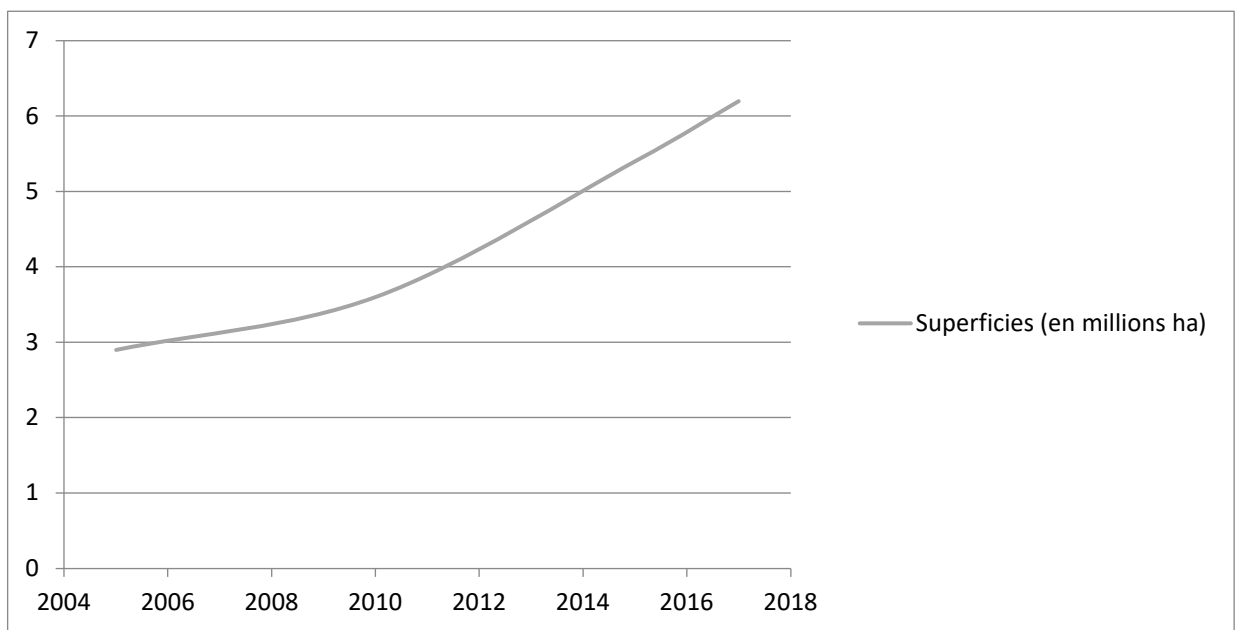
---

<sup>40</sup> Les **forêts communautaires** sont des forêts du « domaine forestier non permanent », ne pouvant excéder 5000 ha. Elles font l'objet d'une convention de gestion entre une communauté villageoise et l'administration chargée des forêts. 330 plans simples de gestion des forêts communautaires, couvrant une superficie de 1 853 116,06 ha ont été approuvés et plus de 150 forêts du genre sont en activité chaque année. Plus de 10 000 m<sup>3</sup> de débités sont annuellement produits dans ces forêts.

phénomène. Qu'ils soient nationaux ou internationaux, ces acteurs sont frileux à s'attaquer frontalement aux dérives enregistrées, ils se contentent d'organiser des ateliers et des formations à l'intention des parties prenantes au secteur forestier pour des résultats difficilement mesurables. On recense des initiatives telles que celle mise en œuvre par le CIFOR, le CERAD, le MINFOF et l'ANCOVA sur financement du programme UE-FAO FLEGT dans le cadre du Projet intitulé «Essor des demandes publiques et privées en sciages d'origine légale au Cameroun » qui vise à convaincre les organisations publiques de s'approvisionner en sciages d'origine légale (lancé en 2017 pour une durée de 15 mois).

Le Gouvernement a réagi au phénomène d'exploitation illégale en classant certaines forêts. Les superficies de forêts classées sont parties de 2 929 633 ha en 2005 à 6 151 384 ha en 2017 (soit une augmentation de 47,60%).

*Graphique 13 : Superficies des forêts classées entre 2005 et 2017 (en millions ha)*



Les défis relevés dans les Diocèses enquêtées du fait des projets industriels et artisanaux qui s'y développent ont un lien plus ou moins fort avec les changements climatiques. Il s'agit de:

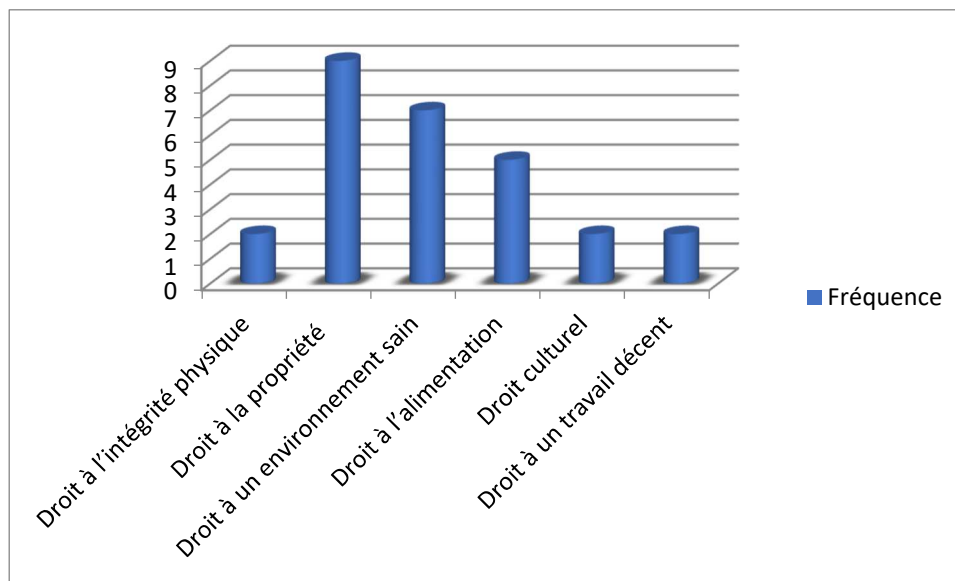
- La perte de superficie forestière du fait, entre autres, de l'exploitation forestière (concessions forestières et exploitation forestière illégale y compris), de la pratique de l'agriculture itinérante sur brûlis pour la mise en place de cultures vivrières et/ou de rente, mais également le développement d'activités agricoles à grande échelle (palmeraie, caoutchouc, cacao, etc.) ou l'exploitation;

- La dégradation de la forêt : perte en biodiversité (floristique et faunistique) par les prélèvements sélectifs du bois, par la collecte de bois de chauffe et par le braconnage ;
- Le chamboulement des saisons et de la pluviométrie ;
- L'intensification des phénomènes climatiques extrêmes comme les forts orages et les vents forts, entraînant des pertes de récoltes.

## VIII. Violations des droits humains par les entreprises opérant dans les Diocèses et initiatives de l'Eglise

Un ensemble des droits humains sont violés par les entreprises dans la conduite de leurs activités dans les Diocèses. Il s'agit du droit à la propriété (33,30%), du droit à un environnement sain (25,90%), du droit à l'alimentation (18,50%), du droit à l'intégrité physique (7,40%), du droit culturel (7,40%) et du droit à un travail décent (7,40%).

*Graphique 14 : Typologie de droits violés par entreprises dans les Diocèses*



### VIII.1. Typologie de droits violés par les compagnies

#### a) Droit à la propriété

Le droit à la propriété est le plus violé par les entreprises opérant au sein des Diocèses. Cette violation représente 33,30% des droits bafoués. Les Projets forestiers et énergétiques sont les plus concernés du fait de l'immensité de portion de forêts dont ces derniers ont besoin pour être mis en œuvre. Les victimes sont généralement des communautés dépendant des forêts exploitées ou rasées. Il n'est pas rare qu'elles appartiennent aux peuples autochtones.

La mise en place de projets se fait généralement après une expropriation souvent conduite avec une certaine brutalité sur les populations villageoises. Cette éviction forcée ne donne toujours pas lieu à une indemnisation ou compensation dans la mesure où la législation ne reconnaît le droit de propriété qu'aux seuls détenteurs de titres fonciers. Or, même dans les milieux urbains, l'obtention de ce titre n'est pas à la portée du premier venu.

La principale conséquence de cette situation ayant une incidence sur l'écosystème forestier est l'augmentation de la vulnérabilité des ménages ruraux qui peuvent être obligés de faire pression sur les ressources forestières pour se loger, se nourrir et pour tirer des sources de revenus nécessaires à la satisfaction de leurs besoins. Une autre conséquence qui mérite d'être mentionnée est l'augmentation du phénomène d'exode rural qui va déboucher sur le grossissement de la masse de pauvres, de délinquance, de prostitution, etc. dans les agglomérations urbaines du Pays.

#### b) Droit à un environnement sain

C'est l'un des droits reconnus au citoyen du Cameroun garanti par la Constitution. Mais, ce droit est violé à hauteur de 25,90% par les compagnies opérant dans les Diocèses cibles de l'étude. Les compagnies forestières, minières et agroindustrielles sont concernées par cette violation.

En effet, du fait du laxisme ou de la complicité de l'administration en charge de contrôler la légalité des actes de ces compagnies, celles-ci polluent sans vergogne les cours d'eau, le sol et le sous-sol souvent bien au-delà de leurs périmètres d'activités. Malgré les Certificats de conformité environnementale que les projets légaux obtiennent après un processus à l'objectivité discutable, le principe de pollueur-payeur très cher à la législation de l'environnement au Cameroun est foulé au pied. Et ce n'est souvent pas une bonne documentation des cas y afférents et des actions de plaidoyer fortement médiatisées qui font inverser la tendance, la corruption qui prévaut dans le secteur industriel du Pays et les menaces et intimidations auxquelles sont soumis les activistes environnementalistes, qu'ils soient ecclésiastiques ou non, obèrent fortement les possibilités de rendre les compagnies comptables de leurs actes.

#### c) Droit à l'alimentation

Ce droit est violé dans 18,50% des cas par les entreprises forestières et par les forêts classées (parcs et réserves).

Les entreprises forestières font souvent très peu de cas des droits d'usage reconnus aux communautés locales. En effet, dès qu'elles ont obtenu leurs concessions de l'administration compétente, elles empêchent aux communautés riveraines de continuer à exercer certaines activités de subsistance

qu'elles menaient au sein des massifs forestiers à exploiter. Or la principale activité de subsistance dans les Diocèses forestiers est l'agriculture qui est faite principalement pour les besoins nutritionnels des ménages. La restriction de l'accès à leurs terres ancestrales a comme corollaire une diminution de la production agricole qui débouche inéluctablement sur la difficulté pour les ménages d'assurer les besoins en aliments de leurs membres compromettant ainsi leur droit à l'alimentation.

La mise sur pied des réserves et des parcs nationaux ont les mêmes effets.

d) Droit à la culture

Ce droit est violé par les projets énergétiques et ceux de conservation.

Les diverses restrictions imposées aux populations lors de la mise en place de tels projets les privent d'accéder à leurs sites sacrés et de communier avec leurs défunts parents. Car, il n'est pas rare que des sites sacrés et des tombes se retrouvent ennoyés après la mise en eau des barrages ou se retrouvent au sein des portions de forêt dédiées à la préservation de la biodiversité végétale et animale.

e) Droit à un travail décent

Ce droit qui représente 7,40% des droits violés le sont par les sociétés forestières. Les principales victimes sont les populations riveraines qui ne bénéficient que des tâches non qualifiées au sein des exploitations forestières.

Alors que certains Plans d'aménagement et Plans de gestion environnementale et sociale construits dans le cadre de projets forestiers préconisent la formation et l'emploi prioritaire de la main d'œuvre locale, le laxisme et la corruption des agents des structures administratives de suivi laissent les jeunes riverains à la merci des compagnies qui les utilisent très souvent dans les conditions de travail indécentes.

f) Droit à l'intégrité physique

La violation de ce droit est perpétrée par les compagnies minières et forestières. Dans plusieurs cas, ce sont les riverains qui en font les frais mais, il n'est pas rare que les employés en font également. Ce droit est violé au cours des mouvements d'humeur qui peuvent survenir lors des différends entre les entreprises et les communautés riveraines ou entre les entreprises et leurs employés.

Pour les riverains, la violation du droit à l'intégrité physique peut survenir lors des évictions forcées des ménages soit de leurs lieux d'habitation traditionnelle, soit de leurs espaces d'activités quotidiennes. Les agents de sécurité des compagnies en sont généralement auteurs même si quelque fois les FMO sont indexées.

## VIII.2. Initiatives des acteurs ecclésiiaux et non-ecclésiiaux

### a) Initiatives des acteurs ecclésiiaux

Face à la violation de tous ces droits, l'Eglise Catholique qui est au Cameroun développe des initiatives à l'échelle de certains Projets dont la mise en œuvre induit une certaine nocivité. Pour le faire, le SNJP en collaboration avec le CAVT, l'un de ses Départements annexes et certaines CDJP et CPJP mènent des actions pour la promotion et la protection des droits des personnes affectées conformément aux standards nationaux et internationaux reconnus.

Dans trois (03) Paroisses du Diocèse de Bertoua, dans cinq (05) Paroisses du Diocèse de Doumé Abong Mbang et dans trois (03) Paroisses du Diocèse de Batouri, le SNJP, les CDJP et les CPJP entendent vulgariser les cahiers de charges des compagnies forestières et minières auprès des populations affectées par leurs activités et mener des actions de plaidoyer et de lobbying afin que leurs promoteurs se conforment à leurs responsabilités légales. Pour ce faire, une enquête sur les violations des droits humains au sein des communautés riveraines est en cours de réalisation.

Dans quatre (04) Paroisses du Diocèse de Bertoua, le CAVT et la CDJP locale mènent des travaux de surveillance et de suivi des Plans et Programmes conçus pour une insertion harmonieuse du Projet de barrage de Lom Pangar dans son milieu d'accueil. Par cet exercice, il veille à ce que les prescriptions du cahier de charges du Projet qui s'adosent sur les Politiques Opérationnelles de la Banque Mondiale soient traduites dans tous leurs actes au profit des ménages affectés. Des résultats sont déjà engrangés au terme de cette action ; les plus importants sont les suivants :

- La mise en place d'un cadre de concertation et de dialogue autour du Projet ;
- L'indemnisation de certains ménages et des communautés à la valeur intégrale de remplacement de leurs biens affectés par le Projet conformément aux PIR en vigueur;
- La révision du mécanisme de gestion des plaintes lié au Projet ;
- La construction des infrastructures socio-collectives au profit des populations ;
- Le recrutement des riverains au sein du Projet.

## b) Initiatives des acteurs non-ecclésiastiques

Conscients de la nécessité de garantir un ensemble de droits fondamentaux reconnus aux populations de par la loi et par les textes internationaux ratifiés par le Cameroun, des acteurs mènent des actions en réparation. Il s'agit par exemple :

- Pour le droit à un environnement sain :
  - Du Projet pilote REDD+ Ngoyla Mintom (Diocèses de Doumé Abong-Mbang et de Sangmélina) financé par le WWF et l'UE visant à conserver la biodiversité et à maintenir le stock carbone dans le massif forestier de Ngoyla Mintom (voir les détails liés au Projet au paragraphe III.3a) ;
  - Du Projet GEF-MINFOF, financé par Global Environment Facility et le Gouvernement du Cameroun, visant à améliorer la gestion et la conservation des zones « noyaux » dans le massif forestier de Ngoyla-Mintom (voir les détails liés au Projet au paragraphe III.3a) ;
  - Du Projet de reboisement lancé par le Gouvernement du Cameroun dans les 10 Régions du pays (voir détails du Projet au paragraphe V.4) ;
  - Du Projet de classement des forêts (voir détails du Projet au paragraphe VII) ;
  - Du Projet d'«Essor des demandes publiques et privées en sciages d'origine légale au Cameroun » qui vise à convaincre les organisations publiques de s'approvisionner en sciages d'origine légale (voir détails du Projet au paragraphe VII) ;
  - Du Projet d'accompagnement des CPF et des Comités Riverains dans le suivi des plans d'aménagement par l'ONG SAÏLD (voir détails du Projet au paragraphe VI.2.b).
  
- Pour le droit à l'alimentation :
  - Du projet mis en œuvre par le trio WWF/Etat du Cameroun/MINFOF dans le Diocèse de Doumé Abong Mbang pour lutter contre la restriction de l'accès des populations riveraines aux réserves et parcs mis en place ;
  - Projet de mise sur pied de plateformes de concertation et de dialogue entre les compagnies forestières et les CPF par le MINFOF pour l'exercice du droit d'usage par les riverains (voir détails du Projet au paragraphe VI.2.b).
  
- Pour le droit au travail décent :
  - Le Projet d'appui pour le développement des compétences pour la croissance et l'emploi des peuples autochtones du Cameroun (voir détails du Projet au paragraphe III.3a).



Aucune initiative n'a été identifiée dans les Diocèses cibles portant sur le droit à l'intégrité physique, sur le droit à la culture et sur le droit à la propriété foncière. Cela ne voudrait pas dire que des projets et programmes traitant de ces thématiques ne soient pas financés.

Il existe aussi des projets et programmes dont l'impact n'est pas visible sur le terrain. Il s'agit par exemple de ceux financés par des bailleurs de fonds tels que l'AFD, la Banque Mondiale, etc. à l'intention des parties prenantes au secteur forestier (MINFOF, Centres de formation, opérateurs économiques concessionnaires, Bureaux d'étude chargés des plans d'aménagement et ONG internationales) qui recherche entre autres les effets suivants :

- Economiques : création d'emplois via les plantations forestières ;
- Environnementaux : Durabilité des écosystèmes forestiers du fait d'un suivi permanent et efficace de la dynamique du territoire, du couvert forestier et de la pression anthropique, meilleure gestion des concessions forestières sur la base du respect des plans d'aménagement, formulations des propositions pertinentes au Gouvernement pour les mesures préventives de réduction de GES et celles d'adaptation et d'atténuation des effets des changements climatiques ;
- Sociaux ; formation des agents administratifs, développement local (emploi, etc.), meilleure gouvernance du secteur (mise en place de cadre de concertation avec toutes les parties prenantes, etc.).

## IX. Portée et pertinence des initiatives développées dans le secteur forestier

Il est difficile de déterminer l'efficacité des initiatives prises par le Gouvernement et ses partenaires techniques et financiers dans leur lutte pour la préservation de la forêt du Cameroun et par-delà celle du Bassin du Congo. En effet, les malfaçons<sup>41</sup> perdurent, les droits à la propriété, à un environnement sain, à l'alimentation, à la culture, à un travail décent, à l'intégrité physique, etc. continuent à être allégrement violés par les compagnies opérant dans les forêts camerounaises (forestiers, miniers et agroindustriels) ceci malgré les fonds investis dans ces initiatives et malgré le fait que le Cameroun se soit engagé à préserver ses forêts pour diminuer ses émissions de GES. Tout porte à croire que les Plans et les Programmes construits, dont on a de la peine à voir leurs objectifs traduits dans tous leurs actes sur le terrain, semblent destinés aux acteurs internationaux opérant dans le domaine de la préservation de l'environnement et dans celui des changements climatiques

---

<sup>41</sup> Les malfaçons ici sont : Une exploitation des ressources naturelles, par les acteurs légaux et non légaux, au sein des massifs forestiers au mépris des standards nationaux et internationaux reconnus en la matière (déficit de consultation des riverains, construction de cahiers de charges non objectifs ou avec des objectifs allant à l'encontre du principe de développement durable, opacité dans la gestion des revenus de l'exploitation des ressources naturelles, déficit de sanctions à l'encontre d'agents administratifs véreux, influence toujours plus forte des exploitants des ressources, etc.)

dans le but de bénéficier des financements et des facilités disponibles. En effet, les facteurs<sup>42</sup> sur lesquels le Cameroun mise pour respecter ses engagements ne sont pas réunis. Dans la réalité, concernant :

- Les anciennes techniques agricoles ont toujours pignon sur rue dans les zones forestières du Cameroun et aucune stratégie nationale pour inverser cette tendance n'est encore perceptible. Les seules actions qui pourraient jusque-là contribuer à l'atteinte de cet objectif de changement de paradigme dans la pratiques culturelles sont les ateliers et les séminaires organisés par l'Administration compétente en matière d'agriculture ;
- Des actions de reboisement ont été lancées dès 2016 ; seulement, l'enveloppe dédiée à cet exercice s'est amenuisée avec la crise financière qu'ont connue et que continuent à connaître les pays de la CEMAC (voir détails au paragraphe V.4. Projets environnementaux);
- L'option du Cameroun en matière d'approvisionnement en énergie est en réalité la mise en place d'ouvrages<sup>43</sup> hydroélectriques (barrages). Il faut dire que ceux-ci se mettent en place souvent après qu'une action de déforestation ait été perpétrée sur d'importantes superficies forestières, déforestation qui contribue à 76% aux taux d'émissions de GES du Cameroun.

Pour ce qui est des ONG et des OSC, qu'elles soient nationales ou internationales, ecclésiales ou non-ecclésiales, les actions qu'elles mènent dans le sens de la préservation de l'environnement, de la promotion et de la protection des droits des communautés affectées par les projets développés dans les massifs forestiers induisent certains résultats d'importance. Seulement, l'impact desdites actions est dilué par l'ampleur du phénomène qui touche un large éventail de victimes que ces acteurs de la société civile ne peuvent pas protéger eu égard à la modicité des moyens dont ils disposent. Un déficit de synergie entre des acteurs quand bien même travaillant sur les mêmes thématiques est un autre facteur important qui diluant l'impact des travaux qu'ils abattent au quotidien en faveur de la nature ou des personnes vulnérables du fait de l'exploitation de ses ressources.

Dans la réalité, l'Eglise Catholique qui est au Cameroun a quelques avantages non négligeables par rapport aux autres OSC locales ou internationales. C'est un acteur qui peut faire évoluer positivement les manquements et les non conformités relevés dans la gouvernance du secteur forestier au Cameroun. En le faisant, elle donnera plus de chance au Cameroun d'honorer son engagement de limiter ses émissions de GES dans les délais impartis.

---

<sup>42</sup> Dans le cadre de l'Accord de Paris, la CDN (Contribution Déterminée Nationale) du Cameroun est la réduction à 32% à l'horizon 2035 de son empreinte carbone. Pour y arriver, il compte : Mettre en œuvre une nouvelle politique agricole limitant la déforestation (1<sup>ère</sup> source d'émission avec 76%) ; Accentuer les efforts de reboisement et de gestion durable des forêts ; Orienter ses sources d'énergie vers le renouvelable à hauteur de 25% avec développement du solaire et de la biomasse.

<sup>43</sup> Depuis ces cinq 505 dernières années, au moins trois (03) barrages sont en cours de construction au Cameroun (Lom Pangar, Memve'ele et Mekin) et le Gouvernement envisage se lancer dans la construction d'autres barrages tels que ceux de Natchigal (Région du Centre) et de Bini-Warak (Région de l'Adamaoua).

Les atouts qui sous-tendent cette assertion sont : L'existence de la vision (le « Laudato Si' »), bien que très peu utilisé par les acteurs ecclésiaux engagés sur les problématiques sociales et environnementales comme socle de leurs stratégies d'action ; L'implantation territoriale de l'Eglise Catholique (présente dans les 10 Régions, les 56 Départements et les 336 Arrondissements que compte le Cameroun), la qualité et le nombre de son personnel (Prêtres, religieux et laïcs), sa connaissance des réalités locales, la synergie possible entre les Diocèses sur les questions environnementales à travers le réseau Justice et Paix, l'influence qu'elle peut développer en cas d'actions coordonnées et concertées, son expérience de l'animation des plateformes de concertation et de dialogue sur les thématiques d'importance nationale (élections, industries extractives, droits de l'Homme, etc.) qui pourra lui être utile dans les cadres de concertation du REDD+ dans lesquels les stratégies de lutte contre les changements climatiques sont construites et mises en œuvre.

## X. Conclusion

Les forêts du Bassin du Congo parmi lesquelles celles du Cameroun sont sources d'opportunités pour le Monde et pour les Etats qui les abritent. Seulement, la manière de gérer ces forêts ne leur permet pas toujours de produire les bénéfices sociaux et économiques qu'on lui reconnaît mais aussi ceux environnementaux parmi lesquels l'un des plus importants est la régulation du climat aux niveaux local et global.

Au Cameroun, la présence des forêts aurait pu être une réelle opportunité de développement et de bien-être pour ses 25 millions d'habitants. Mais, l'enquête menée dans les 159 Paroisses que comptent les cinq (05) Diocèses que sont Bertoua, Doumé Abong-Mbang, Batouri, Ebolowa et Sangmélima (Diocèse d'écosystème de forêt dense et humide) permet d'infirmer cette assertion.

En effet, les activités qui sont menées dans les forêts camerounaises par divers acteurs (forestiers, miniers, agro-industries et ménages) sont sources de défis pour les différentes communautés. Les types de défis générés sont la déforestation massive, la dégradation des forêts, l'érosion, etc. qui débouchent sur la diminution de la couverture forestière avec comme corollaires l'érosion des sols et les dérèglements du climat. Divers droits de l'homme sont violés au quotidien par les acteurs opérant dans les massifs forestiers. Ce sont le droit à la propriété foncière, le droit à un environnement sain, le droit à l'alimentation, le droit à la culture, le droit à un travail décent et le droit à l'intégrité physique.

Conscients des effets néfastes des défis précités et de la violation des droits humains sur la qualité de l'environnement et la qualité de vie des personnes impactées, un ensemble d'acteurs (Etat, acteurs ecclésiaux et non-ecclésiaux, locaux et internationaux) construisent et mettent en œuvre des

stratégies d'actions. Des résultats sont obtenus au niveau local ou à l'échelle d'un Projet dont la cible est très souvent d'un faible nombre. Et, il n'y a pas beaucoup de cas où des Projets environnementaux ou liés aux droits de l'Homme ayant eu du succès aient été dupliqués sur une autre cible. On a donc comme conséquence la faiblesse de l'impact des résultats ainsi engrangés sur la situation décrite (destruction de l'environnement et violation des droits humains). En plus de cela, les modèles de développement qu'adopte le Cameroun ces dernières années en matières de gouvernance forestière et d'affectation des terres rend difficile le respect de ses engagements pris dans le cadre de l'accord de Paris.

L'Eglise Catholique est présente, elle agit également dans la préservation de l'environnement et dans la promotion et la défense des droits humains à travers le SNJP, les CDJP et les CPJP. Seulement, les résultats induits par son action ont le même impact que celui décrit ci-dessus. Alors que cette Eglise a des atouts qui la différencient des autres OSC : Elle est dotée d'une vision (L'Encyclique du Pape François, « Laudato Si' ») ; Elle est implantée sur tout le territoire national (présente dans les 10 Régions, les 56 Départements et les 366 Arrondissements que compte le Cameroun) ; Elle a un personnel nombreux et qualifié (Prêtres, religieux et laïcs bien formés) ; Elle a une parfaite connaissance des réalités locales, des défis et opportunités existants ; Elle est un incubateur de synergie d'actions entre les Diocèses sur les questions environnementales à travers le réseau Justice et Paix ; Elle peut mettre en œuvre des actions de revendication coordonnées et concertées ; Elle a l'expérience de l'animation de plateforme où d'importantes décisions sur la vie de la nation sont prises (élections, industries extractives, droits de l'Homme, etc.), cette expérience pourra lui être utile dans les cadres de concertation du REDD+ dans lesquels les stratégies de lutte contre les changements climatiques sont construites et mises en œuvre.

## XI. Recommandations

### Au SNJP

- Vulgariser l'Encyclique « Laudato Si' » auprès de toutes les CDJP et les CPJP, auprès des autres acteurs ecclésiaux (Prêtres, religieux et laïcs engagés) et auprès du public ;
- Sensibiliser tous les acteurs ecclésiaux (Prêtres, religieux et laïcs engagés) ainsi que les responsables des différentes Congrégations et mouvements existants au sein de l'Eglise à la nécessité de préserver l'environnement et à celle de promouvoir et de défendre les droits humains ;
- Mettre en place un groupe de pression sur les questions environnementales et de droits humains composé du réseau Justice et Paix et de toutes les autres structures, Congrégations et mouvements de l'Eglise ;

- Veiller à ce que les stratégies d'actions se rapportant à l'environnement et à la protection des droits humains s'adosent sur l'Encyclique papale ;
- Mener des travaux de plaidoyer et de lobbying pour l'intégration de l'Eglise Catholique dans le cadre de concertation et de dialogue lié au REDD+ ou tout autre programme de protection de la nature, d'adaptation et d'atténuation aux changements climatiques au Cameroun;
- Identifier les projets industriels présentant une certaine nocivité, les catégoriser et mener des travaux de plaidoyer coordonnés et concertés avec le groupe de pression mis en place afin que leurs promoteurs se conforment aux responsabilités légales et sociétales auxquelles sont assujetties leurs Projets ;
- Mener des travaux de plaidoyer et de lobbying à l'intention du Gouvernement du Cameroun afin qu'il respecte son engagement en matière de réduction de GES dans le cadre de l'Accord de Paris et l'accompagner dans l'atteinte des objectifs y afférents ;
- Mettre en place une base de données permanente et régulièrement actualisée se rapportant aux questions environnementales et de droits humains dans les Diocèses du Cameroun.

#### **Aux bailleurs de fonds**

- Continuer à financer les Projets en cours en gardant à l'esprit que sur les problématiques de droits humains en général et d'environnement en particulier, les effets induits par les actions mises en œuvre ne sont pas toujours immédiats ;
- Soutenir le SNJP dans la construction et la mise en route de la stratégie de l'Eglise Catholique sur les questions environnementales et de droits humains.

#### **Au REBAC**

- Construire, en collaboration avec les structures ecclésiales opérant dans les pays du Bassin du Congo dans les domaines de droits humains en général et de l'environnement en particulier, des projets et programmes porteurs sur la base de l'analyse des données collectées au cours de la présente étude afin de rechercher des financements disponibles auprès des institutions et organismes mondiaux sensibles aux thématiques développés.



La République centrafricaine dispose par ailleurs de nombreuses ressources naturelles, notamment l'uranium, l'or et les diamants. Le pétrole et l'énergie hydroélectrique sont d'autres ressources potentiellement importantes mais inexploitées à ce jour.

Le pays souffre d'inondations en raison du manque d'entretien des fleuves et des débits impressionnants qu'engendre la saison des pluies en Afrique centrale. La déforestation est quant à elle constatée dans les zones de brousse (où les paysans utilisent le bois pour leur nourriture et les constructions), mais semble endiguée dans les zones forestières (voir aussi : Forêt du bassin du Congo). Les sources du ministère des forêts et du développement rural semblent prouver que depuis 30 ans, la forêt gagne sur la savane. De gros efforts d'aménagement et de protection des forêts sont en effet engagés durablement, avec pour objectif d'éviter l'érosion, de protéger la faune et de préserver cette richesse rare qu'est la grande forêt centrafricaine. Le climat tropical domine l'essentiel du pays avec une saison humide de mai à octobre et une saison sèche de novembre à avril. Au Sud, la frontière des deux Congo, le climat est de type équatorial, intertropical de Carnot à Berbérati à l'ouest, subsaharien vers Birao au Nord avec une saison sèche pouvant aller de 8 à 9 mois, et intertropical mais frais et orageux sur les reliefs.

La culture centrafricaine est diversifiée entre les peuples et ethnies. La plupart des Centrafricains (80 %) parlent des langues du groupe Adamaoua- Oubanguien de la famille nigéro- congolaise. Au nord du pays vivent des populations parlant des langues nilo-sahariennes (les Sara par exemple). Dans les régions de savane de la Centrafrique sont dispersées différentes communautés de Peuls nomades les Mbororo. (...) Certaines ethnies minoritaires, vivant au sud-ouest du pays, sont cependant des Bantous, peuples communs au Congo et au Cameroun. La population centrafricaine est subdivisée en une myriade de populations. Ainsi, chaque « grande » ville a son peuple, sa langue et une histoire récente liée aux personnalités politiques et hommes de pouvoir qui en sont issus. Les Pygmées sont un peuple visiblement différent, de par leur gabarit, et leur culture de peuple de la forêt. Ainsi, une part grandissante de la population, en particulier sur l'axe nord-sud courant du Tchad à la capitale, se rattache à la culture musulmane.

## **I. Présentation des Diocèses cibles de l'étude**

La collecte des données a été conduite dans deux diocèses, à savoir le Diocèse de M'Baïki et celui de Berberati.

Le **Diocèse de M'Baïki** est situé dans la préfecture de la Lobaye. La Lobaye est une des 16 préfectures de la République centrafricaine. Elle se situe dans le sud-ouest du pays, en bordure de la République du Congo et de la République démocratique du Congo. Elle tient son nom de la rivière Lobaye qui la traverse du nord-ouest au sud-est. Son chef-lieu est Mbaïki. La superficie de

la préfecture est de 19 235 km<sup>2</sup>. Sa population se montait à 246 875 habitants en 2003, ce qui donnait une densité de 12,83 habitants par km<sup>2</sup>. La Lobaye est limitée au nord et à l'est par la préfecture d'Ombella-M'Poko, au sud-est par la rivière Oubangui qui marque la frontière avec la République démocratique du Congo, au sud par la République du Congo, département de la Likouala, à l'ouest par la Sangha-Mbaéré, et au nord-ouest par la Mambéré-Kadéï.

Le **Diocèse de Berbérati** est situé à l'ouest de la RCA. Le Diocèse de Berberati comprend les préfectures de Mambéré-Kadéï et Sangha-Mbaéré en République centrafricaine. Le territoire couvre 44.000 kilomètres carrés et est divisé en 18 paroisses. En 2012, il avait baptisé 114.000 de 427.000 habitants, ce qui correspond à 26,7% du total. Elle est régie par l'évêque Dennis Kofi AGBENYADZI.

La première mission a été effectuée dans Le diocèse de M'Baïki après une journée de travail de restitution des acquis de l'atelier de REBAC du 10 au 12 octobre 2018 à Brazzaville à l'endroit des Prêtres responsables diocésains Justice et Paix et des enquêteurs chargés de faire la collecte des données au niveau des deux diocèses sélectionnés et retenus pour le travail d'enquêtes. Avec le concours du Directeur diocésain Justice et Paix de M'Baïki, l'Abbé Rodriguez KOYDEMBA, Curé de la Paroisse Sacré-Cœur de Safa Loko situé à 30 kilomètres de M'Baïki centre, un état de lieux a été fait en amont pour identifier les zones importantes utiles pour la collecte d'informations.

Du 12 au 17 novembre 2018, la Commission diocésaine Justice et Paix de M'Baïki a collecté des informations dans les villes de M'Baïki centre, Boda, Boganangone, Ngotto, Safa Loko, Mbata et Mongouma. Le choix de ces villes a été fait en fonction des activités industrielles, minières et agricoles pouvant être utiles pour les informations concernant les défis environnementaux et sociaux. Du 02 au 07 Décembre, la Commission diocésaine Justice et Paix de Berbérati a reçu la visite du Bureau National dans le but de collecter les fiches d'enquêtes distribuées aux enquêteurs à Berbérati centre, Gamboula, Djomo, Mboula, Nandobo et Carnot.

## II. L'identification des informateurs de l'étude

### 1. Les codes d'identification

a) Le code d'identification pour le Diocèse de M'Baïki a été **236/01**.

Au niveau de M'Baïki, les enquêteurs ont été des personnes ayant reçu des formations dans les domaines de guérison des traumatismes, comptabilité, sociologie, agent d'animation, agent de Mairie, prêtrise, secourisme et animation rurale. La CEJP a mobilisé 10 enquêteurs sur place pour couvrir les paroisses retenues pour les enquêtes à M'Baïki, Bangandou, Boda, Boganangone, Mbata,



Safa Loko et Mongoumba et Ngotto.

b) Le code d'identification pour le Diocèse de Berbérati a été **236/02**.

A Berbérati, la plupart a été des prêtres et un diacre qui ont étudié la philosophie et la théologie, science Mariage et famille, avec un niveau de Bac en théologie et Licence canonique en Mariage et Famille. Dix (10) enquêteurs y ont été aussi engagés par la Commission pour collecter les informations à Berbérati, Gamboula, Djomo, Mboula, Nandobo et Carnot.

## 2. L'organisation et les structures diocésaines

Dans le diocèse de M'Baïki, l'acteur principal ou le premier responsable de l'Eglise Catholique est Mgr Guerrino PERIN, Evêque du diocèse de M'Baïki. Ce diocèse compte 19 prêtres (religieux et diocésains) ; 36 religieuses et 110.000 laïcs.

A Berbérati, c'est Mgr Denis Kofi AGBENYADZI, Evêque du diocèse de Berbérati. Le diocèse comprend 43 prêtres (religieux et diocésains), 21 religieuses et 350 000 laïcs. Les structures des deux diocèses sont à peu près les mêmes. Il y a des Commissions diocésaines comme Ecole Catholique Associée de Centrafrique (ECAC), Commission diocésaine Justice et Paix (CDJP), Coordination diocésaine de Santé (CODIS), Caritas diocésaine, Commission Famille, et bien d'autres encore. A celles-ci, s'ajoutent la Procure diocésaine, le Petit Séminaire, etc.

Dans chaque diocèse, il y a également des Mouvements et des Fraternités qui animent la vie du diocèse. Nous pouvons citer parmi tant d'autres : Saint Vincent de Paul, Fraternité Saint Joseph, Foyer chrétien, Légion de Marie, Equipe Notre Dame, Scoutisme, Sainte Rita...

Du point de vue des structures ou des mouvements chargés des questions sociales et environnementales, quelques rares commissions essayent de se pencher sur la question à savoir, la Commission Justice et Paix et la Caritas diocésaine. Les agents pastoraux sont répartis dans les paroisses urbaines et les paroisses rurales. Le nombre varie cependant d'un diocèse à un autre. En ce qui concerne le nombre des prêtres (religieux et diocésains), des catéchistes et des congrégations, le nombre s'accroît en fonction des besoins de chaque diocèse et des ordinations presbytérales des candidats qui s'engagent au sacerdoce. Le diocèse de Berbérati dispose d'autant de prêtres que le diocèse de M'Baïki compte tenu de son ancienneté.

### 3. Quelques œuvres de développement

Les deux diocèses disposent des œuvres de développement par paroisse.

- Diocèse de M'Baïki : 06 (Ecole maternelle et primaire, Menuiserie Jeanne d'Arc, Agriculture, Internat des Filles, Caritas et Fille seule avec Jésus).
- Diocèse de Berbérati : 04 (Mouvement des travailleurs chrétiens, Forage d'eau, Culture maraichère, groupement féminin).

Les œuvres de santé dans le diocèse de M'Baïki comprennent les poste de santé, Pharmacie CODIS, CODIS Paroissiale, UNTA, Dispensaire privé catholique, Centre de santé privé Be ti fini... Dans le diocèse de Berbérati, on trouve les Dispensaires privés, Pharmacie, Poste de santé.

En ce qui concerne les œuvres de l'enseignement catholique, le diocèse de M'Baïki dispose des Ecoles privées catholiques, ECAC Sainte Jeanne d'Arc, ECAC Paroissiale, Ecole Notre Dame d'Afrique, ECAC. A Berbérati, la situation est similaire.

### 4. Les groupes autochtones ou vulnérables

Les groupes vulnérables que l'on trouve à M'Baïki sont les Pygmées AKA et les Peuhls. Les premiers sont localisés à M'Baïki, Boganda, Boda, Siriri, Ngoundou, Ngouma, Kenga, Scad et Mongoumba. Tandis que les seconds sont aux villages Boganda, Boda et Boganangone. A Berbérati, il y a trois groupes. Les Pygmée Bayaka, Peuhl Mbororo et Mboussoukou. Les pygmées habitent Monasao, Belemboke, Mabondo, Yandoumbé, etc. Par contre, les Peuhls sont à Carnot, Berbérati, Beya, etc. le petit groupe Mboussoukou est basé à Dilapoko (Gamboula)...

Les moyens de subsistances de ces groupes autochtones identifiés. Pour les Peuhls, c'est le commerce, l'agriculture et l'élevage. Les Pygmées vivent des produits de la forêt, agriculture, chasse, pêche et cueillette. Pour les Mboussoukou, c'est l'agriculture.

### 5. Les défis des groupes autochtones et vulnérables

Les défis de ces groupes autochtones sont les suivants :

- Rejet de la Communauté locale (pygmée) ;
- Maltraitance (pygmée) ;
- Discrimination (peuhl) ;
- Mépris (peuhl et pygmée) ;

- Analphabétisme (pygmée, peuhl et Mboussoukou) ;
- Intégration sociale (Peuhl).

#### 6. Les actions de l'Eglise

L'Eglise catholique est présente à travers des actions qui sont menées :

- Œuvre caritative
- Assistance humanitaire à travers des soins médicaux
- Soutien en matière de commerce et éducation
- Promotion des droits humains à travers la création des Centres d'écoute et d'entraide
- Sensibilisation et évangélisation.

### III. Les autres acteurs présents sur le terrain

Les acteurs étatiques : Ministère des Affaires sociales ;

Les ONG internationales : Plan International, Alima, Fairmed La Société Civile : AFJC, OFCA, OCDH, LCDH

Ces acteurs développent des projets socio-environnementaux portant sur l'appui à l'éducation, à la santé, à la protection femme-enfant. Dans la plupart des cas, les acteurs collaborent avec l'Eglise.

Catégories	Dénomination	Domaine d'intervention
ONG internationale	Union Européenne	Formation et gouvernance forestière
ONG internationale	JRS	Appui institutionnel à l'éducation
ONG internationale	UNHCR	Protection sociale
Bailleurs privés	Bureau d'achat de diamant et or	Exploitations minières

La CEJP a identifié quatre ONG internationales et un Bailleur de fonds privé comme les autres acteurs bailleurs et sources d'appuis techniques travaillant dans des domaines d'interventions diverses tels que mentionnées ci-dessus.

### IV. Les industries minières, pétrolières, forestières et agricoles

D'après les recherches qui ont été conduites, les deux régions disposent d'industries minières et forestières. En ce qui concerne les industries minières, la société de diamant enregistrée est celle de SODIAM. SODIAM est une industrie minière de diamant et or implantée à Berbérati. Son domaine de travail porte sur l'exploitation minière (or et diamant). Le défi à relever dans ce domaine est la destruction de la forêt. Les communautés affectées sont les habitants des lieux où les chantiers de diamant et or sont implantés. Les autorités du pays ne prennent pas de mesures

nécessaires pour régler les exploitations minières et artisanales relativement au Code minier. L'Eglise a fait des dénonciations pour attirer l'attention des dirigeants sur le phénomène mais la situation n'a pas changé. Les Bureaux d'achat de diamants et or naissent comme des champignons portant parfois les noms des Collecteurs des diamants dont la plupart sont des musulmans.

Il y a aussi des industries forestières entre autres IFB (Industrie Forestière de BATALIMO) installée dans le village BATALIMO en 1969 dans le diocèse de M'Baïki. Elle est spécialisée dans le secteur d'activité de l'exploitation des bois. Depuis 49 ans d'existence, la population n'a tiré aucun bénéfice. La commune est restée pauvre à cause du non-respect de l'accord signé entre le gouvernement et la société. Les taxes ne servent pas aux communes situées dans les zones d'exploitations. Il y a eu l'insurrection de la population en 2016 contre le non-respect du cahier des charges qui définit les conditions d'exploitations. Les taxes versées à la Municipalité sont mal gérées. Les actions sociales de construction des routes, des ponts et la prise en charge du personnel soignant ne satisfont pas les habitants de BATALIMO.

A Berbérati, SEFCA (Société d'Exploitation Forestière Centrafricaine) a été créée en 1988 pour exploiter la forêt dans la préfecture de la Mambéré-Kadéï dans le sud-ouest du pays. La Société libanaise exploite près de 326 000 hectares de forêt et emploie 1300 personnes. Comme les autres sociétés, la Société peine même à réparer les routes et les ponts qui sont parfois impraticables.

Les autres industries, c'est-à-dire pétrolières et agricoles ne sont pas installées. Mais l'agriculture reste un élément fondamental à ne pas négliger.

## V. Les défis et les opportunités



### 1. Occupation anarchique de l'espace vital

Les responsables en sont les personnes déplacées à l'intérieur du pays. Les victimes sont les propriétaires des terrains qui réclament les parcelles des terres occupées. La Mairie procède à

la réglementation en vue de mettre un terme au litige entre les propriétaires des terrains et les occupants illégaux.

## 2. Feux de brousse et exploitations agricoles

Les responsables sont les agriculteurs et les enfants qui ont tendance à s'amuser avec le feu. Les victimes sont les communautés locales, et en particulier, les groupes autochtones peuhls et pygmées qui vivent dans la forêt éloignés des autres habitants. Pour tenter de freiner le phénomène dangereux, des campagnes de sensibilisation ont été menées à l'intention des villageois qui éprouvent de la peine à cesser de brûler la forêt.

## 3. Accaparement des terres.

Les responsables des Bureaux d'achat de diamant et or sont à l'origine de cet acte. Les victimes sont les propriétaires des terrains. Grâce aux campagnes de sensibilisation sur le code minier par le Ministère des Mines sur les zones des stations radio, des terres ont commencé à être restituées aux propriétaires.

## 4. Déforestation

La communauté locale détruit la forêt à cause de l'ignorance et de la pauvreté. Bien qu'elle en soit elle-même victime, la communauté a été sensibilisée sur l'importance de la sauvegarde de la forêt.

## 5. Chasse anarchique des animaux

Les responsables sont les chasseurs villageois qui tuent les animaux pour le commerce de viandes sur le marché. La population locale est sérieusement confrontée à un manque de nourriture. Les animaux ont presque disparu.

## 6. Abattages sauvages des bois et feux de brousse

Les pygmées AKA abattent des bois à la recherche d'une souris ou du miel. La communauté locale, en particulier, les agriculteurs en sont souvent victimes avec des étendues des champs brûlés. La communauté est sensibilisée pour interdire les feux de brousse.

## 7. Exploitations artisanales

Les artisans miniers recherchent du diamant et de l'or dans la forêt. Ils abattent des bois pour construire un village provisoire. Ils déracinent les arbres et y laissent des trous et des fosses. La sensibilisation est un outil pour aider les principaux responsables de ces exploitations à protéger la forêt.

8. La mauvaise gestion des ressources naturelles.

9. La pollution des eaux par les industries minières du secteur aurifère.

10. La menace de disparition de certaines espèces animales du fait, notamment, du braconnage.

## VI. Les violations des droits humains par les entreprises



### 1. Les types de violations diverses

Les types de violations des droits humains par les entreprises sont multiples. Nous pouvons citer des cas fréquents qui sont : assassinat, justice populaire, exploitations humaines, arrestations arbitraires, accaparement des terres, etc. Les principaux responsables de ces violations sont les Brigades des mines, la population locale et les Entreprises minières et forestières. Les victimes y sont les artisans miniers tels que nous le voyons sur la photo ci-dessus, la population locale (personnes âgées, vieilles femmes, minorités ethniques : Peuhl et pygmées).

Pour pallier ces problèmes réels, les réponses à apporter, c'est la traduction des auteurs à la justice, la dénonciation et la sensibilisation. On peut aussi combattre le taux élevé d'ignorance et

d'analphabétisme par la formation des populations locales sur les droits humains en tenant compte des réalités qui sont parfois à l'origine des violations graves des droits humains, de manque de considération et du non-respect des textes qui régissent les exploitations.

## 2. L'inventaire des initiatives planifiées ou en cours de mise en œuvre

Les initiatives planifiées ou en cours de mise en œuvre portent sur les groupements agropastoraux, l'élevage et l'agriculture. Au niveau de M'Baïki, il y a le projet de construction Maison Femme Peuhl et couture femme peuhl. A Berbérati, l'Eglise est préoccupée par la scolarisation des enfants pygmées Bayaka à Belemboké et Monasao dans la préfecture de la Sangha-Mbaéré. Par rapport à la destruction de la forêt par la culture sur brûlis, il a des initiatives qui tendent à créer un Comité de conservation de la forêt pour sauvegarder la biodiversité et la faune. En dépit de ces efforts consentis, force est de constater que la forêt est principalement détruites par les grandes industries d'exploitations forestières qui se livrent à l'abattage abusif des bois sans mettre en place une politique de reboisement. Les photos ci-dessous illustrent le phénomène d'exploitation de la forêt par des Sociétés Forestières.



Certaines sources de financements pour soutenir les initiatives de l'Eglise proviennent de l'organisation communautaire, CRS, OPM, Subsidés italiens, Coopie, Caritas américaine (CRS), Banque Mondiale, Bienfaiteurs extérieurs ... Les objectifs consistent à soutenir les communautés locales, à changer les mentalités, à promouvoir le développement local et communautaire et l'auto-prise en charge.

Il faudrait noter que les programmes nationaux, régionaux et internationaux sont quelques fois rares mais le gouvernement initie, de manière générale, le vaste programme de la lutte contre la poliomyélite, la campagne de vaccination et le programme de la construction des latrines. Les sources de financement proviennent de l'Unicef, FAIRMED, OMS, JRS, Etat Suisse et la Croix Rouge France.



### 3. L'agenda des événements récurrents (variant selon les régions)

Périodicité	Thématique de l'événement	Observation	Modalité de participation	Constant
Avril - Décembre	- Crime et homicide volontaire (Assassinat lié à l'accusation de pratique de sorcellerie, coups et blessures volontaires.) - Justice populaire	Évènement permanent	Participation individuelle et collective	Mauvais traitements inhumains et dégradants
Janvier - Mars	- Déforestation (Feu de brousse)	Évènement périodique	Participation individuelle ou collective	Destruction volontaire
Mai - Octobre	- Arrestations arbitraires et braquage à main armée (Phénomène zaraguina, coupeurs de route, banditisme.)	Évènement périodique	Participation individuelle ou collective	Impunité

## VII. Les difficultés rencontrées



A travers les deux missions effectuées dans les diocèses de M'Baïki et Berbérati, il en ressort quelques difficultés qui méritent d'être soulignées à savoir :

- L'inaccessibilité à certaines régions à cause de la dégradation de route ;
- La faible implication des Commissions diocésaines Justice et Paix (CDJP) ;
- Le retard dans la remise des questionnaires par les directeurs diocésains Justice et Paix ;
- La mauvaise compréhension des fiches d'enquêtes par les enquêteurs choisis ;
- Le manque de dynamisme et de volonté de certains enquêteurs ;
- Le questionnaire un peu compliqué à comprendre et à remplir ;
- Le travail d'accélération et de rapidité compte tenu du délai imparti pour la collecte



- d'informations ;
- L'ignorance de la population sur les questions liées à l'environnement et à l'écosystème ;
  - La présence faible des autres acteurs clés et bailleurs de fonds pour appuyer les initiatives locales et ecclésiales sur les changements climatiques et les défis environnementaux et sociaux.

## **Conclusion**

En définitive, la collecte des informations dans les diocèses de M'Baïki et de Berbérati a été réalisée conjointement avec les commissions diocésaines Justice et Paix, la mauvaise compréhension des fiches et des questionnaires a été un handicap pour obtenir dans le meilleur délai les résultats attendus. L'Eglise est présente mais ses moyens sont limités dans le domaine de l'intervention en matière de l'écologie. Il n'y a pas de structures mises en place pour les changements climatiques. Les autres acteurs étatiques et les ONG internationales sont aussi présents, Chaque organisation intervient dans son domaine avec un programme précis. Les industries minières et forestières sont les principaux responsables de la déforestation. La communauté locale (autochtone et vulnérable) y contribue aussi compte tenu de leur état de pauvreté ou de misère. Les défis environnementaux restent énormes dans les diocèses qui ont fait l'objet d'étude de la CEJP.

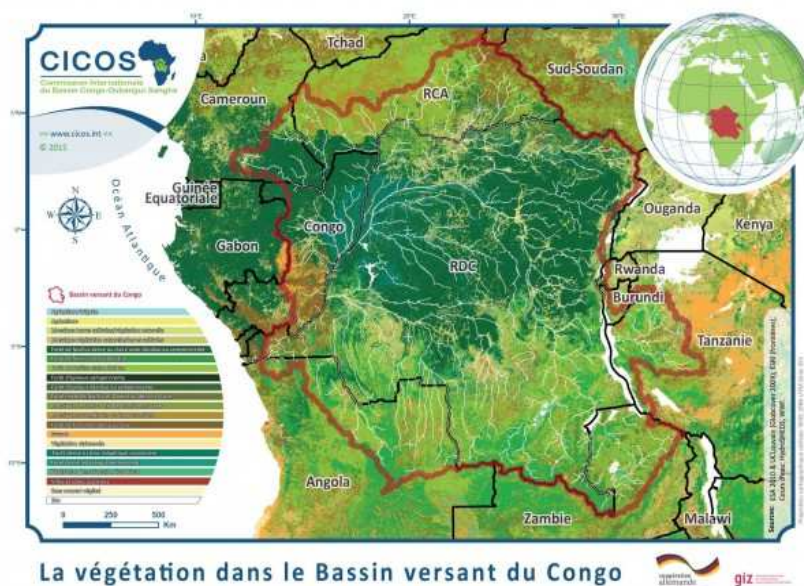
## **La République Démocratique du Congo (RDC)**

### **I. Le bassin du Congo.**

Selon une étude de la FAO<sup>44</sup> sur les 2344885 Km<sup>2</sup> que compte le pays, la République Démocratique du Congo, plus de la moitié est couvert des forêts, réparties ci-dessous suivant les formations végétales rencontrées.

---

<sup>44</sup> Notre texte s'inspire de l'article de NDONA MAKUSA Xavier, Mémoire volontaire : forêt, source de vie en république démocratique du congo (r.d.c) dans <http://www.fao.org/3/XII/0988-B1.htm> (consulté le 10 juillet 2019).



FORMATION VEGETALE	SUPERFICIE (km <sup>2</sup> )	% FORET	% TERRITOIRE
<b>FORET DENSE HUMIDE</b>			
(Forêt sempervirente et semi-décidue)	872 251.16	68.14	37.20
<b>FORET DE MONTAGNE</b>			
- Forêt dense de montagne	38 612.39	3.01	1.65
- Forêt de bambous	1 666.72	0.13	0.07
<b>FORET DENSE SECHE DEGRADEE</b>			
- Forêt dense tropophile	51 946.17	4.06	2.22
- Forêt claire (Milombo)	102 225.61	7.99	4.36
<b>FORET SUR SOL HYDROMORPHE</b>	88 614.05	6.92	3.78
<b>GALERIES FORESTIERES</b>	2 500.08	0.19	0.11
<b>FORET DE MANGROVES</b>	555.57	0.04	0.02
<b>FORET SECONDAIRE</b>	121 670.70	9.54	5.19
<b>TOTAL FORET</b>	<b>1 280 042.46</b>	<b>100</b>	<b>54.59</b>

Source: SPIAF (Service Permanent de l'Inventaire et Aménagement Forestier)

Cette couverture forestière représente 47% de la forêt africaine et joue un rôle primordial dans la vie des populations.

**Pour ce qui est de l'agriculture**, le milieu forestier procure un meilleur rendement que les conditions de savane. Les conditions forestières favorisent aussi le foyer de produits de la cueillette: des champignons, le miel, les chenilles, les termitières, etc.

**Pour ce qui est de la pêche** En RDC, on estime qu'environ 75% des protéines animales proviennent de la chasse, pratiquée dans des forêts autour des villages et le long des voies routières. Quant aux ressources halieutiques naturelles en eaux continentales, la RDC possède un réseau hydrographique très dense. Les plans d'eau représentés par l'immense réseau fluvial, les plaines inondées et les lacs couvrent environ 86080 Km<sup>2</sup> (3,5% de la superficie nationale) et ont un potentiel halieutique considérable.

**Et pour l'énergie bois elle** représente environ 88% de la consommation totale d'énergie dans les secteurs domestiques et industriels face aux autres formes d'énergies. L'utilisation de la braise et du bois de chauffage apparaît à cet effet comme une source d'énergie de substitution à l'électricité, le pétrole ou le gaz qui, du reste, coûtent chers.

## II. L'Eglise de la RDC.

L'Eglise de la RDC est composée de six Provinces Ecclésiastiques et de 47 diocèses.



**Assemblées Episcopales Provinciales (ASSP...) Ass. Episco. Pro. de Kinshasa (ASSEPKIN) :**  
Archidiocèse de KINSHASA, Diocèses de BOMA, IDIOFA, INONGO, KENGE, KIKWIT, KISANTU, MATADI, POPOKABAKA,

### **Assemblées Episcopales Provinciales de Bukavu (ASSEPB)**

Archidiocèse de BUKAVU, Diocèses de BUTEMBO-BENI, GOMA, KASONGO, KINDU  
UVIRA.

### **Assemblées Episcopales Provinciales de Mbandaka (ASSEPM)**

Archidiocèse de MBANDAKA-BIKORO, Diocèses de BASANKUSU, BOKUNGU-  
IKELA  
BUDJALA, LISALA, LOLO, MOLEGBE

### **Assemblées Episcopales Provinciales de Lubumbashi (ASSEPL)**

Archidiocèse de LUBUMBASHI, Diocèse de KALEMIE-KALEMIE, KAMINA  
KILWA-KASENGA, KOLWEZI, KONGOLO, MANONO, SAKANIA-KIPUSHI,

### **Assemblées Episcopales Provinciales de Kisangani (ASSEPKIS)**

Archidiocèse de KISANGANI, Diocèses de BONDO, BUNIA, BUTA, DUNGU-  
DORUMA  
ISANGI, MAHAGI-NIOKI, ISIRO-NIANGARA, WAMBA

### **Assemblées Episcopales Provinciales de Kananga (ASSEPKA)**

Archidiocèse de KANANGA, Diocèses de KABINDA, KOLE, LUEBO, LUIZA,  
MBUJIMAYI  
MWEKA, TSHUMBE

En ce qui concerne le thème de notre recherche au moins trois commissions épiscopales travaillent sur les questions environnementales. Il s'agit de la Commission Episcopale Caritas-Développement (CECD), Commission Episcopale pour la Justice et la Paix (CEJP), la Commission Episcopale pour les Ressources Naturelles (CERN). De toutes les Eglises du Bassin du Congo elle est la seule à avoir une commission Ressources Naturelles (CERN) qui englobe les ressources naturelles, minières, aquatiques, pétrolières et foncières.

### **III. Cartographie des diocèses de la République Démocratique du Congo**

Des 12 diocèses sélectionnés, 11 diocèses étaient représentés lors de la formation des enquêteurs et seulement 10 ont produit un rapport d'enquête :

- PE Kinshasa : Mbandaka-Bikoro et Lolo
- PE Kisangani : Kisangani
- PE Bukavu : Bukavu et Uvira
- PE Lubumbashi : Lubumbashi et Kilwa-Kasenga
- PE Kananga : Mbuji-Mayi et Luebo
- PE Kinshasa : Inongo et Boma

## Grands Défis partagés par la majorité des diocèses ciblés et actions menées

Défis	Actions
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Abondance des ressources naturelles face à la pauvreté de la population</li> <li>- Enclavement</li> <li>- Ignorance de la population</li> <li>- Taux élevé d'analphabétisme</li> <li>- Inondations, Erosions</li> <li>- Pollution</li> <li>- Déforestation</li> <li>- Gestion des déchets (sachets, plastiques, déchets miniers, ménagers...)</li> <li>- Accès à la terre</li> <li>- Accès à l'eau potable et à une nourriture suffisante</li> <li>- Accès aux soins de santé</li> <li>- Déplacements des populations (Uvira, Bukavu, Kisangani, Lolo, Boma, Luebo, Mbuji-Mayi...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plaidoyer pour une bonne gestion des ressources naturelles (CERN + certaines congrégations, commissions diocésaines de développement)</li> <li>- Quelques actions d'entretien des routes et de ponts (Caritas, BDD)</li> <li>- Education et instruction à travers des écoles</li> <li>- Sensibilisation sur les défis environnementaux, plantation d'arbres</li> <li>- Accompagnement des populations dans l'amélioration de l'agriculture</li> <li>- Construction des puits d'eau et aménagement des sources</li> <li>- Construction de centres de santé, gestion de certains hôpitaux...</li> <li>- Accompagnement des populations autochtones et de groupes vulnérables</li> </ul>

### Diocèse de Kilwa-Kasenga

Evêque : Son Excellence Mgr Fulgence MUTEBA

Nombre de paroisses : 18

Le Diocèse de Kilwa-Kasenga s'étale sur une savane herbeuse et la forêt des Miombo avec un sous-sol riche en minerais de cuivre, cobalt, manganèse... et la présence de quelques entreprises minières. Il est traversé par la rivière Luapula et le lac Moëro.



*Plaidoyer d'un Evêque de la RDC pour la forêt de Miombo : Le bois rouge est décimé dans le diocèse de Kilwa-Kasenga (mars 2016)*



Le diocèse est confronté aux défis ci-après :

- Déforestation (exploitation bois rouge, charbon), Erosion (trous de l'exploitation des sables), Inondations, Diminution des poissons dans le lac Moero, Feu de brousse, Faible alphabétisation, Pollution de l'air
- Sensibilisation au reboisement, Plaidoyer de l'Evêque, Cris d'alarme de la Caritas, Sensibilisation dans les écoles, Ecole de formation pastorale et écologique. Existence d'un Observatoire des ressources naturelles.

### Diocèse d'Inongo

Evêque : Son Excellence Mgr Donatien BAFUIDINSONI

Nombre de paroisses : 22

Le Diocèse possède un relief dominé par la cuvette centrale et la forêt équatoriale avec un sol argileux et beaucoup des marécages rendant parfois cette partie inaccessible pendant la saison pluvieuse. Deux types de zones climatiques : zone équatoriale, qui occupe le Nord-Est du diocèse et zone tropicale, qui couvre le reste du diocèse. Au sein du diocèse, le Parc de la Salonga ainsi que des réserves forestières et de chasse renfermant une faune abondante et diversifiée (espèces rares telles que les bonobos, les hippopotames, les éléphants, les buffles, les léopards, les phacochères, les grandes antilopes, les perroquets au bec rouge, les poissons aveugles, etc.)



*Elèves d'une école secondaire dans la province forestière de la Tshuapa*

Le diocèse est confronté aux défis suivants :

- Le fonds issus du paiement de la redevance de superficie des concessions forestières, bien que pris en compte par le budget du gouvernement provincial ne contribue presque pas au développement des communautés locales riveraines auxdites concessions ;
- L'exploitation forestière artisanale illégale due soit au manque des documents liés à cette activité dont l'agrément, le permis de coupe soit au non-paiement de la redevance de superficie ou celui de la taxe d'abattage ;
- L'exploitation illicite due au non-respect des normes d'exploitation (diamètre d'exploitabilité, coupe sur les pentes, coupe près des cours d'eau,...) ;
- L'augmentation du taux de déforestation malgré le paiement par les concessionnaires de la taxe de reboisement gérée par le Fonds Forestier National(FFN) ;
- Malgré l'existence de deux grands projets REDD+, la population du diocèse d'Inongo demeure pauvre car elle n'est pas en mesure de subvenir à ses besoins vitaux élémentaires (soins de santé, frais scolaires, habitat,...)
- Le braconnage ;
- Les vents violents et vagues qui causent beaucoup d'accidents et font enregistrer fréquemment beaucoup de perte en vies humaines sur le lac Mai-Ndombe, faute de moyens de déplacement adéquat ;
- La menace des écosystèmes aquatiques par les mauvaises pratiques utilisées pour la pêche tel que l'utilisation de la moustiquaire imprégnée d'insecticide ainsi que les filets avec les mailles non autorisées (Loi n° 011/2002 du 29 Août 2002 portant Code Forestier) afin d'attraper les fretins communément appelés *Ndakala*.



*Malgré l'existence de deux grands projets REDD+, la population du diocèse d'Inongo demeure pauvre*

## Diocèse d'Uvira

Evêque : Son Excellence Mgr Sébastien MUYENGO

Nombre de paroisses : 28

Le diocèse se situe dans une zone montagneuse avec des plateaux (Minembwe), des plaines (la plaine de la rivière Ruzizi), quelques forêts de montagnes et est bordée par le Lac Tanganyika. Il contient plusieurs sites miniers dans des zones riches en or.

Uvira est confronté aux défis ci-après :

- Erosions et éboulements,
- Inondations récurrentes,
- Sécheresse,
- Dégradation de sol à cause des briqueteries,
- Déforestation massive,
- Réchauffement climatique,
- Faible alphabétisation de la population,
- Pollution des eaux par l'industrie aurifère,
- Vents violents,
- Déplacement des populations,
- Présence de groupes armés.

L'industrie extractive, dont l'entreprise BANRO est le principal acteur dans le diocèse a initié quelques actions, quoiqu'insuffisantes, pour faire face aux défis de la région :

- Canalisation (Moins rassurante),
- Reboisement et pépinière pour le reboisement,
- Sensibilisation pour le reboisement,
- Sensibilisation et encadrement de la population : éducation environnementale,

L'Eglise a mis en place un Observatoire des Ressources Naturelles et un Bureau Diocésain pour la Protection de l'Environnement.



## Diocèse de Bukavu



*Tourbière dans la cuvette centrale*



*Type de maison donnée par BANRO à la population délocalisée vers Cinjira Evêque : Son Excellence Mgr François-Xavier MAROY*

Nombre de paroisses : 41

Le Diocèse de Bukavu est situé dans une zone montagneuse, couverte de forêts de montagnes au climat frais, avec sol fertile, riche en minerais d'or, cassitérite et le lac Kivu contenant du gaz méthane.



*Bassin (lac artificiel) pour le rejet des effluents*



*Les doigts d'un habitant de Cinjira ayant touché à l'eau du «lac artificiel»*

Le diocèse de Bukavu est confronté aux défis environnementaux ci-après :

TYPES DES DEFIS	VICTIMES	REPONSE EN COURS
Déforestation	Biodiversité du PNKB, population	Sensibilisation, chasse aux fermiers , projet de conservation avec GIZ et autres
Erosions	Population urbaine (ville de Bukavu) , territoires d'Uvira et de Kalehe(riverains au Lac Kivu et Tanganyika)	Début de reboisement à certains endroits
Inondations	idem	Rien
Faible analphabétisation	Milieus ruraux	Programme d'alphabétisation des adultes(PAA) assuré par l'Eglise Catholique
Pollution de l'environnement, du lac Kivu	Population	Rien

Les groupes autochtones et vulnérables du diocèse de Bukavu :

NOM	LOCALISATION	MOYENS DE SUBSISTANCE	DEFIS	ACTIONS DE L'EGLISE
Les pygmées	Kalehe , Idjwi et Kabare	Agriculture	Expulsion du Parc	rien à signaler
		Produits de forêt	Manque des champs	
			marginalisation	
Les déplacés de guerres	Kaniola, Mulamba, Kalonge, Kalehe	Agriculture Aide humanitaire Apostolat des chrétiens	Manque d'habitation Intempéries Maladies Abandon de l'Etat	Apostolat plaidoyer
Les déplacés de catastrophes naturelles	Kalehe	Agriculture		Apostolat
Les albinos	Partout	Agriculture, élevage, emploi		Sensibilisation Assistance sociale



*Pollution du lac Kivu*

## Diocèse de Lubumbashi

Evêque : Son Excellence Mgr Jean-Pierre TAFUNGA

Nombre de paroisses : 65

Ce diocèse se situe dans une savane herbeuse bordée par la forêt des miombo. Son sous-sol riche en minerais de cuivre, cobalt, manganèse. Plusieurs entreprises extractives sont présentes dans l'aire géographique de ce diocèse.

Le diocèse de Lubumbashi fait face à plusieurs défis socio-environnementaux : Délinquance juvénile , Pollution atmosphérique Faible alphabétisation, Erosion, Inondations, Canalisation des eaux, Poussières et odeurs, Dissémination des sachets et poussière, Présence des bouteilles en plastique, Erosion des sols, Déboisement, Déforestation massive, Bas niveau de scolarisation, Insécurité, Rejets des matières par les exploitants miniers, Difficile accès à l'Eau potable.

Néanmoins, plusieurs initiatives sont mises en œuvres par les entreprises minières, les organisations de la société civile et les œuvres de l'Eglise : Canalisation des eaux, Drainage, Creusage des caniveaux, Forge des bornes fontaines, Sensibilisation de la population, Ramassage des sachets et arrosage, Création d'un centre de rattrapage, Assainissement, Délimitation avec des sacs de sable, Sensibilisation de la population sur la gestion des déchets, Création d'autres activités lucratives et encouragement de la population pour la culture maraichère, Construction d'écoles à court terme, Interdiction effective de coupe d'arbres, Appui aux écoles existantes, Promotion du reboisement, Lettre adressée aux autorités, Demande de délocalisation d'un marché, Alphabétisation, Construction des ponts et électrification, Enseignement pour tous + Prix abordables, Construction des écoles

## **Diocèse de Luebo**

Evêque : Son Excellence Mgr Pierre Célestin Tshitoko

Nombre de paroisses : 30

Dominé par des savanes, quelques forêts, plaines et plateaux, le diocèse de Luebo jouit d'une hydrographie abondante (Kasai, Lulua, Kaluebo, Miyawu, Tshikapa, Luangatshimu, Lutshiatshia, Mijangu, Lova, Luange, Tshihumbue, Tobi, Ngombe, Tshitambeji) qui fait de lui un grand site touristique.

Comme tous les autres diocèses, il fait face à plusieurs défis : Erosions, ravins causés par la construction anarchique, manque de canalisation, déforestation, exploitation anarchique du diamant. Plusieurs zones d'exploitation artisanale de diamant sans amélioration de la situation de la population ni développement des infrastructures de la contrée, Plusieurs tueries à cause du Phénomène Kamwuina Nsapu (2016), Plusieurs refoulés d'Angola.

Pour surmonter ces défis, il a été mis sur pied un Observatoire des ressources naturelles. Une Ligue pour la Défense des Ressources Naturelles du Kasai regroupant plusieurs catégories sociales a également été créée.





*Vue aérienne d'un ravin créé par une érosion*

### **Diocèse de Lolo**

Evêque : Son Excellence Mgr Jean-Bertin NADONYE

Nombre de paroisses : 8

Ce diocèse se trouve en pleine forêt équatoriale humide et fait face pratiquement aux mêmes défis que la plupart des autres diocèses : Erosions, inondations, faible alphabétisation, déforestation massive, perturbation des saisons culturales, insectes-rongeurs, maladies humaines (épidémies), épidémies des animaux (épizooties), Grands espaces de terre pris par des entreprises du réseau Ferronía.

### **Diocèse de Mbandaka-Bikoro**

Evêque : Son Excellence Mgr Fridolin AMBONGO, Archevêque coadjuteur

Nombre de paroisses : 35

Ce diocèse se situe dans la forêt équatoriale traversée par le fleuve Congo et des affluents, Lac Tumba et autres petits lacs avec plusieurs ressources ligneuses et non ligneuses et la présence de tourbières

Le principal défi de ce diocèse est l'exploitation forestière qui déboise autour des villes. Une partie du diocèse (Bikoro) a été secouée dernièrement par l'épidémie à virus Ebola. Une pauvreté criante de la population.

**Le Bureau diocésain de développement** s'occupe de la question de l'environnement, du développement rural, de l'accompagnement des paysans, de l'élevage, de l'agriculture, de la pisciculture ... **Le Bureau diocésain de la Caritas** s'occupe des urgences, des épidémies, de l'assistance aux pauvres, aux réfugiés, aux déplacés... **Le Bureau diocésain des œuvres médicales** s'occupe des questions de santé. **La création de la Commission diocésaine pour les ressources naturelles** crée de nouvelles opportunités de s'occuper des questions environnementales à travers des cadres de concertation et des comités locaux de surveillance.

### **Diocèse de Mbuji-Mayi**

Evêque : Son Excellence Mgr Bernhard KASANDA

Nombre de paroisses : 101

Le diocèse de Mbuji-mayi est couvert de savane boisée et d'un peu de forêt. Son sous-sol riche en diamant avec la présence de l'entreprise étatique MIBA en baisse et une entreprise privée SACIM qui prospère. Le sol y est assez fertile.

Les principaux défis socio-environnementaux du diocèse sont : Potabilité de l'eau, Distance à parcourir pour accéder à l'eau potable, Ravinement et érosions, Déficit énergétique, Déforestation pour survivre, Exploitation artisanale de diamant incontrôlée, Exode rural des jeunes allant dans plusieurs provinces (Katanga, Kinshasa...), Pollution des eaux de la rivière Lubilanji, Pas de Contrat de travail dûment signé, Salaires irréguliers, Accaparement des terres, Destruction des produits champêtres.

Pour donner une réponse à ces défis, quelques initiatives sont mises en œuvre : Information-sensibilisation, Vulgarisation de *Laudato si*, **Observatoire des ressources naturelles**, Création d'un cadre de concertation pour le monitoring de l'exploitation des ressources naturelles.

## Diocèses de Kisangani



*Disparition de la forêt primaire.*

Evêque : Son Excellence Mgr Marcel UTEMBI

Nombre de paroisses : 32

Le diocèse de Kisangani est couvert de la Forêt équatoriale, traversé par Fleuve Congo, navigable jusqu'à Kinshasa. Son sous-sol riche en minerais de diamant, d'or. Présence de populations autochtone à Panga.

Poubelles sur la route, abattage d'arbre, pollution de l'air, abattage d'arbre, déforestation massive, érosions, inondations, faible alphabétisation, déforestation massive.

Sensibilisation de la population, Création d'écoles, Centres de santé, Formation sur des techniques agricoles.

### **Conclusion**

Il se dégage à la fin de cet exercice un nombre considérable de conclusions. D'abord, la cartographie a confirmé la nécessité pour chaque conférence épiscopale de l'Eglise du bassin du Congo de nommer un Evêque chargé de promouvoir la sauvegarde de la forêt du Bassin du Congo et son énorme réservoir de la biodiversité. Avoir pour chaque pays, un évêque qui prend en charge la

question, aiderait énormément l'engagement de l'Eglise dans ce domaine. De même, chaque pays doit identifier les acteurs de l'Eglise qui s'intéressent aux questions de la sauvegarde de la création et en susciter d'autres. L'église du bassin du Congo devrait donc inclure dans sa planification pastorale la question de l'écologie.

Certains acteurs de l'Eglise ont fustigés un déficit de communication en interne. Les uns ne savent pas ce que font les autres. Pour ce faire il est important que les pays mettent en place des REBAC nationaux avec les structures impliquées dans la thématique de la conservation de la création et d'engagement dans la ligne de l'encyclique *Laudato si*.

Ce rapport ouvre aussi les perspectives pour une deuxième phase de cartographie. L'agenda pour cette phase est aussi déjà inscrit :

- Agir contre l'exploitation illégale et anarchique et au pillage des ressources naturelles du Bassin du Congo et promouvoir le respect des législations et des normes pour une gestion responsable desdites ressources ;
- Amener les agents pastoraux, qui assistent impuissants aux transformations du monde et ne s'impliquent pas suffisamment dans la formation et la dénonciation des crimes environnementaux, à être plus engagés ;
- Rechercher les moyens d'action localement ;
- Interpeller les différents acteurs impliqués ou ayant un impact sur l'environnement ;
- Inculquer une culture ou un réflexe écologique à la base, à partir des écoles primaires et dans tous les milieux sociaux et promouvoir la recherche scientifique ;
- Intégrer la dimension écologique dans l'action d'Évangélisation et le recours aux valeurs chrétiennes, spirituelles et culturelles africaines ;
- Veiller à la protection et à la promotion des peuples autochtones et de leurs milieux de vie.

L'agenda de la deuxième phase de la cartographie devrait donc répondre aux défis déjà identifiés pour promouvoir l'écologie intégrale au sein de la pastorale de l'Eglise du bassin du Congo. Il s'agit principalement de lutter contre la déforestation massive, préserver la faune et la flore, lutter contre la pollution des eaux des rivières, des sources et des fleuves. Un autre défi de taille est l'éducation, la formation et la sensibilisation aux gestes éco-citoyens. L'enquête a aussi retenu la sensibilisation et la formation pour répondre au faible engagement des conférences épiscopales des pays membres du REBAC. Mais aussi le défi de la pollution et de la dégradation des sols, l'ignorance en matière de lois, droits et devoirs sur l'environnement ainsi que sur la gestion des ressources naturelles. L'absence de l'Eglise sur le terrain du plaidoyer régional dans ce domaine. Enfin le rapport a signalé plusieurs cas de violation de droits humains, et particulièrement ceux des peuples autochtones.



Pour les groupes interrogés, ce travail ne peut pas attendre. La région souffre déjà des effets néfastes du changement climatique. Ceci se remarque particulièrement avec les perturbations actuelles dans toute la région du calendrier agricole.

Ainsi comme l'ont avoué les personnes rencontrées, le REBAC est une chance pour l'Eglise du bassin du Congo et nécessite un engagement de tous ses pasteurs.